636.1
St4aFh


SHOUT
SHARE
IT

F.2.50.
2.1
2 o
1



636.1
St4aFh
REMOTE STORAGE

CONSEILS

AUX

ACHETEURS DE CHEVAUX

La traduction de cet ouvrage étant la propriété de l'éditeur, toute reproduction, même partielle, sans son autorisation, en est interdite.

PARIS. — IMP. V. GOUPY ET Ce, RUE GARANCIÈRE, 5.

JOHN STEWART

CONSEILS

AUX

ACHETEURS DE CHEVAUX

OU

TRAITÉ DE LA CONFORMATION EXTÉRIEURE DU CHEVAL

A L'ÉTAT DE SANTÉ OU DE MALADIE

AVEC DE NOMBREUSES INSTRUCTIONS POUR L'APPRÉCIATION, AVANT LA VENTE, DES VICES, DÉFAUTS, AFFECTIONS, ETC.

TRADUIT DE L'ANGLAIS SUR LA SEPTIÈME ÉDITION

PAR LE BARON D'HANENS

SUIVI DE LA LOI SUR LES VICES RÉDHIBITOIRES



PARIS

LIBRAIRIE CENTRALE D'AGRICULTURE ET DE JARDINAGE

RUE DES ÉCOLES, 82, PRÈS LE MUSÉE DE CLUNY

— Auguste GOIN éditeur —

636.1
ST4aFh

CONSEILS

AUX

ACHETEURS DE CHEVAUX

INTRODUCTION

Celui qui veut un bon cheval, veut beaucoup. Parmi les acheteurs de chevaux, bien peu font leur choix avec jugement. Ils désirent quelque chose de plus qu'un quadrupède propre à être attelé et à être moulé. Ils veulent qu'il soit doué de qualités dont la nature précise n'est pas clairement définie. Les uns demandent trop, les autres trop peu, et fort peu sont en état de faire un choix convenable, n'étant pas bien fixés sur ce qu'ils cherchent. Ces derniers, il est vrai, avouent qu'ils cherchent un bon cheval; mais ce qui constitue cette espèce si rare,

546872

est une autre question, souvent débattue et rarement décidée. Quelques-uns veulent réunies, dans le même individu, toutes les perfections qui se rencontrent rarement dans un très-grand nombre. Ils parlent d'un cheval comme d'une machine : ils veulent y trouver telle force, telle rapidité, telle forme, et s'ils réussissent à trouver ce qu'ils désirent, ils le refuseront, peut-être, à cause d'une marque insignifiante, ou d'une niaiserie quelconque, à laquelle personne ne songerait à attacher la moindre importance. « Procurez-moi un cheval, dit l'un : je le veux principalement pour la selle, mais qu'à l'occasion il puisse servir à l'attelage; il doit être également bien dressé à l'un et l'autre usage; et, comme je suis quelquefois les chasses, je veux qu'il soit un bon et franc sauteur; ses formes doivent être élégantes; je le voudrais bai-clair, avec les

jambes et les pieds noirs et une étoile blanche au front; qu'il soit âgé de cinq ans, et qu'il ait $1^{m},62^{c}$ de taille; ses actions doivent être parfaites; il doit être rapide et sûr dans ses allures; qu'il ne tombe jamais; j'ai une aversion prononcée pour les chevaux qui bronchent; je serai content, s'il fait six kilomètres à l'heure; mais, s'il pouvait en faire sept, je n'en serais que plus satisfait. Il y a des chevaux qui font aisément, au trot, de quatre à cinq lieues, mais j'en exigerais rarement plus de trois; je suis pesant, et pour cela, je le veux très-vigoureux; il doit être bien fait dans toutes ses parties; surtout qu'il soit garanti sain et sans aucun vice, ni mauvaise habitude, et, de plus, docile comme un enfant; je veux qu'il ne porte aucune cicatrice, ni qu'il ait des balzanes, ni trop de blanc sur la face; je me suis défait de mon dernier cheval, parce

qu'il avait la queue trop courte et qu'il ne portait pas très-bien la tête ; et je cherche à vendre un excellent cheval de selle, parce qu'il ne fait pas trop bien dans le harnais. »

Chercher un cheval capable de remplir dans la plus grande perfection toutes ces conditions, c'est chercher un animal qui n'a jamais existé et qui n'existera jamais. Les mêmes qualités qui lui donnent une aptitude particulière à tel travail, le rendront, jusqu'à un certain point, impropre à tel autre. Il y sans doute des chevaux à tous genres d'exercices, comme il y a des hommes propres à tous les métiers; mais, ni chez les uns, ni chez les autres, il ne faut se flatter de rencontrer la perfection. La vigueur et la docilité du cheval de trait ne peuvent jamais se trouver réunies avec l'énergie et la rapidité du cheval de course. Quelques acheteurs veulent rencontrer un

cheval sans défaut, mais il ne s'en trouve point de cette espèce. Pris en masse, les chevaux ont bon nombre de qualités, mais le manque ou l'excès de l'une d'elles, suffit pour constituer un défaut. Les chevaux auraient moins de défauts, si la race avait moins de perfections; car nous comparons les qualités et les vices d'un cheval moins à un autre individu de l'espèce qu'à l'espèce entière. L'acheteur, si difficile qu'il soit, doit prendre son parti sur l'absence de quelques qualités ou de quelques beautés, surtout s'il est limité sur le prix qu'il veut mettre à son acquisition. Il faut qu'il fasse la balance du bon et du mauvais, et qu'il s'assure si le premier l'emporte sur le dernier. La perte d'un œil, par exemple, est une tare importante, et le cheval qui a ce défaut est vendu à bon compte; mais si ses membres sont bons, qu'il soit jeune, il

pourra rendre encore de bons services; il exécutera les travaux ordinaires, soit pour la poste ou pour la charrette, tout ou presque aussi bien que s'il possédait ses deux yeux.

La bonté d'un cheval dépend de sa vitesse, de sa force, de son courage, de sa docilité, de la sûreté dans ses allures, de son âge, de son éducation, de ses dispositions au travail, de sa résistance aux fatigues; et, pour qu'il ait une dose suffisante de toutes ces qualités, il est indispensable qu'il ait une bonne santé. Bien souvent la robe, les marques particulières et le caractère ont une influence considérable sur la valeur d'un cheval, sans en avoir sur ses qualités physiques. Il se trouve des amateurs qui seraient disposés à payer un grand prix pour un cheval pie, mais la plupart ne le feraient pas.

Il arrive souvent aussi que l'on donne à un cheval une grande valeur, parce que, peu de temps auparavant, il a été vendu un prix considérable; mais ceci prouve tout simplement, si cela prouve quelque chose, qu'il a plu à son acquéreur pour des particularités qui peuvent être sans aucune valeur pour tout autre.

Les qualités et les vices des chevaux sont innombrables. Dans le même animal, ils se combinent parfois dans de telles proportions, qu'il devient extrêmement difficile de déterminer ce qui domine, du mal ou du bien, ou quelle peut être l'influence de l'un ou de l'autre sur la valeur. Ces qualités et ces défauts sont combinés d'une manière si variée en nombre et en degrés, qu'il est impossible de signaler toutes les nuances qu'ils peuvent produire sur le caractère.

Nous analyserons les éléments compo-

sants; mais il nous est impossible de calculer dans quelles proportions ils sont combinés. En examinant, ne fût-ce qu'un seul cheval, après s'être assuré de toutes ses bonnes et mauvaises qualités, il nous serait impossible de déterminer, avec une précision mathématique, à quel degré il possède les unes ou les autres.

Son allure peut se mesurer, il est vrai, par le temps et la distance, et quelques notions peuvent être acquises sur sa vigueur par le poids qu'il porte ou qu'il traîne; mais, jusqu'ici, on n'a pas trouvé le moyen de déterminer d'une manière précise ni son ardeur, ni sa docilité, ni ses dispositions au travail, etc., et sa valeur réelle est si vaguement estimée, qu'il serait très-difficile de trouver deux hommes, sur un grand nombre, qui fixeraient le même prix.

Comment peut-on se rendre compte des

facultés d'un cheval? Le plus sûr moyen pour déterminer sa puissance physique est d'en faire l'essai; mais, dans la plupart des cas, cet essai rencontre d'innombrables obstacles. Le marchand, dans ses transactions ordinaires, n'a ni le temps, ni l'occasion d'adopter les épreuves pour lui-même, et il ne serait pas surprenant qu'il refusât, ou qu'il mît peu de bon vouloir à accorder cette faveur aux autres. Il existe cependant des signes qui indiquent avec plus ou moins d'exactitude les facultés d'un cheval, et, dans le cas où une épreuve est impraticable, ils doivent être attentivement observés.

Quelques personnes, imbues d'anciennes idées, prétendent reconnaître un bon cheval par certaines marques à sa face ou à sa queue, par la couleur de sa peau, par des irrégularités dans la disposition des poils,

qu'ils appellent des épis composés de poils rebroussés et formant une espèce de spirale. D'autres prétendent qu'un cheval à queue de rat est toujours un bon cheval, et ainsi de suite. D'autres, il est vrai, font mieux, et ne sont pas satisfaits, tant qu'ils n'ont pas recueilli de meilleurs indices. Bien peu, spécialement en ce qui concerne la santé, peuvent ou veulent se prévaloir de tous les symptômes que l'on attribue à chaque cheval. Il peut être vrai que des signes vulgaires, sur lesquels certaines personnes s'appuient, ne se rencontrent jamais que sur des sujets qui réunissent d'excellentes qualités; mais, quoiqu'il ne soit point nuisible de les connaître, il est prudent, néanmoins, de ne pas s'y fier. De nos jours, ces signes vagues sont devenus de peu d'importance, et ne sont plus mis en avant que par les ignorants ou les routiniers. La plu-

part de ceux qui ont l'habitude d'acheter beaucoup de chevaux, ou qui s'en sont continuellement occupés, augurent de leurs qualités principalement par leurs formes, leurs allures et leurs positions. Il est incontestable que l'on peut, par l'inspection de leurs formes extérieures, acquérir quelques notions sur leur vitesse et leur force, et que leur activité, leur disposition au travail devant être appréciées par l'action dans les allures, un examen systématique et scrupuleux des différentes parties du cheval peut donner une idée assez exacte de son état de santé. Dans un marché ou dans le promenoir devant l'écurie, il sera plus facile de découvrir ce qui peut manquer à la santé du cheval, que de se rendre compte de son agilité ou de sa force.

Il existe néanmoins quelques signes indicatifs de circonstances qui exercent une

influence sur la valeur ou l'utilité d'un cheval : ce sont ceux qui ont rapport au tempérament, à la bonne ou mauvaise condition, au courage, à l'âge, etc., quoiqu'il faille convenir, cependant, qu'après l'examen le plus minutieux, il faut encore laisser une part à la présomption, car une connaissance parfaite du cheval ne peut réellement être acquise que par un essai effectif.

Les symptômes peuvent dire beaucoup, mais il est rare qu'ils disent tout. Ils sont de nature telle que, dans les transactions ordinaires, l'acheteur peut, avec assurance, se reposer sur eux; mais, quelque satisfaisant que soit le résultat de l'examen, il fera fort bien, s'il est possible, de prendre le cheval à l'essai, pour quelques jours, et, après l'épreuve, la meilleure garantie qu'il puisse opposer à une perte, est de retarder

le payement de quelques jours aussi, car il est toujours plus facile de faire reprendre un cheval qui n'est pas encore payé, que celui dont le prix total a été remis au vendeur.

Les plaintes sont nombreuses sur la difficulté qui existe de découvrir les qualités d'un cheval avant de l'avoir acheté. Bien souvent on compare l'achat d'un cheval à un billet que l'on prend dans une loterie, et l'opinion générale est que les chances d'obtenir un bon ou un mauvais numéro sont à peu près égales. Il est certain que celui qui achète un cheval ne peut pas, instantanément, reconnaître les qualités réelles d'un animal aussi facilement, d'une manière aussi certaine et en aussi peu de temps, que lorsqu'il s'agit de toute autre marchandise; mais cela doit être moins attribué à la nature de ce qui fait l'objet de

la transaction, qu'à l'ignorance de l'acheteur. Les articles de manufacture, les montres, les draps, la taillanderie, varient sans doute beaucoup en qualité, et tout le monde n'est pas en état d'apprécier leur valeur exacte; mais, cependant, nous entendons rarement des plaintes, quant à la difficulté de vérifier ces articles et tant d'autres, parce que tous ont certaines qualités faciles à reconnaître, dont la plupart des acheteurs parviennent vite à être instruits. Mais les dispositions bonnes ou mauvaises du cheval ne sont indiquées que par quelques signes certains qui sont plus difficiles à reconnaître, et par conséquent plus généralement ignorés. Il faut dire que le cheval est presque aussi susceptible d'examen que toute autre marchandise; mais l'acheteur doit, pour ceci comme pour toute autre chose, apprendre à apprécier sa valeur, en

vérifiant ce qu'on lui présente. Dans la plupart des cas, l'incertitude sur le résultat de la transaction dépend du manque de connaissance de l'acheteur, et aussi de l'impossibilité d'appliquer celles qu'il possède.

Lorsqu'on veut faire l'acquisition d'un cheval, l'acheteur doit, avant tout, examiner la conformation, ou, comme on le dit communément, le modèle; puis ses allures, son dressage, sa docilité, son âge et son état de santé, ainsi que quelques autres signes de moindre importance. S'il est possible, le cheval sera d'abord examiné à l'écurie, et ensuite conduit en plein air dans une chaussée ou une allée pavée, où il puisse être trotté sans être dérangé par le passage des voitures.

On verra plus loin qu'un examen à l'écurie est de la plus haute importance.

On parviendra souvent à y découvrir bien des défauts qui ne seraient plus apparents, une fois qu'il serait sur un champ de foire, ou dans un manége, ou en plein air dans une cour.

CONFORMATION EXTÉRIEURE

Définition.— On entend par conformation extérieure la forme complète de l'animal ainsi que le développement et la position des différentes parties de son corps, sans s'occuper le moins du monde de la taille du cheval. Il n'existe point de règles quant à la hauteur ou au poids, cela dépend naturellement des services qu'il est appelé à rendre, et celui qui n'a aucune notion sur l'appropriation de la taille au genre de travail auquel il destine un cheval, en sait trop peu sur cette matière pour pouvoir se risquer à acheter judicieusement un cheval, et aucune instruction écrite ne pourra être de quelque utilité à celui dont l'œil n'est pas familiarisé avec les diverses races de chevaux.

Afin de devenir bon juge de la conformation

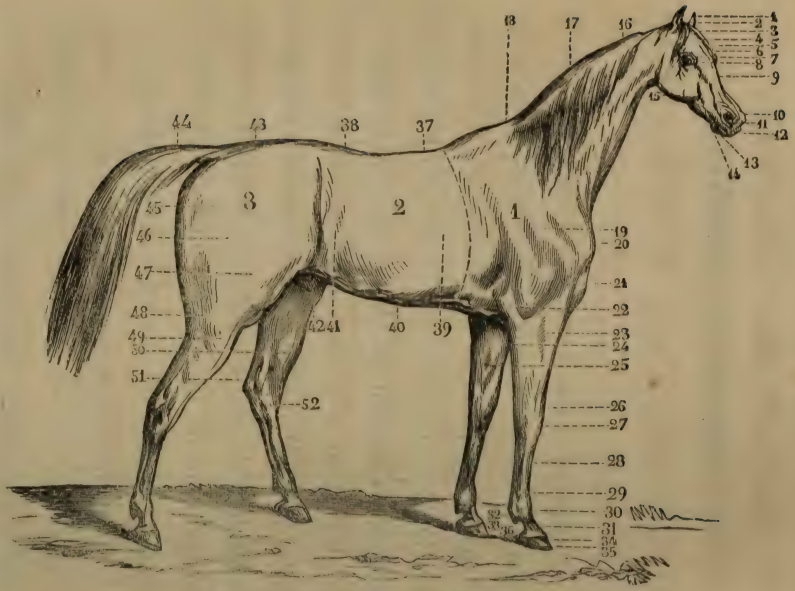


Fig. 1. — Conformation extérieure du cheval.

DIVISION DU CHEVAL.

N° 1. — AVANT-MAIN, OU LA TÊTE, L'ENCOLURE ET LES MEMBRES ANTÉRIEURS.

1 Les oreilles.
2 La nuque.
3 Le toupet.
4 Le front.
5 Les tempes.
6 Les salières.
7 Les sourcils.
8 Les yeux.
9 Le chanfrein.
10 Les naseaux.
11 Le bout du nez.
12 Les lèvres.
13 Le menton.
14 La barbe.
15 La ganache.
16 La crinière.
17 L'encolure.
18 Le garrot.
19 Les épaules.
20 Le poitrail.
21 Le coude.
22 Le bras.
23 L'ars ou veine céphalique.
24 L'avant-bras.
25 La chataigne.
26 Le genou.
27 Le pli du genou.
28 Le canon.
29 Le tendon.
30 Le boulet.
31 La couronne.
32 Le fanon.
33 Le paturon.
34 Le sabot ou l'ongle.
35 La pince.
36 Les talons.

N° 2. — LE CORPS.

(partie supérieure.)

37 Le dos.
38 Les reins.

(partie inférieure.)

39 Les côtes.
40 Le ventre ou abdomen.
41 Les flancs.
42 Les parties de la génération ou mamelles.

N° 3. — ARRIÈRE-MAIN, OU LA CROUPE, LA QUEUE ET LES MEMBRES POSTÉRIEURS.

43 La croupe.
44 La queue.
45 Les hanches.
46 Les fesses.
47 La cuisse.
48 Le grasset.
49 La cuisse.
50 L'ars ou veine saphène.
51 Le jarret.
52 Le pli du jarret.

du cheval, il faut au préalable être initié aux termes par lesquels on désigne les diverses parties de l'animal. Nous donnons, fig. 1, le guide le plus certain pour apprendre à connaître le nom de ces diverses parties. Après cela on devra connaître les différentes variations que ces parties peuvent éprouver quant à leur forme, leur position, leur développement; pour en faire une application utile, on doit se rendre compte des conséquences et des influences qu'elles peuvent exercer sur les aptitudes du cheval. Des instructions écrites ou orales pourront à cet égard être fort utiles; mais on ne devra pas cependant s'attendre à devenir un juge parfaitement compétent, on devra avoir recours à l'examen du cheval lui-même, car tout ne peut être appris à cet égard par la science, et, après avoir étudié la théorie, il faut acquérir la pratique par l'observation. Lorsqu'on saura ce qu'on doit examiner, on devra s'exercer à reconnaître les particularités de conformation qu'on aura sous les yeux. Cela peut aisément s'obtenir par l'examen attentif et systématique d'un grand nombre de

chevaux, et en les comparant les uns aux autres. Il faut nécessairement apprendre beaucoup de mots et employer quelque temps pour décrire les formes du cheval. Mais un œil expérimenté découvre à l'instant les beautés et les imperfections. Le marchand de chevaux reconnaîtra presque à la première vue le cheval qui peut lui convenir (1), mais il a subi un long apprentissage avant d'acquérir cette habitude, laquelle sera d'autant plus longue à acquérir qu'il aura peu ou point de règles pour le guider. En fixant dans sa mémoire les remarques accidentelles d'hommes expérimentés, en notant toutes les particularités qui l'avaient frappé, il est arrivé à reconnaître que les dispositions et les aptitudes sont une conséquence de la conformation, et il sait ce qu'il faut attendre de chevaux doués de certaines formes. Il est évident que des connaissances acquises de cette manière exigeront un temps très-long, et que s'il n'y avait point d'autres méthodes, l'acheteur qui en est privé et

(1) Ceci a uniquement rapport aux formes et non à l'état de santé de l'animal.

qui n'a pas fait cet apprentissage ne pourrait jamais être en état de juger, car il aura bien moins d'occasions que le marchand de mettre ses observations en pratique. Cependant, en adoptant le mode mentionné au commencement de ce paragraphe, il pourra acquérir beaucoup plus promptement le même degré d'aptitude.

La TÊTE du cheval varie considérablement de grandeur, de forme et d'expression. Chez celui que l'on destine uniquement à la selle, elle ne saurait être trop petite; les oreilles doivent être courtes et pointues, placées assez loin l'une de l'autre, sans être pendantes. L'espace entre les yeux doit être plat et large, l'œil grand et protubérant exprimant la vigueur; la face ou chanfrein plat ou à peu près, la bouche fine, les lèvres serrées et sans être charnues; les naseaux minces et très-ouverts (1). L'espace compris entre les branches de la mâchoire in-

(1) Les naseaux sont toujours larges et ouverts chez les chevaux vifs et ardents. Ils sont un bon indice du volume des poumons. Un cheval lent peut avoir les naseaux larges; mais un cheval vif ne les a jamais étroits.

férieure, que l'on nomme le canal, ou ganache, sera large, la tête sera attachée de manière à ce que la jonction avec l'encolure ne forme point un angle trop obtus ou trop aigu. Une grande tête est généralement laide, elle est commune dans les chevaux de trait. Sa contenance dénote souvent un manque total d'animation. Si les yeux sont petits, enfoncés dans leurs orbites, et que les paupières soient épaisses et grossières, on les nomme alors yeux de porcs. Le front étroit indique un cerveau peu développé et, comme conséquence logique, un défaut d'énergie. Le chanfrein est souvent convexe, et les chevaux sont appelés *Busqués, Nez Romains;* ils ont l'entrée des naseaux petite, et les bords épais, charnus et affaissés; les oreilles sont larges et pendantes, comme trop pesantes pour être tenues droites, et lorsque le cheval remue la tête, elles vacillent de côté et d'autre comme si elles étaient mal attachées. On nomme ces chevaux *Oreillards* ou *Clabauds.* On a dit, sans trop de raison, que souvent ce sont de bons coureurs; des oreilles pesantes ou fines ne feront pas que tel cheval

sera bon ou mauvais; mais généralement les clabauds sont lourds. Si la ganache est étroite, la tête paraît mal posée et mal attachée à l'encolure. Si le gosier est épais, les mouvements de la tête paraissent gênés et le cheval ne peut supporter d'être fortement enrêné; il n'y a pas assez d'espace entre la ganache pour y loger la trachée artère sans compression; ces chevaux ne portent jamais gracieusement la tête et sont plus sujets que d'autres à corner. Chez le cheval de selle, une tête lourde, mal posée, le fait peser à la main du cavalier et le rend susceptible de broncher; souvent une tête de ce genre est combinée avec d'autres défauts de forme. Il ne faut pas cependant rejeter avec trop de rigueur une forte tête pour le cheval de trait; le harnais en dissimule en partie la défectuosité, et le soutien qu'offre le collier au corps fait contrepoids à la tendance du cheval de tomber sur les genoux.

La NUQUE doit être saillante, et il faut s'assurer qu'elle n'a ni abcès ni cicatrice, car elle est le siége d'une affection appelée *testudo*.

Dans le cheval de selle, l'ENCOLURE doit être longue, mince, pas trop arquée, décrivant une ligne courbe du garot à la nuque. Souvent elle pourra être trop épaisse, mais elle est bien rarement trop longue. Cependant une autorité hippique a prétendu qu'elle ne peut être trop courte, et qu'un long cou, en ajoutant au poids, fatigue les jambes et les pieds et rend le cheval plus sujet à broncher. « Donnez-moi », a dit le professeur Coleman, « un cheval dont l'encolure soit si courte qu'il soit exposé à mourir de faim dans un pâturage. » Mais hâtons-nous d'ajouter que ce n'est pas là le vœu du vrai connaisseur. Il existe toujours une proportion entre la longueur de l'encolure et la hauteur du garrot; si elle est courte, la tête doit être longue ou le garrot doit être bas, et un bon cavalier sait lequel de ces défauts il doit surtout éviter. Celui qui monte un cheval à encolure trop courte occupe un siége peu confortable, il lui semble que le cheval est tout entier derrière lui ou qu'il descend constamment un terrain en pente. La longueur de l'encolure donne au cavalier plus

de pouvoir sur la bouche du cheval. Il y a aussi un muscle important qui joue un grand rôle dans le mouvement des jambes de devant, et qui empêche le cheval de broncher, la longueur et la force de ce muscle dépendent en grande partie de la longueur de l'encolure.

L'attache de l'encolure aux épaules est très-différemment placée suivant les chevaux. Pour ceux que l'on destine à la selle, il est important que l'encolure soit placée très-haut sur l'épaule, qu'elle s'élève et s'avance; cela donne au cheval un port fier et majestueux et assure la sécurité de sa marche. Si l'encolure est placée plus bas sur l'épaule, comme dans le bœuf, décrivant à peu près une ligne droite parallèle avec le dos, le cheval a une apparence disgracieuse; ordinairement il est lent et pèse à la main. Dans ce cas, l'encolure est toujours courte. Si l'encolure est trop arquée, le cheval est dit *encapuchonné*, et, dans ce cas, c'est à peine s'il peut voir devant lui à une certaine distance, la partie inférieure se rapprochant trop du poitrail. Pour les chevaux de trait, l'encolure longue et mince est indis-

pensable; néanmoins celui qui possède cet avantage aura plus de force et plus belle apparence lorsque la tête s'élève au-dessus du collier. Il ne faut pas cependant que l'encolure soit mince comme pour le cheval de selle. Quand elle manque d'épaisseur, le collier doit être étroit, d'où suit la difficulté d'y passer la tête, et le *poids* qu'elle ajoute au train du devant n'est point un désavantage pour le cheval de trait, car sa puissance dépend en grande partie du poids qu'il peut faire peser sur le collier.

Le GARROT, c'est-à-dire la proéminence placée entre le pommeau de la selle et les premiers poils de la crinière, doit être élevé, maigre, de sorte qu'en y mettant la main celle-ci puisse l'entourner complétement. Lorsque le garrot est élevé, on dit que le cheval est *posé*, et très-souvent les marchands essayent d'exagérer cette hauteur de garrot en plaçant le cheval de manière qu'il ait la tête haute lorsqu'ils le présentent à l'amateur. Lorsque le garrot est bas, les épaules paraissent être épaisses et surchargées de chair. Les chevaux ainsi conformés sont dé-

sagréables à monter et offrent peu de sécurité sur le terrain; le poids est jeté en avant et il leur arrive souvent de broncher; la selle glisse vers l'encolure et le cavalier s'imagine toujours qu'il descend une pente. Chez l'âne et le mulet, le garrot est ordinairement très-bas et c'est là une des raisons pour lesquelles ils sont si peu agréables à monter, et pour laquelle il est si difficile de maintenir en place la selle sur ces animaux, à moins d'avoir recours à une croupière; un garrot élevé, quoique si utile à la sécurité et au confort pour un cheval de selle, n'est pas tout à fait indispensable pour le cheval de course et de trait.

Fort peu de chevaux de trait jouissent de cet avantage, et *l'Éclipse*, ce coureur si célèbre par sa rapidité, avait le garrot bas, comme la plupart ou au moins le plus grand nombre des célébrités du turf. Dans d'autres espèces, le garrot peu élevé, l'épaule épaisse, la tête courte et mal posée, sont souvent des défauts réunis. Quant aux juments, elles sont souvent moins élevées du garrot que de la croupe.

Les ÉPAULES doivent être profondes, allongées obliquement depuis le garrot, s'avançant en avant et paraissant se confondre avec l'encolure. Dans le gros cheval de trait, l'espace entre le garrot et le coude, et qui forme la longueur de l'épaule, est comparativement peu considérable; l'encolure se termine brusquement et tout près de l'épaule, qui s'enfle tout à coup : on peut s'assurer de ce fait même dans l'obscurité en passant simplement la main depuis l'encolure jusque sur l'épaule; dans le premier cas elle passe insensiblement de l'une à l'autre, dans le second elle est subitement arrêtée à la place du collier. Cette différence provient surtout de la longueur et de la position de l'omoplate. Chez le cheval de trait, cet os est plus court et est placé plus haut; les muscles ont moins de place et forment une masse compacte; quelques-uns d'entre eux sont aussi plus courts, et les mouvements de l'épaule ont bien moins de souplesse qu'il n'est requis pour assurer la liberté d'action et la sûreté du pas d'un cheval de route. Ce genre d'épaules, si commun chez les forts chevaux, est loin d'être

avantageux même à ceux qui sont exclusivement destinés au trait; tandis qu'il leur laisse assez de liberté d'action pour le travail auquel ils sont destinés. Il offre un soutien commode au collier, qui n'est point sujet à se déplacer comme chez les chevaux qui ont plus de souplesse d'épaule. Mais pour le cheval de selle, il a le désavantage d'exposer l'animal à broncher, il lui donne de la lenteur et le gêne dans ses mouvements, surtout au trot. Souvent cette espèce d'épaule est combinée avec un garrot peu élevé, une encolure courte et mal ajustée, un coffre épais et une certaine inclinaison peu avantageuse du corps sur les jambes de devant; on ne la rencontre jamais chez les chevaux doués d'une poitrine profonde.

Le POITRAIL n'est jamais trop large dans les chevaux de trait; il est souvent trop étroit dans la plupart des chevaux et dans ceux destinés à un travail qui exige de la rapidité. Il pourrait se faire que ce fût un défaut d'être trop large. Quand il est très-développé, il annonce une grande largeur de poitrine; mais alors aussi cette ampleur

est ordinairement accompagnée d'une certaine indécision dans l'allure, surtout dans le trot, et d'une inclinaison du corps sur l'avant-train, ce qui forme des défauts graves pour les chevaux de selle.

La position des JAMBES DE DEVANT doit être observée avec soin; vues de côté elles doivent descendre en ligne droite depuis le coude jusqu'au boulet, avec la pince du pied tombant directement sous la pointe de l'épaule. Chez un cheval bien conformé, le pied est rarement posé plus en avant. Lorsque chez le cheval de selle il est plus en arrière, comme chez la plupart des chevaux de ferme et de trait, le cheval est exposé à devenir arqué de l'avant et à tomber sur les genoux; le poids est naturellement rejeté au delà du point d'appui, de sorte que l'on ne peut compter sur la sûreté de son pas. Vus du devant de la tête, les membres doivent se rapprocher un peu en arrivant au sol; ce rapprochement ne doit être qu'à peine perceptible; s'il est trop prononcé, le cheval est sujet à se blesser le boulet, ce qu'on nomme *se couper*, et s'entretaille en re-

levant le pied opposé à celui qui se trouve à terre. Quand les jambes s'écartent trop, on nomme le cheval *cagneux;* il est alors presque toujours sans valeur, n'ayant ni énergie ni activité. Mais il ne faut pas perdre de vue que les jeunes chevaux qui n'ont pas encore été dressés se placent souvent avec nonchalance et mauvaise grâce, sans cependant que l'on puisse leur reprocher le moindre vice de conformation.

Le COUDE, chez tous les chevaux, sera large, et sa largeur dépend de la longueur d'un os qui se projette derrière la ligne d'appui, et dont tout le service est de former levier à certains muscles attachés en cet endroit. Plus ce levier est long, plus les muscles ont de puissance, et plus l'action a de l'extension. La pointe du coude ne doit se diriger ni extérieurement ni intérieurement; elle doit être parallèle au corps du cheval : lorsqu'elle se rapproche trop de la poitrine, les pieds sont presque invariablement tournés en dehors, le cheval est alors *panard*, et sera sujet à se couper au boulet; si, au contraire, elle s'éloigne trop de l'axe du corps, elle donne lieu à la conformation

cagneuse; dans les deux cas, les mouvements seront irréguliers et disgracieux.

L'avant-bras doit être long et large, son épaisseur dénote la puissance des muscles. Un avant-bras vigoureux n'est pas sans une influence prononcée sur le courage et l'action hardie du cheval. Quand ce membre est étroit, spécialement dans sa partie postérieure, le cheval rase le terrain en marchant et est faible sur ses membres antérieurs. La largeur de l'avant-bras varie beaucoup dans les divers sujets, mais il y a ordinairement peu de différence dans la longueur de ce membre. Un avant-bras long est désagréable pour le cavalier, car il donne au cheval au trot une allure saccadée, et pour les chevaux de chasse on le regarde comme un défaut, parce que l'on dit que ce prolongement du bras le rend susceptible de donner du genou contre le sommet de l'obstacle quand il le franchit en sautant; mais cette dernière assertion est douteuse; la longueur que l'on remarque dans l'avant-bras du levrier prouve combien cette conformation est favorable à la rapidité dans la course.

Les genoux, chez tous les chevaux, doivent être larges et bien développés, de forme à peu près plate et haute; la largeur latérale dépend surtout d'un os placé dans une condition similaire à celui de la pointe du coude destiné au même usage; il est en dehors de la ligne d'appui et sert, pour mieux dire, de levier pour les muscles qui l'environnent. Chez les chevaux qui ont beaucoup travaillé, les genoux sont souvent arqués en avant, et on donne à ces chevaux le nom de *arqués*. Cependant ce défaut n'est pas toujours la conséquence de travaux excessifs; mais, quelle qu'en soit la cause, c'est toujours, principalement pour le cheval de selle, une difformité très-grave. Lorsque cette imperfection est très-prononcée, elle rend l'animal impropre à tout usage, et même, lorsqu'elle n'est qu'au premier degré, le cheval devient impropre à la monture. Il est faible, chancelant et toujours prêt à tomber pour la moindre cause. Le défaut contraire se rencontre également, c'est quand les genoux s'écartent en arrière de la perpendiculaire; on les nomme *genoux de veaux ou de mou-*

tons; cette difformité provient uniquement de la conformation naturelle, elle ne peut avoir d'autre inconvénient que d'appuyer davantage sur les tendons derrière la jambe, et de diminuer peut-être la force des muscles qui font agir le pied.

Le CANON, ou l'espace compris entre le genou et le boulet, doit être court en proportion de la longueur qu'aura l'avant-bras; il est composé des os qui supportent le poids de l'animal, et des tendons qui vont s'attacher au pied et au paturon. Vu sur le côté du cheval, le canon doit être d'une largeur uniforme sur toute son étendue : c'est un défaut commun et grave lorsque le canon a peu de largeur, ou, comme on le dit vulgairement, qu'il manque d'os immédiatement au-dessous du genou; quand, au contraire, la largeur du canon est grande, les tendons du derrière de la jambe se détachent bien de l'os, et se trouvant alors suffisamment éloignés du centre de mouvement, leur force ou plutôt la force des muscles dont les tendons procèdent, agit de la manière la plus avantageuse, et le mouvement des tendons eux-mêmes est parfaitement libre. C'est cette séparа-

tion des tendons et de l'os qui constitue ce que les hommes du métier appellent un *canon plat*. Quand le rapprochement du tendon et de l'os est plus grand, on dit que le cheval a le canon petit ou rond. Cette rondeur apparente néanmoins n'existe point dans l'os lui-même, mais elle dépend des rapports qui existent avec les tendons. Un canon de ce genre appartient généralement à un cheval à mouvements bas et à action restreinte.

Le plus grave défaut des membres antérieurs, mais qui est peu commun, consiste en ce que l'on appelle la *ligature* ou manque d'os sous le genou; dans ce cas, la partie du canon placée immédiatement au-dessous de la rotule est très-étroite, infiniment plus étroite que dans toute autre partie du canon, et le tendon y est extrêmement rapproché de l'os. Le cheval affecté de cette conformation vicieuse est dépourvu d'ardeur et plus que tout autre sujet à devenir arqué; il commence par chanceler et trembler presque aussitôt qu'il est mis au travail. Il faut surtout que le canon soit bien lisse, exempt d'enflure ou de *suros*. Quelquefois la peau est si

épaisse en cet endroit que les parties internes, les os et les tendons, échappent complétement à l'examen. Cette épaisseur de la peau est l'indice ordinaire d'une prédisposition à l'enflure de la jambe. Chez les chevaux de sang, les os et les tendons sont aisés à distinguer; ils sont complétement séparés, et l'espace qui les sépare est bien marqué.

Le BOULET n'exige pas une attention particulière, au moins en ce qui concerne sa forme, qui varie fort peu. Quelquefois il dévie de la position qu'il devrait occuper : au lieu de descendre en ligne droite du coude vers le sol, il se rapproche de celui de la jambe opposée, et dans ce cas il est exposé à recevoir des atteintes de ce pied. Les chevaux ainsi conformés ont toujours le pied tourné en dehors; ils se coupent, et ont ordinairement une allure disgracieuse. Ce rapprochement désordonné des boulets est souvent occasionné par la tournure du coude trop rapproché du corps, mais parfois aussi il provient de la mauvaise conformation des boulets.

Le PATURON est la partie comprise entre la join-

ture du boulet et la couronne au sommet du sabot. Cette partie varie considérablement dans les différentes races, et même chez les individus de même race elle varie de longueur et d'obliquité. Le cheval de gros trait a des paturons courts et droits ; le cheval de course les a longs et obliques, et, entre ces deux extrêmes, il y a une infinité de degrés. A peu d'exceptions près, la longueur et l'obliquité vont de pair, et un paturon court est généralement droit. Les paturons longs donnent de l'élasticité ; ils rendent le cheval agile dans ses mouvements et très-agréable pour la monture ; mais il est délicat, sujet à se blesser et même à rompre les tendons postérieurs. La longueur et l'obliquité des paturons est nécessaire aux chevaux de course, afin de pouvoir fournir sans secousses des mouvements d'une extrême rapidité ; mais la fatigue qui en résulte nécessairement pour les tendons postérieurs est quelquefois si grande que le cheval, s'il est lourdement chargé, ou qu'il doive parcourir des terrains irréguliers, s'abat au milieu de la carrière ; la chute provient de ce que les tendons cèdent à l'effort et que les

boulets viennent à toucher le sol. Le paturon du cheval de course ne peut convenir à un cheval de chasse ou à tout autre animal qui aurait à porter un fardeau plus lourd que son cavalier ou à courir sur un terrain moins égal qu'une piste. D'un autre côté, les paturons peuvent être trop courts et trop droits. Les chevaux destinés aux charrois pesants, dont les mouvements sont comparativement lents, ont moins de secousses à craindre, mais ils ont à maintenir un véhicule pesant que les paturons longs et obliques du cheval de course ne pourraient certainement pas soutenir ; pour ceux-là, il faut un paturon court et droit. Mais si le travail doit être plus rapide, les paturons doivent être plus longs. Des paturons courts chez un cheval de selle en font une monture incommode ; constitué de cette façon, il est rarement doué de rapidité ; le cavalier éprouve de violentes secousses chaque fois que le cheval met le pied sur le sol. Ce n'est pas le seul reproche qu'on puisse lui adresser, car un cheval court jointé n'est pas très-sûr dans ses allures ; il tombe facilement sur les genoux ; un travail un peu

prolongé le rend *bouleté* (1), et alors il est bien moins sûr qu'auparavant. Ces chevaux sont d'ailleurs plus que d'autres sujets à des maladies des os au-dessous des genoux, provenant des chocs qu'ils éprouvent lorsqu'ils font des mouvements rapides.

Il est impossible d'établir clairement le degré exact d'obliquité que doivent avoir les paturons; cela dépend du genre de travail auquel le cheval est destiné, du poids qu'il a à porter et de la rapidité de l'allure qu'on en exige: tout ce que l'on peut dire à cet égard, c'est que le poids veut un paturon court et que la vitesse en veut un long, et que s'il doit y avoir excès dans l'un ou l'autre sens, il vaut mieux que ce soit en longueur, car un paturon droit cause plus souvent chez le cheval le bouletage et d'autres accidents, tandis qu'un paturon long ne provoquera que la rupture du tendon postérieur. Il peut être bon aussi, en examinant les paturons, de considérer la confor-

(1) On appelle cheval *bouleté* celui dont le boulet, par suite d'un effort, a reçu une luxation, ce qui fait que le boulet est déboîté.

mation du cheval dans ses autres parties; si les jambes de devant sont bien placées en avant, et que les jambes postérieures soient plutôt longues que courtes, les premières donneront la sécurité et les secondes l'élasticité que des paturons courts et droits diminuent toujours. Mais je ne sais pas ce qui pourrait corriger un paturon trop long et trop oblique; cependant l'art peut, jusqu'à un certain point, en prévenir les mauvais effets par un mode particulier de ferrage (en conservant les talons du pied long et ne mettant pas de crampons aux fers).

Le PIED doit être à peu près rond, uni, sans aucune disposition à être cassant, ce qui est indiqué par des cassures ou des rides, qui dénotent que la corne a été enlevée par les clous du fer. La partie du sabot que l'on nomme la muraille, et que l'on reconnaît, lorsque le pied est posé sur le sol, doit tourner obliquement vers le bas sous un angle d'environ 45 degrés, elle peut être un peu moins ou un peu plus aiguë sans danger, mais si elle l'est trop, la sole étant plus ou moins aplatie, les talons bas et faibles, le cheval sera

sujet à des bleimes et exposé à des accidents sans remède si jamais il était atteint de fourbure. Si la muraille descend plus perpendiculairement, les talons sont hauts, la sole concave, et le cheval est, dit-on, plus exposé à l'encastelure. Il est aussi certain qu'un cheval qui a un tel pied est très-porté à marcher trop sur la pince, ce qui peut l'exposer à tomber. Mais cette conformation du pied est souvent le résultat d'une mauvaise ferrure, et l'acheteur peut considérer cette supposition comme probable, si, du reste, l'action de l'animal est bonne; quelquefois les pieds sont trop larges et d'autres fois trop étroits en proportion de la taille du cheval. Ils peuvent être l'un ou l'autre sans trop d'inconvénients; quelques personnes pensent qu'un grand pied est avantageux pour un cheval qui doit chasser sur un terrain mou; mais souvent ce défaut est accompagné ou produit par un manque d'ardeur. Je ne connais pas d'inconvénients sérieux causés par des pieds très-petits, si ce n'est qu'ils s'enfoncent profondément dans les terrains mous.

La POITRINE n'est jamais trop profonde dans

aucun cheval. Sans un espace suffisant pour les poumons, ces organes importants se trouvent resserrés, et l'animal ne peut avoir que peu de rapidité, il lui manquera toujours du fonds. La poitrine diffère beaucoup, d'un cheval à un autre, en largeur et en profondeur; chez quelques chevaux, elle est étroite d'un bout à l'autre, alors les jambes de devant sont trop rapprochées, les pieds tournés en dehors et les boulets en dedans; les épaules sont plates, le ventre petit, les reins étroits et il manquera de la subsistance dans le flanc.

Des chevaux conformés ainsi ont souvent beaucoup d'animation, mais ils ne peuvent résister aux fatigues; un peu de travail leur fait perdre l'appétit; ils se purgent facilement, même par un peu trop d'eau ou un galop forcé, et parmi les gens d'écurie ils sont connus sous le nom de *wadhy horses* (chevaux flasques). Leurs jambes ont l'air d'être beaucoup trop longues, et les connaisseurs disent qu'ils sont trop légers de carcasse ou qu'ils ont trop de jour sous eux. Il y a aussi d'autres chevaux chez lesquels la poitrine est profonde et large derrière le coude,

mais elle manque de capacité et de profondeur entre les épaules, et elle fait du bruit lorsqu'ils courent. Ces chevaux ont les jambes de devant trop rapprochées l'une de l'autre, et les côtes s'élargissent brusquement derrière la pointe du coude; le garrot est à peine visible. Un tel cheval a rarement beaucoup d'énergie et de bons mouvements; il est difficile de le monter sans croupière, la selle glisse en avant et les sangles ne peuvent être maintenues à distance des coudes. Très-souvent on rencontre cette conformation chez les *poneys;* ce sont des animaux généralement vigoureux, d'un bon naturel, qui supportent les mauvais traitements; ils sont toujours de bon appétit et peu difficiles pour la nourriture; ils se maintiennent ordinairement en bonne santé dans les conditions les moins favorables; mais généralement ils sont paresseux et de mauvaise apparence quand on les monte.

La profondeur de la poitrine entre les épaules appartient presque exclusivement aux chevaux de vitesse, et, comme dans le levrier, elle est plus profonde sur le devant que sur le derrière,

mais elle est aussi très-large. Au lieu de terminer en pointe entre les epaules, elle se gonfle soudainement en dehors et en dedans, et la protubérance du sternum et des muscles qui le couvrent s'oppose à ce que la selle glisse en avant en maintenant les sangles en place. Chez les chevaux à poitrine très-profonde, on peut remarquer une petite dépression entre le renflement du sternum et la naissance du ventre, dans laquelle les sangles sont placées et retenues immobiles. Cette dépression est un bon signe pour juger de la profondeur de la poitrine entre les épaules; la profondeur des épaules en est un autre. La largeur de la poitrine est en partie indiquée par l'apparence cylindrique de toute la carcasse, et en partie par la distance entre les deux membres antérieurs. La plupart des chevaux de trait ont la poitrine large, mais non profonde, et on a dit qu'une poitrine cylindrique est celle qui offre le plus de capacité et qui est le mieux appropriée pour les chevaux de vitesse; mais on a fait observer aussi que lorsque la poitrine est démesurément large dans la partie antérieure entre les

deux jambes de devant, le cheval a une allure disgracieuse qui participe de la marche vacillante de l'oie. Cette observation peut être vraie en ce qui concerne le trot, mais elle est sans fondement à l'égard des chevaux qui, comme ceux de course ou de chasse, accomplissent leurs mouvements par une succession de sauts.

On peut aussi faire observer que la poitrine du levrier est plus remarquable par sa profondeur que par sa largeur, que cependant il procède lui aussi par bonds de la même manière que le cheval au galop, et que si une poitrine cylindrique avait été plus avantageuse, il est probable que la nature, qui s'est montrée si prodigue, l'en aurait sans doute doué. Un cheval à poitrine cylindrique est généralement lent, mais fort lent aussi à se fatiguer; il est plein de santé, vigoureux, facile à nourrir et disposé à engraisser. Ce ne sont pas ces qualités qu'il faut aux chevaux de chasse et de course, et ceux-ci doivent plutôt briller par une poitrine profonde que par une poitrine large.

Le COFFRE. Ce mot est quelquefois appliqué au corps entier, entre les épaules et les hanches,

et, pris en ce sens, il comprend le dos, les reins, le ventre, les flancs, et quelques côtes ; mais plus fréquemment il est appliqué seulement aux côtes et aux flancs. Dans la première hypothèse, il est bon de remarquer que le coffre doit approcher de la forme cylindrique, et plus il approche de cette forme, plus il est parfait. Dans la seconde acception, le coffre (c'est-à-dire les flancs) sera profond, et en même temps arrondi et non pas plat. Quand les flancs sont plats, le ventre est pendant, l'épine dorsale forme, du garrot à la croupe, une arête des plus désagréables à l'œil; les côtes, au lieu de s'arquer en dehors depuis l'épine dorsale, comme dans les chevaux à coffre rond, s'étendent vers le bas, et les chevaux qui ont cette conformation ne sont jamais considérés pour leur rapidité; en général ils sont lents, paresseux, ils ont de mauvaises allures et sont sujets à forger, et, dans aucun cas, on ne peut les citer pour leur beauté. Les connaisseurs les appellent *flat-sided* (à côtes plates). Les amateurs, qui attachent un grand prix à la profondeur des côtes ou du ventre, peuvent facilement être

trompés par ces chevaux : le fait est qu'ils offrent trop de profondeur et trop peu de largeur dans leur carcasse, et qu'ils ne sont propres qu'à effectuer un travail lent; c'est un défaut très-commun parmi les mules et les ânes.

Le dos, ou la partie que la selle recouvre, ne doit être ni trop long ni trop court : un dos court convient aux chevaux destinés à transporter de lourds fardeaux; un dos long est particulièrement favorable aux allures rapides. Les chevaux à dos court sont en général très-vigoureux; ils supportent bien la fatigue, parcourent des distances considérables et peuvent porter de lourdes charges; mais ils sont rarement très-agiles : généralement, en trottant, leurs pieds de derrière attaquent ceux du devant; ils font entendre ce bruit désagréable que l'on nomme *forger*, et leurs mouvements sont gênés. Les chevaux à dos long sont ordinairement lestes et agiles, mais faibles et incapables de porter de grandes charges, et sous les harnais ils sont bientôt fatigués. Il faut donc que le dos soit proportionné au travail exigé. Un cavalier jeune et léger choisira un

cheval à dos plutôt long que trop court; il s'accommoderait mal du pas lent mais persévérant d'un cheval à dos court. Ce dernier ne convient pas non plus aux dames; son pas est dur et il n'offre pas assez d'espace pour porter sur son dos court une selle de dame. Dans tous les chevaux, quels qu'ils soient, le dos doit être droit; lorsqu'il est déprimé soit naturellement soit par un excès de travail, ils sont faibles et alors on les nomme *ensellés*. Quoiqu'ils ne puissent pas porter un grand poids, ils ont ordinairement une allure agréable pour le cavalier.

Les REINS s'étendent depuis l'extrémité du dos sur une ligne tirée d'une hanche à l'autre. Comme le dos, les reins ne doivent être ni trop longs ni trop courts, sans quoi le cheval serait dénué de toute rapidité ou de toute vigueur. Ce qui a été dit du dos est également applicable aux reins; la longueur est le signe de la vitesse et de la débilité, comme l'exiguïté est celui de la force et des allures lentes. La longueur des reins est indiquée par la longueur apparente de l'épine dorsale et par l'espace qui sépare la dernière côte

de la hanche. Les reins doivent être droits; s'ils sont arqués vers le haut, on dit que le cheval est *noach-backed* (qu'il a des reins de gardon). Beaucoup de chevaux de bonne race ont les reins arqués, et chez eux c'est plus qu'un défaut désagréable à l'œil, puisque cette conformation occasionne un rapprochement trop considérable des pieds du devant et de ceux du derrière, ce qui restreint les mouvements du cheval et rend ses allures rudes et incommodes; mais, comme compensation, elle lui donne le moyen de porter un poids considérable.

Chez tous les chevaux, les reins doivent être larges, leur ampleur donne de la force sans nuire à la rapidité et elle accompagne toujours un coffre rond et spacieux. Pour bien apprécier les reins, il faut les examiner de quelque endroit élevé, par exemple du haut du siége d'une voiture; quand ils sont étroits, la poitrine et le ventre manquent généralement de capacité, et l'on dit que le cheval a la carcasse trop légère ou qu'il est trop léger de flancs, lesquels sont creux et retroussés. Chez les chevaux à reins étroits

ce défaut est souvent accompagné de beaucoup d'autres et le cheval qui a cette conformation est toujours relativement faible et de peu d'utilité. Souvent on voit des sujets de cette espèce de chevaux attelés aux diligences, et lorsqu'ils sont accouplés avec d'autres d'une conformation meilleure, leur faiblesse saute aux yeux, surtout quand on les examine du haut du siége du cocher. Il est pénible de les voir à la fin d'un long relai se traînant avec peine aux côtés d'un intrépide et vigoureux compagnon qui prodigue outre mesure ses forces et son énergie pour suppléer à l'impuissance de son voisin.

La CROUPE commence où finissent les reins et se termine à la naissance de la queue. La longueur et la direction de la croupe n'est pas sans importance; chez tous les chevaux destinés à un travail de vitesse, la croupe sera longue et se dirigeant presque horizontalement vers l'arrière; chez la plupart des chevaux de bonne race, la croupe possède ces deux qualités; mais chez les poneys, les mulets, les ânes, les chevaux irlandais et de trait, elle est courte et ravalée, de

telle sorte qu'elle s'abaisse soudainement en s'avançant en arrière et que la queue semble sortir du milieu de la fesse. Cette particularité se remarque surtout chez le cheval irlandais; de là vient sans doute que prévaut encore en Irlande l'usage de cette abominable opération qu'on nomme *niquetage*, qui a pour but d'améliorer l'apparence de l'animal, mais qui réellement ne fait que rendre pire ce qui n'était que mauvais. Lorsque la croupe se rapproche de la ligne perpendiculaire, presque tous les muscles de l'arrière-main sont courts, ramassés, et doivent agir dans des conditions désavantageuses, attendu que les leviers qu'ils font agir sont dans ce cas comparativement trop courts.

La différence entre ces deux espèces de croupes est facilement appréciable, et le moins expérimenté n'a, pour s'en rendre compte, qu'à placer un bon cheval de chasse anglais à côté d'un cheval commun irlandais et à se mettre à quelques mètres derrière eux. Bien que la croupe horizontale soit préférable à la croupe ravalée, on ne doit pas croire que cette dernière

soit un défaut radical. Certainement il nuit beaucoup à l'apparence du cheval, quelque parfaite qu'elle puisse être sous tous les autres rapports; mais très-souvent ces chevaux sont excellents et les chevaux irlandais notamment ont une réputation méritée de bons sauteurs.

Les FESSES ne peuvent jamais, dans aucun cheval, être ni trop larges ni trop profondes. Elles ont une grande influence sur la force et la rapidité, et pour qu'un cheval soit capable de supporter de grandes fatigues, il faut que cette partie soit bien développée. Chez quelques chevaux, les fesses manquent de profondeur, chez d'autres de largeur; mais le défaut le plus ordinaire est le manque de développement latéral, et, dans ce cas, le cheval n'est pas assez large des hanches. Bien souvent les trois défauts sont réunis. Le premier, celui où les fesses manquent de profondeur, est généralement accompagné de mouvements lents et courts; le cheval ne peut faire de grandes enjambées, surtout au petit galop et en course; rarement on lui trouve une aptitude remarquable soit pour le trait soit pour

la selle. Dans le second cas, celui où les fesses manquent de largeur depuis l'os de la hanche en se dirigeant en arrière, ce défaut est très-souvent accompagné d'une croupe ravalée; il offre à peu près les mêmes inconvénients que le premier, à moins que ce manque de largeur ne soit compensé par de la profondeur. Le manque de développement latéral a pour conséquence ordinaire l'exiguïté des reins et l'on ne peut s'attendre à rien de bon de chevaux ainsi conformés; ceux qui, doués d'une énergie extraordinaire, parviennent à rendre de grands services, s'usent rapidement. Lorsque les os des hanches se projettent extraordinairement, on dit que le cheval est mal hanché, et, si les hanches sont saillantes pour toute autre cause que par la misère, cela provient de l'exiguïté des reins ou du défaut d'ampleur des muscles de la cuisse. Il y a encore un autre défaut dans les fesses, c'est lorsqu'elles s'avancent du côté de la croupe et qu'elles forment une protubérance aiguë. Cette conformation se présente rarement seule, mais le plus souvent elle est combinée avec l'exiguïté de

toutes les parties de l'arrière-main et elle donne toujours au cheval un cachet de faiblesse.

La position des JAMBES DE DERRIÈRE varie autant que celle des jambes de devant; lorsque le cheval est placé d'aplomb et que les pieds sont directement vis-à-vis l'un de l'autre, la pince, ou extrémité du sabot, ne doit pas dépasser une ligne tombant perpendiculairement de la pointe de la rotule. Pour les chevaux de course, plus le pied est en arrière de cette ligne, mieux cela vaut. Chez les chevaux hauts sur jambes, l'on voit généralement les pieds de derrière dépasser cette ligne, ce qui rend leurs allures courtes. Il faut que l'extrémité du sabot soit placée directement en avant; si elle tourne en dehors c'est que les jarrets sont trop rapprochés du corps, et si elle tourne en dedans, c'est que les jarrets sont trop en dehors.

Quelquefois le membre postérieur tout entier, depuis le grasset jusqu'au pied, décrit une courbe convexe en dehors, ce qui est toujours accompagné de mouvements maladroits et d'allures irrégulières; un tel cheval use ses fers très-ra-

pidement, et je suis disposé à croire qu'il est plus que tout autre sujet aux maladies de la rotule du genou. Les chevaux de trait sont plus que d'autres exposés à cette défectuosité; il arrive que chaque fois qu'ils avancent la jambe postérieure, elle tourne sur le pied comme sur un pivot.

En regardant le cheval par derrière, les jambes doivent être bien placées et perpendiculaires au sol, sans inclinaison en dehors ou en dedans soit des jarrets soit des boulets. Chez un grand nombre de vieux chevaux qui ont beaucoup travaillé, et même chez quelques jeunes individus, l'intervalle entre la partie supérieure des cuisses est trop grand et il indique le manque de développement musculaire, la vieillesse, ou un excès de maigreur.

Le JARRET est l'espace compris entre le grasset et la rotule du genou; il varie peu en longueur, mais beaucoup en volume. Comme les parties supérieures, il ne saurait être trop volumineux et fourni de muscles qui doivent descendre tout à coup vers le genou. Lorsque les jarrets sont courts, le manque de longueur dans les muscles

est indiqué par un angle disgracieux à la partie postérieure du fémur; les fesses sont alors arrondies, et arrêtées tout court sans passer insensiblement dans les jarrets. Ce défaut est principalement sensible en regardant le cheval de côté: celui qui en est atteint a des allures lentes et chancelantes, et ses extrémités ont une apparence osseuse et maigre que les connaisseurs désignent sous le nom de *mal culotté*.

La pointe du jarret, qui correspond à notre talon, doit être large latéralement et tout à fait distincte du corps de la jointure du jarret. C'est un levier auquel sont attachés les muscles de la partie postérieure du fémur et la largeur de cette pointe indique la longueur de ce levier. La distance entre le tendon d'Achille et le tibia est un autre indice de cette longueur et de la position de ce levier. Chez la plupart des chevaux de trait, il est relativement court et plus droit que dans les chevaux de vitesse. Les chevaux de course ne pourront l'avoir trop long; mais lorsque cette longueur est très-considérable, le jarret est naturellement fort incliné, ce qui leur donne une

apparence de faiblesse qui semble devoir rendre l'animal moins capable de supporter une surcharge. Ordinairement cela est combiné avec l'exiguïté de l'os placé immédiatement au-dessous de la jointure du jarret, et ces pointes de jarrets sont coudées et plus exposées que d'autres plus courtes aux affections dites courbes. D'un autre côté, si la pointe du jarret est étroite et droite, elle est plus exposée à être retroussée, et quoique les chevaux qui l'ont ainsi puissent porter plus de poids, ils ne peuvent exécuter un galop prolongé. La forme de cette partie du jarret doit différer selon l'usage auquel on destine le cheval; et l'acheteur, par de fréquentes comparaisons, apprendra bientôt à distinguer et à faire un choix. La largeur transversale varie considérablement, mais cependant pas autant que la largeur latérale. Pour tous les usages auxquels on destine le cheval, la pointe du jarret doit être large de tous côtés. Toutes les jointures d'un cheval doivent être bien développées, et les angles des os doivent être appréciables au travers de la peau.

Lorsque les pointes des jarrets sont trop rap-

prochées l'une de l'autre, on dit que le cheval a des jarrets de vache, ce qui lui donne une apparence disgracieuse ; il n'est pas certain que cette conformation soit nuisible, ni à la rapidité ni à la force, mais elle rend le cheval sujet aux éparvins.

Les canons, les boulets et les paturons des membres postérieurs, sont sujets aux mêmes défauts que ceux des membres antérieurs.

PROPORTIONS

Quelques vétérinaires du continent ont essayé d'établir pour la conformation du cheval des règles fixes et précises, basées sur une division géométrique du corps et des membres. Bourgelat, qui s'occupa avec quelque succès de la médecine vétérinaire, fut le premier qui établit une échelle de proportions. En admettant que cette échelle fût construite au moyen de l'étude attentive des parties auxquelles elle s'applique, nous ne lui reconnaîtrons pas cependant une utilité réelle, en ce qu'elle ne peut s'appliquer qu'à une seule race de chevaux, et lors même que l'on pourrait construire une échelle spéciale pour chacune des différentes races, c'est-à-dire pour le cheval de course, pour celui de selle, pour celui de trait, etc., etc., cela ne modifierait que faible-

ment notre opinion. Tous les chevaux de selle ne doivent pas avoir la même conformation; elle doit varier suivant le poids du cavalier, l'allure sous laquelle il voyage, les distances qu'il parcourt et la nature des routes et des contrées qu'il traverse. Si les variétés de formes du cheval ou les travaux auxquels on l'applique n'étaient pas infinis, on pourrait établir pour chacune une échelle de proportions; mais les combinaisons de formes sont innombrables, ainsi que les usages auxquels on destine chaque cheval. Il y a une conformation différente pour chaque cheval, selon l'emploi auquel on le destine, et l'amateur, par des comparaisons répétées, pourra bientôt reconnaître qu'un cheval qui ne convient pas à tel cavalier convient à un autre. Un cavalier pesant saura qu'il doit choisir un dos court, tandis qu'un autre plus léger considérera cette conformation comme un inconvénient sérieux. En tous cas, il se rencontrera toujours des circonstances multipliées où il sera très-difficile de concilier les opinions différentes quant à la conformation d'un cheval pour en faire l'étalon d'une échelle de pro-

portions pour la perfection. C'est l'œil seul qui est capable de distinguer une bonne conformation d'une autre qui est mauvaise; cette expérience pourra s'acquérir par des comparaisons répétées entre les différentes parties de plusieurs chevaux ; mais celui qui ne pourra pas acquérir cette connaissance ne deviendra jamais un acheteur judicieux au moyen de l'échelle de proportions de Bourgelat ou de tout autre, et ce serait une fastidieuse transaction si chaque cheval devait être vendu à la mesure. Cependant, pour les curieux, nous donnerons ici quelques extraits de cette échelle française pour établir les proportions.

« La longueur de la tête est prise pour unité de mesure; cette longueur se prend entre le sommet de l'occiput et le bord inférieur des lèvres.

« Trois longueurs géométriques de la tête donnent la hauteur du cheval en le mesurant depuis l'occiput jusqu'au sol, en plaçant la tête dans sa position naturelle.

« Deux têtes et demie donnent la hauteur du corps à compter du garrot au sol, et la longueur du corps y compris l'avant et l'arrière-main.

« La longueur d'une tête égale : 1° l'encolure depuis le garrot jusqu'à l'occiput; 2° la profondeur des épaules depuis le garrot jusqu'au coude; 3° la largeur des épaules des deux côtés; 4° la longueur de la croupe prise depuis les pointes des hanches, de l'extrémité antérieure de l'os Ilion à la tubérosité de l'ischion; 5° la largeur de la croupe prise d'une hanche à l'autre, ou l'espace entre les extrémités de l'Ilea; 6° la hauteur de la croupe depuis le grasset jusqu'au sommet de la croupe, les membres n'étant pas comptés; 7° la longueur latérale des jambes de derrière, en les mesurant depuis le grasset jusqu'à la protubérance placée sur le côté de la rotule et en ligne droite jusqu'au jarret, et aussi de là jusqu'au sol; 8° la distance depuis le sommet du garrot au point de jonction de l'encolure et du poitrail.

« Deux longueurs de tête donneront assez bien la distance du garrot au grasset; du coude au sommet de la croupe ou à l'extrémité de l'Ilea; du coude au pliant du genou, de ce point jusqu'au sol; du grasset jusqu'à la jointure du jar-

ret, et de là jusqu'à la couronne. » (Percival, vol. IV, pag. 81, *sur l'Art vétérinaire*).

Sainbell, premier professeur au collége vétérinaire de Londres, en publiant de son côté les proportions géométriques du célèbre *Éclipse*, fait observer que les proportions de cet illustre coureur, diffèrent complétement de celles indiquées par l'échelle française, pour les chevaux de selle et de chasse, et même pour le cheval de trait, d'après Percival.

Sainbell considérait les formes d'*Éclipse* comme presque parfaites, et cependant elles offraient avec l'échelle française les différences importantes qui suivent : Au lieu de trois longueurs de tête pour la hauteur, *Éclipse* en mesurait trois et demi du sommet de l'occiput au sol. L'encolûre d'*Éclipse* était de moitié plus longue que celle indiquée dans l'échelle.

D'après l'échelle, la hauteur du corps devrait être égale à sa longueur; et la hauteur d'*Éclipse* excédait sa longueur d'un dixième. D'après cette même échelle, de l'extrémité du sabot à la rotule il faut pouvoir tirer une ligne perpendiculaire,

et le sabot d'*Éclipse* se posait à une demi-tête plus en arrière; la distance du coude au genou excédait de beaucoup la mesure du genou au sol, et dans l'échelle il est dit que ces distances doivent être égales.

Je ne doute pas qu'il n'existe bien d'autres divergences; par exemple : la longueur de la croupe est infiniment trop courte pour un cheval de course.

ROBES

Depuis longtemps l'on a reconnu qu'il y a de bons chevaux dans toutes les robes; mais il n'est pas aussi vrai qu'un bon cheval ne puisse pas avoir une robe d'une mauvaise couleur. Ceux qui le pensent ne font aucune attention à ce que le cheval soit blanc ou noir; mais la plupart des acheteurs ne sont pas aussi indifférents. Les marchands n'ignorent pas que la robe d'un cheval exerce très-souvent une très-grande influence sur le plus ou moins de facilité qu'ils rencontrent à en opérer le placement. En général, les chevaux de couleurs claires, tels que les alezans clairs, bai-zin, gris d'argent ou blancs, sont considérés comme devant posséder moins de vigueur et de fonds que ceux d'une nuance plus foncée. On dit aussi que les bais-marrons sont

plus sujets que les autres aux pieds encastelés ; que les noirs sont plus fréquemment vicieux et sujets à des maladies et à la cécité que ceux d'une autre couleur. Le gris est une belle couleur souvent recherchée ; mais pour la selle on évite cette nuance, parce qu'à l'époque de la mue, les vêtements des cavaliers sont tout blanchis par leur poil. Ils sont aussi sujets à une maladie (*melanosus*) inconnue chez les chevaux d'une autre couleur. C'est la formation d'une tumeur noire dont le siége est ordinairement placé sous la peau et dans quelques parties à une grande profondeur. Les chevaux bai-brun et bai-clair avec les extrémités, la queue et la crinière noires, sont ceux que l'on préfère pour la selle. Les chevaux pie ont rarement bonne apparence, et ils sont si exclusivement la propriété des charlatans et des faiseurs de tour que peu de gentlemen se soucient d'en avoir. On considère généralement comme une imperfection les trop grandes marques de blanc sur la face et sur les jambes. Sans autre raison, il est à supposer que c'est parce que la mode en a décidé ainsi.

Des chevaux à balzane très-haute sont réputés plus sujets que les autres aux maladies des pieds, mais ce ne sont probablement que des suppositions.

Le *Poil* peut être teint, et le préjugé que l'on a contre les balzanes trop hautes et les faces blanches, a porté à faire des essais pour en changer la couleur. Au moyen de certaines teintures on est parvenu à rendre le poil noir ou bai-marron; mais par un examen attentif, ce stratagème peut assez bien être reconnu, parce que la couleur artificielle diffère toujours plus ou moins de la couleur naturelle, ou bien aussi par le contraste trop tranché des deux couleurs qui ne se fondent pas naturellement ou qui laissent apercevoir quelques poils blancs qui n'ont pas été atteints par la teinture. Quelquefois cependant on ne s'aperçoit de la fraude qu'au moment de la mue, lorsque les poils tombent et qu'ils sont remplacés par les blancs naturels.

SEXE

On attribue généralement aux juments plus de vigueur et de fonds qu'aux chevaux hongres. Pour les cultivateurs et ceux qui, comme eux, peuvent élever un poulain à peu de frais, elles ont un autre avantage. Si elles deviennent impotentes ou incapables de travail pendant une période de quelque durée, le préjudice causé de ce chef à leur propriétaire est diminué par cela qu'elles peuvent être consacrées à la reproduction. Les juments, cependant, ont très-souvent l'avant-main trop basse, ou, ce qui revient au même, l'arrière-main trop haute ; c'est là un inconvénient sérieux pour le service de la selle. Quelques juments aussi ont un caractère très-irritable chaque année au printemps; elles deviennent alors dangereuses pour les autres che-

vaux et pour les personnes qui en approchent; mais cet état d'irritation ne dure que quelques jours et n'est pas commun à toutes les juments.

AGE

C'est à l'âge de cinq ans que le cheval atteint sa plus grande valeur eu égard à son âge. Avant cette époque, il n'est pas capable d'efforts extraordinaires, et il ne peut supporter de rudes travaux sans fatigue et sans dangers; après cet âge, il conserve encore pendant plusieurs années toute sa vigueur et sa rapidité; mais cependant, dès qu'il a passé l'âge de cinq ans, on peut dire que sa valeur commence à décroître insensiblement. Beaucoup d'amateurs tiennent trop à ne posséder que de jeunes chevaux; ils attachent trop d'importance à leur âge et trop peu aux autres conditions dans lesquelles se trouve l'animal. Ils ne considèrent pas qu'un cheval de cinq ans peut être aussi usé par le travail qu'un autre de huit ans, et que le plus vieux

des deux sera peut-être celui qui pourra rendre le plus de services. Fort peu de chevaux vivent jusqu'à ce que l'âge les rende tout à fait faibles et inutiles : les chevaux de chasse, de louage, de selle de toute espèce, et ceux employés pour le service des malles, sont usés longtemps avant la vieillesse. Les pieds et les membres font défaut avant que leur constitution générale ait subi aucune atteinte sensible; mais les chevaux employés à l'agriculture conservent ordinairement la solidité des pieds et des jambes jusqu'à leur dernier jour; ce qui n'empêche pas qu'un grand nombre de ceux-ci sont mis de côté avant que l'âge ait pu le moins du monde leur faire perdre toute leur vigueur. La période à laquelle le cheval commence à décliner n'est pas très-bien connue; les circonstances dans lesquelles il a été placé dans sa jeunesse, ont évidemment la plus grande influence sur la durée de sa carrière et la persistance de sa vigueur; mais personne ne pourrait se prononcer avec assurance sur l'espace de temps durant lequel un cheval pourra se maintenir actif et vigoureux, parce que les in-

fluences des privations et d'un travail excessif auxquels il peut avoir été soumis ne pourront jamais être appréciées avec certitude. On a vu des chevaux vivre jusqu'à quarante et même soixante ans; ce sont là des exceptions extrêmement rares; mais il n'est pas si rare d'en voir qui jusqu'à vingt ans rendent encore d'excellents services; et il est probable que déjà leurs moyens ont décliné depuis un certain nombre d'années auparavant.

« Un cheval de cinq ans, dit M. Blaine, peut être comparé à un homme de vingt ans; un cheval de dix ans peut l'être à un homme de quarante, et l'âge de quinze ans pour le cheval se rapporte à celui de cinquante pour l'homme; celui de vingt à soixante, de vingt-cinq à soixante-dix, de trente à quatre-vingt, et de trente-cinq à quatre-vingt-dix et cent; et je suis loin, ajoute-t-il, de croire cette comparaison trop favorable au cheval, je pense au contraire qu'elle l'est trop peu. Des chevaux de trente-cinq ans sont aussi communs que des hommes de quatre-vingt-dix, si l'on prend en considération qu'il y a vingt fois plus

de personnes qu'il n'y a de chevaux, et sans aucun doute un cheval de quarante-cinq ans est moins rare qu'un homme de cent dix ans. » (*Veterinary outlines*, page 40.)

L'âge du cheval est principalement indiqué par les dents incisives de la mâchoire inférieure; mais il est indispensable de consulter en même temps toute l'apparence de l'animal, car les affirmations du vendeur doivent toujours être acceptées avec réserve.

Le cheval, comme beaucoup d'autres animaux, a deux poussées de dents; les premières du poulain, appelées dents de lait, ne sont que temporaires et sont toutes poussées au-dessus des gencives dès l'âge de six à huit mois. Peu de temps après que le poulain a atteint sa deuxième année, deux de ces dents de lait tombent pour faire place aux dents de cheval qui ne tardent pas à les remplacer.

Ce n'est que lorsque le cheval a atteint sa cinquième année, que toutes les secondes dents ont fait leur apparition et, à cette époque, le cheval doit avoir toutes ses dents incisives; il a

alors à chaque mâchoire douze molaires, deux crochets et six incisives.

Chacune des incisives permanentes possède à son apparition au-dessus de la gencive une cavité ovale au centre de la surface supérieure, laquelle pénètre dans la dent sous forme d'entonnoir en se rétrécissant vers le fond ; à mesure que les dents s'usent par le frottement, cette cavité diminue en profondeur et en largeur jusqu'à ce qu'elle ait complétement disparu; et comme ceci a lieu à des époques fixes et successives sur chaque dent, ces modifications indiquent avec assez de précision l'âge du cheval. Il est inexact de dire que la cavité ou marque dans la dent disparaît parce qu'elle se remplit, elle disparaît par l'usure de la partie qui entoure la cavité par suite du frottement contre la dent opposée.

Les renseignements qui suivent n'ont trait qu'aux dents incisives de la mâchoire inférieure.

Environ huit ou dix jours après sa naissance, le poulain a deux incisives, dites *pinces* (n°s 1 et 2, fig. 2), au centre de la mâchoire.



Fig. 2.— Mâchoire inférieure d'un poulain.

Entre le second et le quatrième mois, deux autres dents, dites *mitoyennes* (nos 3 et 4, fig. 2), apparaissent aux deux côtés des premières.

Du sixième au huitième mois, une deuxième paire, dites *coins* (nos 5 et 6, fig. 2), surgissent à leur tour.

A partir de cette époque et jusqu'à l'apparition des dents de remplacement, la marque sert à déterminer l'âge.

A douze mois, la cavité des pinces a presque entièrement disparu.

A dix-huit mois, les quatre dents du milieu ne marquent plus et les pinces qui ont poussé les premières deviennent triangulaires à leur partie supérieure.

A deux ans, la marque a disparu des six incisives et les pinces ou dents du centre paraissent infiniment plus petites que les autres.

A deux ans et demi, les pinces ou dents du centre commencent à branler et tombent; la pre-

mière paire de dents de remplacement ou pinces permanentes poussent, et bientôt elles atteignent le niveau des quatre dents caduques restantes. Les dents permanentes, ou de cheval, sont plus grandes et d'une couleur plus foncée que les précédentes, et leur surface extérieure a une rainure plus marquée que dans les dents de lait.

A trois ans et demi, deux autres dents permanentes font leur apparition, une de chaque côté des pinces, et avant que le poulain ait atteint sa quatrième année, ces nouvelles dents permanentes sont de niveau avec les coins de l'œil, lesquels ont pris une teinte jaune à leur partie supérieure et sont rétrécis à la partie qui touche à la gencive.

A quatre ans et demi, les coins poussent à leur tour, et quand l'animal a atteint l'âge de cinq ans, ils sont de niveau avec les autres.

Avant cette époque, si c'est un cheval entier ou un hongre, il aura également deux dents dites crochets à chaque mâchoire.

Dès que l'animal a complété ses dents de remplacement, le poulain prend le nom de cheval, et

la pouliche celui de jument; quelques juments ont de petits crochets, mais le plus grand nombre n'en a pas.

A six ans, la marque a disparu sur les pinces.

A sept, elle a également disparu sur les quatre dents du milieu.

A huit ans, la cavité a ordinairement disparu de toutes les dents de la mâchoire inférieure. Alors l'animal reçoit très-improprement la qualification de *cheval hors d'âge*.

Durant toute la période que nous venons d'indiquer, il y a très-peu de difficulté pour s'assurer de l'âge; la chute des dents et l'usure des marques sont assez régulières chez les chevaux. Il pourra y avoir une différence de semaines ou de mois chez quelques individus; mais comme c'est par année et demi-année que l'on compte l'âge des chevaux, ces légères différences sont sans aucune conséquence. On a remarqué que les poulains qui ont été chaudement logés et bien nourris poussent plus promptement leurs dents de remplacement que ceux qui ont éprouvé de la misère ou qui ont été davantage exposés au froid;

et sous tous les rapports on peut dire qu'ils acquièrent plus promptement leur développement. Outre la façon dont le poulain a été soigné, le temps qu'il a passé à l'écurie influe aussi sur l'usure de la marque des dents; chez quelques-uns les dents paraissent être plus dures que chez d'autres, et par là devoir résister plus longtemps à l'usure occasionnée par le frottement.

Si le poulain a été au pâturage un temps assez long, la marque se perd plus tôt que chez les autres, et elle disparaît à une époque plus précoce chez les tiqueurs, même avant qu'ils aient atteint leur cinquième année, les pinces sont entièrement rasées.

Les marques se conservent plus longtemps dans les dents de *la mâchoire supérieure*, et quelques connaisseurs ont recours à cet indice lorsque celles de la mâchoire inférieure sont entièrement rasées. On dit qu'à dix ans les cavités des pinces supérieures sont remplies et les marques effacées; qu'à douze ans, les marques sont effacées sur les quatre dents du centre, et qu'à quatorze ans toutes les marques sont effa-

cées : mais cela n'est pas toujours vrai; il est rare que la marque des dents supérieures disparaisse aussitôt, et pour autant que j'en puis juger, l'usure de ces dents est si irrégulière, qu'elle ne peut guère servir de signe certain pour reconnaître l'âge d'un cheval.

Après huit ans, les dents de la mâchoire inférieure subissent quelques changements ; il n'y a plus de marque à effacer, mais les dents continuent à s'user.

Lors de sa première apparition, la table ou surface supérieure des dents avait une forme ovale; mais, à mesure que l'usure la réduit, elle prend une forme comme abattue vers son extrémité, et se rétrécissant vers la base où elle est moins épaisse que la partie qui dépasse les gencives.

Ces quatre mâchoires, dont nous allons donner ici les dessins, ont été faites d'après les dents de chevaux dont l'âge était bien connu et correspondait à celui indiqué. Les parties molles des gencives avaient toutes été enlevées, excepté dans la fig. 4 : mâchoire d'un cheval de cinq

ans, laquelle a été remise au dessinateur le lendemain de la mort du cheval.

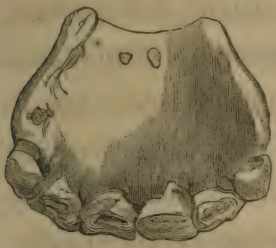


Fig. 3. — Mâchoire d'un cheval âgé de 4 ans.

La fig. 3 représente deux dents temporaires en contraste avec quatre permanentes. La marque dans la paire centrale est faiblement sensible, mais la forme ovale de la surface supérieure est très-bien marquée, si on la compare aux bouches plus âgées des autres figures.

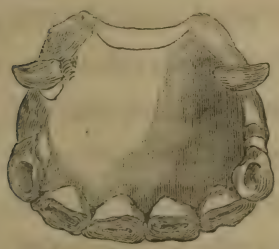


Fig. 4. — Mâchoire d'un cheval âgé de 5 ans.

La fig. 4 fait voir la forme des crochets et des coins peu après leur apparition.

Dans la fig. 5 l'âge a altéré la forme et la direction des dents. Il n'est pas commun, dans une bouche de neuf ans, de trouver encore tant de marques; ceux qui se fient entièrement aux marques des dents pourraient croire que cette bouche appartient à un

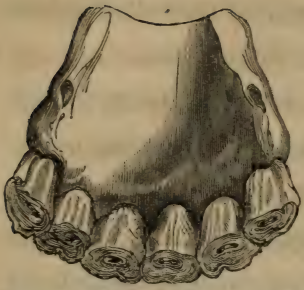


Fig. 5. — Mâchoire d'un cheval âgé de 9 ans.

cheval de sept ans, tandis que d'autres, considérant davantage la forme des dents, leur surface supérieure et l'allongement des dents, ainsi que leur direction, seraient sans doute plus près de la vérité.



Fig. 6. — Mâchoire d'un cheval âgé de 18 ans.

La fig. 6 est placée ici pour démontrer à un degré extrême les altérations auxquelles les dents sont soumises dans leur forme, longueur et direction; elle fait voir la diminution de largeur de la mâchoire, aussi bien que celle de la dent d'un côté à l'autre, son poli, la forme arrondie, triangulaire ou équilatérale des surfaces supérieures qui s'usent, et l'allongement du corps de la dent.

Environ à l'âge de dix ans, les deux pinces latérales affectent une forme à peu près triangu-

laire à leur partie supérieure, et les quatre autres à une période plus éloignée, sont soumises à un changement de forme pareil. A l'âge de douze ans, ou quelquefois plustôt, il arrive qu'indépendamment de l'altération dans la forme, les dents ont aussi changé de direction dans les deux mâchoires.

Au lieu de décrire une courbe telle que les dents de la mâchoire inférieure se présentent à celles de la mâchoire supérieure, elles se projettent en avant; la mâchoire se rétrécit dans la partie antérieure et elle s'aplatit; les dents de la mâchoire supérieure commençent à dépasser celles de la mâchoire supérieure; elles deviennent plus étroites, plus triangulaires et presque carrées; emboîtées l'une dans l'autre, longues et de couleur jaune. Au fur et à mesure que le cheval devient plus vieux, ces changements deviennent plus apparents; les crochets, de leur côté, s'émoussent et s'usent, deviennent jaunes, incrustés, et se rapprochent des incisives; mais ces modifications sont très-irrégulières; elles indiquent que le cheval est vieux, mais jamais son

âge précis, et fort peu de connaisseurs donnent la moindre confiance à ces indices.

L'apparence générale du cheval n'est pas la même à tout âge; lorsqu'il est très-jeune, son coffre manque d'ampleur et ses différentes parties ne sont pas développées; tout manque de largeur et de profondeur; les membres sont longs, les paturons droits et l'avant-main est basse. La tête n'est pas assez anguleuse, elle semble inachevée; la ganache est étroite, et lorsqu'on la regarde de côté, elle paraît manquer tout à fait de largeur. Les allures du poulain sont un peu gauches et nonchalantes; il jette constamment ses regards autour de lui comme s'il n'avait jamais rien vu; ses mouvements sont sans grâce et incertains. Il paraît déhanché, ses jointures semblent très-déliées et les attaches de ses membres insuffisantes, tellement on le voit se dandiner dans toutes les directions.

Les signes de l'âge avancé, sans parler des dents, sont plus ou moins modifiés par le traitement auquel le cheval a été soumis dans son âge; ils ne sont pas si apparents chez un animal

gras que chez un cheval maigre. De rudes travaux anticipent l'apparition des signes de vieillesse. Les chevaux gris deviennent ordinairement blancs dès qu'ils ont atteint leur huitième année, et quelques-uns même perdent plus tôt la plus grande partie des poils noirs. Quand la vieillesse approche, chez les chevaux de teintes plus sombres, des poils gris apparaissent à la tête, autour des yeux, du museau et sur la face; les salières s'approfondissent; les joues, les gencives et le palais s'affaissent; les os des mâchoires s'épaississent; les yeux sont plus faibles et même chassieux, ils s'enfoncent dans leurs orbites; les paupières sont relevées à l'angle intérieur et communiquent à la face une expression d'anxiété ou de souffrance; les lèvres sont entr'ouvertes et pendantes. Les jambes deviennent épaisses, des tumeurs s'y font remarquer, et souvent elles sont courbées, faibles et chancelantes. L'épine dorsale s'affaisse de manière que le cheval a l'apparence d'être ensellé; la chair disparaît de chaque côté et fait paraître l'échine plus saillante. L'encolure et le garrot deviennent minces

et maigres. Dans cet état, le cheval est nonchalant, insouciant : ses mouvements sont lents, et ses membres raides; il éprouve de la difficulté à approcher le museau de l'herbe, et lorsqu'il veut boire à la rivière, il ploie l'une des jambes de devant de manière à faire pencher un peu le corps en avant. Les vieux chevaux de carrosse qui ont été longtemps enrênés portent la tête haute, et chez ces animaux l'encolure est parfois si raide qu'ils mourraient de faim au pâturage.

Fourberies des maquignons. — Quelquefois il convient à ces messieurs de faire qu'un cheval paraisse plus vieux ou plus jeune qu'il ne l'est réellement. S'ils peuvent vendre un cheval de trois ans pour un de quatre ans, ils économisent la dépense d'une année d'entretien, et l'acheteur a acquis un cheval trop jeune pour l'ouvrage auquel il le destine. Pour accomplir cette supercherie, ils arrachent les dents qui seraient tombées naturellement à l'âge de sept ou huit mois, et les dents de remplacement n'étant pas retenues par les dents de lait poussent promptement et occupent leur place. Une personne expérimentée

peut quelquefois reconnaître cette ruse en comparant le développement des dents ainsi forcées à l'usure que les autres ont déjà subi, et parfois l'apparence de jeunesse de l'animal fera voir clairement qu'il est encore trop jeune pour en exiger du travail. Il arrive aussi que le maquignon qui a commis la fraude, néglige d'arracher les dents correspondantes à la mâchoire supérieure ; et un opérateur maladroit fait tomber par mégarde deux dents au lieu d'une sur le même côté ; l'une ou l'autre de ces circonstances suffit pour démasquer la supercherie.

Pour rajeunir les vieux chevaux, ils pratiquent une autre manœuvre que les Anglais appellent *bishopping*, sans doute pour perpétuer le nom de l'inventeur de cette fraude, nommé Bishop. Cette manœuvre consiste à creuser une petite cavité dans la table des dents et à noircir la partie creusée au moyen d'un caustique ou d'un fer rouge. Il n'est point nécessaire d'appliquer cette frauduleuse opération avant que le cheval ait atteint huit ou neuf ans ; mais, à partir de cette époque, si on veut le faire passer pour un cheval

de sept ans, il faut opérer sur les coins; si on veut qu'il ne paraisse âgé que de six ans, il faut faire la même opération sur les mitoyennes qui suivent les coins; mais j'ai vu les six incisives creusées profondément par quelque ignorant fripon qui ne savait pas qu'une égale profondeur des marques n'a jamais été rencontrée sur toutes les dents en même temps. Un œil expérimenté n'a point de peine à reconnaître une marque artificielle : les bords des cavités sont rudes et irréguliers, la cavité artificielle est plus foncée en couleur que la cavité naturelle, et un anneau d'émail blanc qui entoure toujours la marque naturelle fait défaut dans la marque artificielle. Ces signes sont suffisants pour la plupart des cas : mais la longueur, la forme, la direction de la dent, aideront à faire reconnaître qu'elle ne devait pas avoir de marque naturelle. Le cheval qui a subi une pareille opération montrera toujours une répugnance à se laisser examiner la bouche; il se ressouvient des souffrances qu'on lui a fait subir lorsqu'on l'a soumis à cette mutilation de la mâchoire.

Pour gonfler les salières lorsqu'elles sont très-profondes, ils emploient également une manœuvre frauduleuse : ils percent de petits trous dans la peau qui couvre la cavité et ils y soufflent de l'air; ils nomment cela gonfler les salières. Cette fraude n'est pas très-commune, mais parfois elle est pratiquée sur un vieux cheval pour lui donner un apparence moins âgée; l'opération ne se maintenant que peu de temps, elle doit être faite à peu près immédiatement avant que l'on présente le cheval à vendre, sans quoi l'air insufflé est enlevé par des agents internes et les cavités reparaissent aussi profondes que précédemment. Si les soupçons sont éveillés, la fraude est aisément constatée, il suffit d'appuyer le doigt pendant quelques secondes sur la boursoufflure, on ressent un petit craquement; l'air trouve un passage et se répand dans les parties environnantes de la cavité, et bientôt il est entièrement expulsé. L'attention peut être aussi attirée par quelque différence qui pourra se remarquer dans le gonflement des deux salières. Parfois l'opération dépasse le but que l'on veut

atteindre, et la masse d'air insufflée produit une protubérance au lieu d'une cavité. On ne doit pas oublier non plus qu'une cavité profonde des salières n'est pas toujours un signe de vieillesse de l'animal; quelquefois des chevaux très-jeunes ont des salières extrêmement creuses, et l'on dit que cette remarque peut se faire sur les produits de père ou de mère très-âgés.

CONDITION

Le mot *condition* a différentes significations, selon la personne qui l'emploie : Le marchand ou le vendeur vous dira que le cheval doit être dans une bonne condition avant qu'il puisse être présenté pour la vente ; puis l'acheteur à son tour, s'il a quelque connaissance en fait de chevaux, dit que le cheval doit être mis en bonne condition avant qu'il soit mis au travail. Pour les personnes peu au courant des affaires d'écurie, il y a là beaucoup d'ambiguïté ; elles ignorent qu'il y a une grande différence entre la condition pour la vente et celle pour le travail. Le marchand ne s'inquiète que de l'apparence de l'animal, il cherche à lui procurer un poil lustré et fin, une carcasse bien fournie, une légèreté et une ardeur sous l'influence de laquelle il cabriolera et pa-

radera comme s'il était doué d'une vigueur et d'une activité surprenantes; voilà tout ce que le vendeur tient à obtenir. C'est l'apparence du cheval qui seule en détermine le prix; les dispositions du cheval au travail et ses aptitudes sont sans importance pour la transaction; elles ne sont mises à l'épreuve que lorsque le cheval est vendu. Tout homme de cheval sait qu'une bête qui a été parfaitement maquignonnée, et à cet effet tenue dans le repos et abondamment nourrie, est préparée pour la montre; dans les écuries du vendeur, le cheval est tenu oisif pendant plusieurs semaines; pendant ce temps on lui donne de grandes quantités de nourriture bouillie, et même quelques médicaments pour pousser à l'engraissement. Si dans cet état on voulait lui faire entreprendre un voyage, il commencerait sa route comme s'il ne devait jamais être fatigué; mais après avoir fait quelques milles, il serait tout à fait hors d'haleine, ses pas seraient chancelants, sa peau couverte d'une écume épaisse; un travail un peu prolongé l'épuiserait complétement et lui causerait un tort irréparable. Un cheval dans

cet état est qualifié mou, fade, préparé pour le marché, et mis hors de condition, c'est-à-dire hors de celle qu'il faut pour le travail.

Mauvais soins donnés par l'acheteur. — Des centaines de chevaux ont été ruinés ou détruits dès le premier voyage qu'on leur a fait faire après l'achat; leur nouveau propriétaire oublie que pour exiger d'un nouveau cheval, ne fût-ce qu'un travail modéré, il faut qu'il y soit préparé graduellement et par un système continu de traitement. Faute d'avoir pris ces précautions on ruine son cheval. On poursuit le vendeur pour le prix outré de la vente, et il s'est trouvé des juges assez ignorants pour rendre leur verdict en faveur de l'acheteur imprudent. L'histoire de ces faits est succincte et presque toujours la même : le cheval paraît en bon état au moment de la vente, on lui fait parcourir attelé ou monté quelques milles au dehors de la ville, il est épuisé avant d'avoir terminé sa course et c'est à peine s'il peut regagner l'écurie; il languit quelques jours sous l'absurde traitement du groom ou du maréchal vétérinaire; il finit par mourir. Le ma-

réchal vétérinaire fait l'autopsie, il trouve les poumons tout noirs, déclare qu'ils étaient pourris et que le cheval devait être malade depuis longtemps; les parties en appellent aux tribunaux; le témoignage du maréchal vétérinaire, du groom et d'autres aussi ignorants, décident la question, et le vendeur est très-injustement obligé de rendre le prix du cheval et de payer les frais.

Dans des jugements de cette espèce, il y a toujours deux des parties qui font erreur, et même quelquefois trois. La première est l'acheteur, qui s'attend à ce que le cheval qu'il achète pourra lui rendre des services pour lesquels il n'a pas été préparé. La seconde est l'autorité légale qui se fonde sur le témoignage du maréchal-expert, du vétérinaire ou du groom, ou de tout autre témoin, sans s'enquérir s'ils sont ou non capables de rapporter d'une manière loyale ce qu'ils ont vu. La troisième partie qui fait erreur est le vendeur, qui aurait dû envoyer un ou deux médecins-vétérinaires pour faire l'examen du corps, s'assurer des causes de la mort, et se rendre compte si cette maladie existait avant, ou si seu-

lement elle s'était produite après la vente ; dans ces circonstances, c'est à leur témoignage, et à aucun autre, que l'on devrait s'en rapporter pour juger l'affaire.

Le marchand ou vendeur n'est pas à blâmer ; il n'entend point vendre son cheval dans une bonne condition pour le travail, tout au plus il garantit qu'il est en bon état de santé, exempt de vices et bien dressé; s'il avait entendu vendre l'animal dans une bonne condition d'exercice immédiat, ce que l'on pourrait appeler condition de travail, ce serait autre chose pour le vendeur et pour l'acheteur; d'abord le prix ne serait pas le même, et, dans plusieurs circonstances, il pourrait être doublé ou plus que doublé; tout chasseur de renard sait apprécier la différence qui existe entre un cheval en bonne condition pour cet exercice et celui qui ne l'est pas.

Nimrod, si célèbre par ses lettres sur les chevaux de chasse, connaissait bien la valeur de ce que l'on entend par condition d'un animal bien préparé pour le travail. « Il y a environ six semaines, dit-il, une feuille de papier blanc me fut

présentée par un gentilhomme possesseur d'une meute, avec prière d'y inscrire moi-même son chèque (c'est-à-dire le prix que je fixerais moi-même) sur son banquier qu'il signerait pour prix d'une jument, qui est certainement un modèle d'entraînement, en ce qui concerne la condition d'un cheval de chasse; offre que je refusai, lui répondant que j'accepterai volontiers le prix qu'il m'offrait pour la jument, mais que je ne voulais pas me séparer de son excellente condition au travail. » *Remarques sur la condition des chevaux de chasse*, 1834.

Il ne peut être contesté que le vendeur est autorisé à engraisser et maquignonner son cheval avant la vente, dans le but de lui donner une bonne apparence; il a, comme tout marchand, le droit de rendre sa marchandise attrayante, et c'est un usage mis en pratique dans tous les pays, et qui n'a jamais été prohibé par les autorités légales; si c'est une supercherie en ce qui concerne le marchand de chevaux, elle est sans aucun doute bien partagée par tous les autres commerçants.

On peut s'assurer de la condition d'un cheval par son apparence générale, et de sa tenue par les renseignements que l'on pourra obtenir sur le travail qu'on a exigé de lui pendant les semaines ou les mois précédents, mais surtout par une épreuve immédiate. Un cheval qui a été préparé pour la vente est gras et dodu, mais sa chair est tendre et molle, ses côtes sont bien recouvertes, et l'on ne peut aperçevoir nulle part la forme et l'action de ses muscles ; au moment où il sort de l'écurie, et lorsqu'il court pour être vu par l'acheteur, il est très-inquiet, empressé de courir ; il piaffe, il rue en bondissant à gauche et à droite ; mené sur la route, il part avec plaisir et ardeur, mais avec trop d'impatience : il exige le frein plus que l'éperon ; cependant sa vigueur est de courte durée, il est promptement hors d'haleine, et si l'on continue cet exercice, il est bientôt couvert de sueur ; une écume blanche, marque d'un cheval faible, lui couvre les côtes, et le cavalier sent et entend le cœur lui battre avec violence et rapidité ; longtemps même après cet exercice, le cheval continue à transpirer et il est difficile de le sécher.

Il n'en est pas de même du cheval mis dans une condition de travail ; celui-ci peut être ardent au sortir de l'écurie, mais il y a de la grâce dans son ardeur; le mouvement de ses membres et de toutes les parties de son corps est parfaitement en harmonie; on ne remarque nulle part de la résistance, comme si l'un de ses pieds n'avait rien de commun avec les autres ; chaque mouvement est précis, énergique et rapide. Il pourra aussi, s'il a été oisif pendant quelques jours, être impatient dès qu'il est monté, mais il agit comme s'il avait conscience qu'il a une longue course à fournir, et dépense peu ou point de temps en gambades inutiles au départ. La distance qu'il parcourt et la rapidité de son allure, avant qu'il ne donne quelques symptômes de fatigue, indique ce qu'il peut faire, et ces symptômes sont, comme nous l'avons déjà dit, la rapidité dans la respiration, transpiration écumeuse, démarche incertaine et ralentissement graduel d'allure. Ces signes se reconnaîtront, comme de raison, à tous les chevaux soumis à un travail très-rude, mais ils apparaissent beaucoup plus

tôt chez un cheval en mauvaise condition de travail que dans celui qui est dans une bonne condition. Néanmoins le caractère de la transpiration n'est pas le même chez les deux chevaux : elle est écumeuse et gluante chez le cheval non préparé au travail, tandis que, dans celui qui y aura été préparé, elle sera transparente et moins adhérente ; elle mouille simplement le poil, ou en découle en gouttes claires, après quoi la peau est de suite reséchée et parfaitement nettoyée, tandis que, dans le premier cas, les chevaux sèchent difficilement, et les poils restent adhérents. Il y a des exceptions dans le cas où le cheval a été mal entretenu et pansé avec négligence ; aussi, lorsque le cheval aura fait une longue course sur une route poudreuse, la poussière, mêlée à la matière produite par la transpiration, forme une sorte de substance pâteuse qui se durcit en séchant, et réunit les poils en masses compactes.

PARESSE ET ÉNERGIE

A moins que le cheval ait le goût du travail, peu importe quelle soit la puissance de sa force, ou sa bonne conformation. Il y a des chevaux doués de formes sans reproches, qui sont en parfait état de santé, sans aucun vice, et qui à la vue sont de superbes bêtes; mais quand on les essaye, on trouve que ce ne sont que des rosses. Les uns vont assez bien pendant un mille ou deux en commençant; mais, cet espace une fois parcouru, ni l'éperon ni le fouet ne pourront leur faire activer leur allure nonchalante, qui n'est encore maintenue qu'à force de l'exciter par le fouet; souvent ces chevaux vont plus vite en retournant à l'écurie, sans cependant y mettre beaucoup d'ardeur. D'autres, s'ils sont accompagnés par un cheval plus ardent, sortiront par-

fois de leur habituelle apathie pour prendre ce qui pour eux est le plus haut degré de la vitesse ; mais, s'ils s'arrangent pour ne pas se laisser devancer, ils n'ont pas l'ambition de prendre la tête, et si leur compagnon dépasse un degré de vitesse dans son allure, ils ne sont pas fâchés de rester en arrière. Il existe divers degrés de paresse : il y a des chevaux que ni la compagnie, ni l'approche de l'écurie, ni les corrections ne peuvent réveiller de leur léthargie ; un cheval de cette espèce peut faire sa besogne, s'il n'est jamais exigé de lui qu'il force son pas; mais il ne faudra pas l'atteler avec un autre cheval, car il saisirait l'occasion de se laisser traîner plutôt que de prendre sa part du travail, et il n'y a pas de danger que le collier lui écorche jamais les épaules; il semble ne rien sentir, il montre aussi peu de souci des coups de fouet que s'il était cuirassé. Les coups d'éperon peuvent l'éveiller, mais ce n'est que pour un moment ; il saute alors en avant pendant quelques pas comme s'il avait envie de prendre une meilleure allure, il franchit lestement quarante à cinquante mètres et puis re-

prend son pas ordinaire ou plus lent que jamais, comme s'il croyait que cet effort momentané lui donne droit à votre indulgence future : mieux vaut voyager à pied que de monter une bête aussi incorrigible, car il faut un travail sans relâche de la main et du talon pour l'empêcher de s'arrêter sur place. Un cheval paresseux ne peut le plus souvent être reconnu que par l'essai ; mais, dans plusieurs circonstances, ses dispositions favorables ou défavorables au travail pourront plus ou moins être appréciées même avant l'essai. Le cheval paresseux a ordinairement l'œil petit et enfoncé ; on l'appelle œil de porc ou de corbeau ; les oreilles sont pendantes, et ne se meuvent que rarement et avec lenteur ; les narines sont généralement petites, le museau charnu et la queue tombante ; un tel cheval fait peu attention à ce qui se passe autour de lui, il obéit avec lenteur à la bride et à la voix ; ses mouvements sont lents, incertains et irréguliers, et quand il est mené à la main devant l'amateur, le marchand ou son groom ont soin de lui appliquer un bon coup de fouet au départ, et de renouveler de temps en

temps cet avertissement ; cependant, au lieu de dépasser de la tête celui qui le tient en main, c'est à peine s'il le suit. Néanmoins ces signes ne sont pas infaillibles : chez certains chevaux paresseux on ne les remarque pas, tandis que des chevaux actifs en présentent quelques-uns ; l'essai sur une route inconnue et sans compagnon est le moyen le plus certain de s'en rendre compte.

Les chevaux paresseux sont peu sujets aux maladies : ils épargnent très-bien leurs jambes, et comme ils ne s'échauffent pas aussi souvent que d'autres, ils sont plus rarement enrhumés ; ils ont grand appétit, et ils souffrent souvent pour avoir mangé trop avidement après un long jeûne ; ni la nourriture ni les médecines ne paraissent avoir une grande influence sur leur énergie ; bien ou mal nourris, leur torpeur reste la même. La paresse peut provenir accidentellement de la faim, de la fatigue, ou de toute autre cause produisant l'épuisement ; mais, dans ce cas, le mal est temporaire, et sa véritable cause est facile à discerner.

Le cheval actif se reconnaît aisément, soit en route, soit à la chasse ; il exécute sa besogne comme si elle lui causait du plaisir ; dans l'écurie il paraît faire attention à tout ce qui l'environne ; mais il ne faut pas le confondre à cet égard avec le cheval timide, qui s'effraye et tressaille au moindre bruit. Le cheval actif et courageux regarde et écoute, mais sa contenance est calme et non craintive comme celle du cheval peureux ; s'il est conduit en main devant l'acheteur, il part joyeusement, obéit à la bride et à la voix sans la moindre hésitation ; en route, il ne faut pas lui donner de correction, il répond à toutes les impulsions qui lui sont données par le cocher ou par le cavalier, et, ayant reçu un ordre, il se met en marche en allant en avant avec la rapidité voulue, et conserve son allure jusqu'à ce qu'on la modère ou qu'on l'arrête. Ses oreilles sont en mouvement constamment ; ses mouvements trahissent son ardeur, ils sont précis, vifs, brusques et libres ; son œil est grand, son museau fin, avec de larges naseaux, de petites oreilles, une peau fine et des jambes parfaitement

saines, qu'elles soient bien ou mal conformées. Il faut néanmoins ne pas oublier qu'une bonne conformation donne la force d'exécuter des efforts extraordinaires; le courage et la bonne volonté pour exercer cette force ne sont pas moins, cependant, indispensables pour accomplir des faits inattendus.

Cette énergie ou disposition favorable au travail peut être quelquefois trop grande pour certains usages auxquels on destine le cheval; celui de course ne peut jamais en avoir assez, c'est à une combinaison d'énergie et de bonne conformation que l'on doit les succès obtenus sur le turf. Mais dans les chevaux de trait, parmi lesquels il est rare de rencontrer une énergie extraordinaire, elle serait peut-être un inconvénient et même dangereuse; on peut leur trouver trop d'énergie, surtout au départ, et dans un long voyage ils peuvent se faire du mal par leur trop grande vitesse. Dans un attelage à deux chevaux, l'énergie de l'un, quand elle passe à l'excès, est capable de le détruire complétement, en ce qu'il fait seul le travail réclamé par les deux, et qu'il

appuie si fort sur les rênes que la bouche est toujours échauffée, ce qui l'empêche de prendre de la chair, et fait que bientôt les jambes faiblissent. Mais tout cela n'a lieu que lorsque la disposition au travail est outrée; on la rencontre d'ordinaire seulement dans les jeunes chevaux, mais ils deviennent moins impétueux en arrivant à l'âge mûr, tout en conservant toujours leurs bonnes dispositions au travail, ce qui les rend chers aux laboureurs.

Les chevaux chez lesquels le besoin de mouvement est extrême sont sujets à s'emporter, mus non par la crainte, mais par le seul plaisir qu'ils éprouvent en courant, ils ont beaucoup d'émulation; au départ comme au retour leur allure est toujours la même, et s'ils se voient dépassés par un autre cheval, ils s'animent et ils s'agitent. A la chasse, leur ardeur ne connaît pas de bornes; la queue et les oreilles droites, les narines et les yeux dilatés, l'écume à la bouche, la sueur ruisselant le long de leurs flancs palpitants, ils s'élancent en avant en dépit de tous les obstacles. Souvent ils ne s'arrêtent que lorsqu'ils tombent

entièrement épuisés par la fatigue ; on en a vu mourir sur place sous le poids de quelque sot éhonté, qui déshonore l'humanité par sa conduite envers le plus noble des animaux, et par l'exaltation offensante ou l'indifférence avec laquelle il parle de sa perte.

Ruse des marchands de chevaux. — Une abominable pratique est mise en usage dans les écuries de quelques marchands peu scrupuleux. Dans le but de donner aux chevaux paresseux, âgés, épuisés ou malades, une apparence d'énergie ou d'activité, avant de les exposer en vente, ils les soumettent à une flagellation sévère et cruelle. Un homme assez vil pour accepter cette odieuse mission, plus souvent un mauvais gamin, est chargé de fouetter le cheval jusqu'à ce qu'il devienne fou de douleur et d'effroi. Tremblant de tous ses membres, l'animal terrifié est ensuite sorti de l'écurie et présenté à l'acheteur ; dans cet état de surexcitation, il bondit au plus léger bruit, au moindre attouchement, tant il craint de sentir se renouveler l'épreuve qu'il vient de subir. Quelque acheteur ignorant pourra se laisser duper

par cette ruse grossière et attribuer cette agilité à une vigueur naturelle et à un fonds d'activité, mais l'homme de cheval pourvu de quelque expérience reconnaîtra bientôt l'origine de l'effroi que trahit la contenance inquiète du cheval et son agitation fiévreuse, et il sera convaincu qu'elle a été occasionnée par les coups de fouet administrés par quelque coquin brutal. Cette manœuvre barbare n'est pas seulement adoptée pour produire une apparence momentanée d'activité et de vigueur, on y a recours le plus souvent pour cacher certains défauts et boiteries. Dans les foires et les ventes publiques, elle est ordinairement mise en usage et appelée *firing* (chauffage).

La torture du fouet, ou la seule crainte de son application, feront bien pour quelque temps qu'un cheval boîteux marchera sans qu'on s'en aperçoive, ou qu'au moins il boîtera beaucoup moins ; et pour cela il n'est pas seulement battu sans merci dans l'écurie, mais lorsqu'il est présenté aux acheteurs, il reçoit presque sans relâche des coups de chambrière d'un palfrenier qui

court derrière l'animal, ou des coups de cravache de celui qui le montre à la main. Lorsque l'acheteur remarquera cette manœuvre, il peut être assuré qu'elle n'est mise en usage que pour cacher quelque défaut.

L'usage du gingembre est une autre misérable ruse pratiquée dans presque toutes les écuries de marchands ; elle est cause que le cheval porte mal la queue, qu'il l'élève quelquefois dans l'air comme un taureau furieux. Ce procédé tourmente le cheval sans cependant lui causer de souffrance, et à coup sûr, dans aucune circonstance, il ne le fait paraître plus gracieux ; il n'ajoute rien à la démarche du cheval, à l'énergie de ses allures, d'autant plus que la ruse est facilement reconnue.

ACTION

Quand les hommes de chevaux parlent de *l'action* d'un cheval, ils entendent généralement se référer aux mouvements de l'avant-train lorsqu'il marche; et lorsqu'ils veulent parler du train de derrière, ils disent l'action postérieure; mais le terme action est rarement employé pour une autre allure que le trot. L'action est de diverses espèces; il y a la bonne et la mauvaise, la haute et la basse, l'étendue et la limitée, celle qui est précise et celle qui est désordonnée.

Bonne action, est celle qui est étendue, haute et libre; les mouvements du cheval sont alors aisés, réguliers; il pose le pied sur le sol avec fermeté et presque à plat, et le lève assez haut pour pouvoir le jeter en avant et le retirer en arrière dans la plus parfaite harmonie. L'allure

dégagée, résolue, et dont chaque enjambée prend beaucoup de terrain, caractérise ce que l'on nomme une bonne action, et indique l'énergie; aussi on ne la trouve ordinairement que chez les chevaux qui ont de la vitesse et qui sont capables de supporter de longues fatigues. Si elle n'est pas absolument essentielle pour la sûreté du cavalier, elle lui donne cependant une grande confiance que le cheval ne tombera pas, et certainement il encastera beaucoup moins que tout autre qui n'est pas doué des mêmes avantages d'action.

Mauvaise action, signifie celle qui dévie de la bonne; elle sera basse, limitée et irrégulière. Elle est *basse* si le cheval ne lève pas suffisamment les pieds; dans le langage d'écurie, on dit qu'il rase le tapis ou le gazon. Les chevaux de cette espèce sont généralement regardés comme sujets à broncher et à faire des faux-pas, et dans le fait c'est là leur défaut; il dépend beaucoup de la manière dont ils posent leur pied sur le sol; cette pose doit avoir lieu à plat et sans hésitation. Si le cheval est dans la condition d'une basse ac-

tion, il place le pied la pointe en avant, ce qui fait qu'il enfonce dans le sol, et lorsqu'il veut le retirer promptement, il est exposé à le trouver embarrassé dans le terrain, ce qui le rend sujet à tomber. Mais si un cheval à basse action place bien ses pieds à plat, il pourra broncher souvent, mais néanmoins il ne faut pas craindre qu'il s'abatte quoiqu'il menace souvent de le faire. La basse action est commune à la race des chevaux de course, mais avec cette différence que dans les autres espèces elle est souvent combinée avec l'action limitée.

La *haute action* est le contraire de la précédente. Il existe une opinion assez répandue que le cheval est moins sujet à broncher, en proportion qu'il lève plus haut ses pieds de devant; mais c'est là une erreur; l'action est suffisamment haute si le pied domine les inégalités ordinaires du terrain.

En France et dans les Flandres, il y a des chevaux qui lèvent les pieds trop haut, et qui en même temps n'ont qu'une action limitée; dans ce cas le pied est bien levé très-haut du sol,

mais il retombe presque à la place d'où il s'est soulevé.

L'action est donc haute, majestueuse et relevée, mais elle n'est pas la plus utile et elle fatigue les pieds et les jambes.

« Au cheval de louage, dit Nimrod, il faut une qualité essentielle, une *sine qua non*, qui est que le cheval doit raser le terrain sans tomber. Peut-être qu'il n'est pas généralement connu qu'un cheval puisse marcher très-près de terre, sans jamais faire de faux pas, et qu'un autre puisse lever très-haut ses genoux jusqu'à atteindre presque son museau tout en bronchant souvent; s'il était nécessaire que je fisse connaître quel a été le cheval le plus sûr que j'ai jamais connu, je n'hésiterais pas à désigner une jument qui a appartenu à mes parents pendant plus de quinze années; elle touchait à chaque pierre sur laquelle elle passait, mais jamais elle n'a bronché. Relever la jambe, ou ce que le peuple de Londres appelle *action des genoux*, n'a exactement rien de commun avec la sécurité qu'un cheval peut offrir à son cavalier; car ce n'est pas en relevant le

pied que réside la sécurité; elle dépend de la manière de le poser sur le sol. Quand j'essaye un cheval avec l'intention de l'acheter, je l'ai bientôt mis à l'épreuve; je le monte, et, lâchant les rênes, je le laisse cheminer au pas une centaine de mètres sur un sentier; s'il enfonce les pieds dans le sol au lieu de les poser à plat, je ne tarde pas à m'en apercevoir, car il l'aura fait deux à trois fois sur cette distance: sur les sentiers il y a toujours de petites inégalités, des ondulations de terrains presque imperceptibles et qui pour cette raison même trahissent immédiatement l'action défectueuse; si, au lieu de cela, il marche légèrement et uniment, sans toucher à ces ondulations, je l'essaye à une autre allure, et si elle est exécutée de la même manière, je n'ai aucune raison de craindre qu'il ne trébuche. »

Peu de cavaliers partageront l'avis de Nimrod, quand il dit qu'une *action haute* n'a rien de commun avec la sécurité. Dans une course rapide, un cheval peut être abattu par le choc d'une pierre saillante qu'un cheval à action plus haute eût certainement évitée; il est possible qu'un

cheval à action basse puisse être sûr s'il met le pied à plat sur le sol, mais il serait plus sûr encore si son action était plus haute; il est désirable que le cheval gagne le terrain. C'est une position désagréable pour le cavalier quand il voit son cheval chopper à chaque pas et qu'il craint à chaque instant qu'il ne s'abatte, même quand on est persuadé qu'il ne le fera pas.

L'action est *étendue* lorsque le cheval fait de longues enjambées et lance hardiment les pieds en avant; dans le langage des gens d'écurie, on nomme cela en anglais *Pitching*, c'est-à-dire que l'action est comme fixée par la poix. C'est là un des signes d'une bonne action, et rarement on la trouve dans l'allure des chevaux qui rasent le sol; elle réclame une grande profondeur d'épaules, un avant-bras musculaire, une jambe plate et beaucoup d'énergie.

L'action *limitée* est celle du cheval qui ne fait que des pas très-courts; elle peut être haute et limitée en même temps. Elle est commune parmi les chevaux qui ont le garrot très-bas, les épaules chargées, la poitrine ronde et le dos court; ces

chevaux sont peu agréables pour le cavalier; ils n'ont pas le pied trop sûr et vont rarement très-vite, cependant ils peuvent supporter de grandes fatigues, au moins celles auxquelles convient leur construction.

L'action *précise*, ou régulière, est une qualité à rechercher pour tous les chevaux, mais principalement pour ceux de route. Elle consiste dans le parfait accord dans les mouvements, et dans un contrôle parfait des pieds lorsqu'ils sont relevés. L'action peut être haute et étendue sans être régulière, et ce cas se présente même fréquemment chez les chevaux jeunes et très-ardents; l'action régulière ne s'acquiert pas sans une longue pratique et beaucoup d'énergie; on peut reconnaître cette allure même dans l'obscurité; le trot d'un cheval doué d'une action précise a quelque chose de musical, lorsqu'on entend le raisonnement des fers sur les pavés de la route. Ordinairement ces chevaux sont sûrs, actifs et obéissants; ils ont d'excellents membres antérieurs, une arrière-main bien développée; ils sont agréables à monter; en temps de gelée, leur

adresse à se maintenir en passant sur des glaces, est vraiment admirable.

L'action *désordonnée*, qui est l'opposée de la précédente, est celle du cheval qui trotte avec nonchalance, ou d'une manière tantôt trop lente, ou tantôt trop précipitée ; il va tantôt vite, tantôt lentement, et ne sait pas conserver la même allure, ce qui fait que ces mouvements n'ont aucune régularité : ses membres se balancent et s'écartent ou se rapprochent, de manière que quelquefois ils sont à une grande distance les uns des autres, et que peu après ils se croisent, de sorte qu'ils ont l'air de ne pas obéir à un contrôle et d'agir sans ensemble ni harmonie ; une telle action, au lieu d'être précise et gracieuse, est sans harmonie et tout à fait grossière. Tous les chevaux, avant d'être dressés, sauf quelques rares exceptions, ont des mouvements désordonnés de cette nature ; mais par l'éducation l'action devient régulière. Cependant il y en a qui arrivent difficilement et longuement à mettre de la précision dans leurs mouvements : quelques-uns même ne parviennent jamais à acquérir des

allures régulières, qu'elles soient vives ou lentes. Des jambes de devant mal posées ou mal attachées au corps, ou une autre mauvaise conformation, peut-être la seule cause d'une action défectueuse, qui rend ces chevaux incommodes à la selle et sujets à se couper. Leur action désordonnée les fatigue rapidement ; après une course assez courte, on remarque de la fatigue dans tous leurs membres, et il faut dire qu'ils ne peuvent convenir qu'à un travail lent et de peu d'importance.

Si la sûreté, comme il a déjà été dit, ne dépend pas toujours de la hauteur à laquelle le cheval lève les pieds, je dois ajouter qu'elle ne dépend pas non plus exclusivement de la manière dont il les pose. Un grand nombre de chevaux, dont l'action est très-bonne sur une grande route, sont à peine sûrs sur un sentier inégal et pierreux ; tandis que d'autres, avec bien moins d'apparence et dont l'action semble même médiocre, ne bronchent jamais quel que soit l'état de la route. Un homme de cheval, insouciant ou inexpérimenté, peut ne pas avoir fait cette remarque ;

mais elle est néanmoins très-vraie. Il est facile d'expliquer cette différence ; elle provient de ce que l'un de ces chevaux fait une grande attention à la route qu'il parcourt, et que l'autre n'en fait aucune. Le bidet écossais, d'un pas si sûr, ne pose jamais le pied sur un terrain qu'il ne connaît pas sans avoir, au préalable, examiné où il va le poser, il procède prudemment et choisit avec beaucoup de sagacité la place où il posera chacun de ses pieds. Il fait sa besogne comme un serviteur soigneux, et ne quitte pas des yeux les sinuosités, les pierres, les cailloux et les trous qui se trouvent en grand nombre sur la route qu'il parcourt journellement. Un imprudent cavalier ne peut aisément le convaincre qu'il serait raisonnable de courir bride abattue sur une si mauvaise route ; quelque excité qu'il puisse être par lui, il continue à se hâter lentement en songeant à sa propre sûreté, et en continuant le plus promptement possible à faire un examen des obstacles. Son action n'est pas celle d'une machine, il sait faire de grands ou de petits pas selon les circonstances ; il fait de petits sauts,

lève ses pieds suffisamment, mais pas plus haut que ne l'exigent les obstacles. Il règle son allure d'après la route qu'il a à parcourir, et, sans aucun doute, il a appris à régler ses mouvements d'après les anfractuosités des routes de montagnes où il a été élevé ; les nombreuses chutes qu'il a faites dans sa jeunesse lui ont enseigné la prudence. Ce genre d'action si commun parmi les poneys se rencontre aussi chez beaucoup de chevaux de race élevés dans des terrains pierreux et montagneux.

Le cheval inattentif peut être excellent sur un terrain uni et sablé et sur une bonne route macadamisée ; mais sur un mauvais chemin, et surtout l'hiver, ce sera toujours une monture dangereuse. Il regarde le ciel ou les objets qui l'entourent sans s'occuper où il doit mettre ses pieds, comme s'il croyait que c'est l'affaire du cavalier et non la sienne. Il bronche contre les sinuosités, ou il s'enfonce dans la boue jusqu'aux boulets, tandis qu'en déviant un peu sans le moindre effort il pourrait l'éviter. Aussi, à chaque instant, il semble prêt à tomber ; mais peu lui importe ; il

continue sa course désordonnée sans se soucier de faire mieux en pareille circonstance. De tels chevaux pourraient presque se passer d'avoir des yeux, car ils n'en font aucun usage, et on ne peut les juger que par une épreuve sur un terrain irrégulier et raboteux.

COURAGE, TIMIDITÉ ET PEUR

On dit généralement que le cheval qui obéit promptement au fouet ou à l'éperon est *courageux;* mais cette soumission immédiate est plutôt la marque caractéristique de sa timidité que de son courage. On doit entendre par cheval courageux celui que les bruits ou les objets inusités ou bizarres ne peuvent effrayer; et cette qualité est de grande importance, mais il ne faut pas la confondre avec l'apathie du cheval paresseux, que rien n'effraye, parce qu'il ne s'occupe de rien. Le cheval hardi a plus d'énergie, son courage provient de son intelligence; tandis que le cheval peureux, toujours soupçonneux, toujours prêt à fuir, tressaille à chaque objet nouveau; celui qui est courageux ne craint que ceux qui précédemment lui ont causé de la douleur, et ne redoute

pas ceux qui lui paraissent nouveaux; il poursuit gaiement sa route, examinant tout ce qu'il rencontre, comme s'il était curieux de les connaître parfaitement, et il ne s'en écarte pas jusqu'à ce que ces objets lui causent quelque mal. Il ne montre aucune hésitation à aller dans des lieux inconnus; s'il est maltraité, attaqué par des chiens, et s'il se venge ou résiste plutôt que de fuir; c'est que de tels chevaux ont de la confiance dans leur propre force, et s'ils sont par trop vigoureux, ils peuvent être dangereux. S'ils sont excités à la résistance ou à la vengeance par un sentiment d'oppression, leur colère peut devenir terrible, et ce n'est qu'un cavalier hardi et habile qui osera seul se permettre quelques libertés avec eux : les personnes timides ou inexpérimentées courraient de grands dangers en voulant infliger des corrections à de tels chevaux, et pourraient les rendre vicieux; une seule victoire qu'ils remporteraient sur leur groom pourrait les rendre intraitables pour toujours.

Un cheval *timide* néanmoins est plus dangereux encore que celui qui est trop courageux et

qui a appris à résister à l'autorité de son maître. Il s'alarme et s'agite quand il se voit entouré d'objets qui lui sont inconnus, un bruit étrange suffit pour exciter son effroi. Si quelque accident vient à arriver quand il est attelé, il fait des efforts violents pour se dégager, et avant que l'on ait pu lui porter secours, il s'est souvent causé du mal à lui-même ou a blessé ceux qui l'entourent. Généralement il se défie des étrangers, et celui qui est le plus timide est souvent le plus difficile à ferrer. Dans tous les cas, il faut en approcher sans bruit, sans menaces, et user d'une grande douceur pour parvenir à le rendre maniable.

Le plus grand défaut d'un cheval timide est sa prédisposition à s'emporter; s'il est en même temps un peu paresseux, il sera ce qu'on nomme ombrageux : c'est-à-dire qu'il ralentit le pas dès qu'il approche d'un objet inconnu ou extraordinaire, et au moment de l'atteindre, il s'arrête, refuse d'avancer, tente de retourner sur ses pas, ou, si l'on continue à le pousser en avant, il s'élancera d'un bond jusqu'au côté opposé de la

route, dans ce cas, un cavalier peu habile est souvent désarçonné, ou le cabriolet est jeté dans le fossé; mais si, au contraire, le cheval timide est en même temps ardent, ou qu'il soit sur la route qui mène vers son écurie, il pourra très-bien s'emporter dès qu'il aura dépassé l'objet qui le terrifie, et ces défauts causent souvent des accidents sérieux. Aussi l'acheteur ne pourra jamais certifier que le cheval est exempt de ces fautes, à moins qu'il n'en ait fait l'expérience. Un cheval, dans de telles conditions, exige plus que tout autre, un cavalier ou un conducteur intelligent, expérimenté et de beaucoup de sang-froid, pour le monter ou l'atteler seul.

Lorsque le cheval est ombrageux, il ne faut pas toujours attribuer ce défaut à sa timidité; souvent il provient d'une vue défectueuse; dans ce cas, les yeux sont d'une conformation telle, que les objets revêtissent des formes étranges, ce qui leur donne une apparence extraordinaire qui alarme l'animal. Si c'est simplement un œil qui a le défaut de ne pas bien représenter les objets, on remarquera que le cheval ne s'effraye jamais

que des objets qui se présentent du côté de l'œil défectueux. Que la prédisposition à s'effrayer et même à s'emporter provienne du manque de courage ou d'une mauvaise vue, ils perdent ordinairement ces défauts en vieillissant, et dans tous les cas ils peuvent être considérablement modifiés par de bons traitements et le dressage.

VICES

Les hommes de chevaux ne sont pas tous d'accord sur la signification précise du mot vice. La plus grande partie ne l'applique qu'aux actes qui proviennent d'une prédisposition perverse, telle que celle par laquelle le cheval oppose sa propre volonté à celle de son maître, ou s'efforce malicieusement à blesser ses compagnons et les personnes qui le soignent. D'autres attachent au même mot une signification plus étendue ; non-seulement ils donnent le nom de vice à des fautes qui, sans aucun doute, méritent cette dénomination, telles que mordre et ruer, mais aussi a des manies ou habitudes, telles que, broncher à chaque instant, être ombrageux, tiquer sur la mangeoire, ou faire le tic de l'ours ; en général cependant les fautes de cette espèce sont désignées

sous le nom de tics ou de défauts, ou de mauvaises habitudes.

Il serait très-utile que le mot vice eût une signification bien déterminée chez tous, parce qu'il joue un rôle des plus importants dans toutes les transactions entre amateurs et marchands de chevaux, et que bon nombre de procès, résultant de cette différence d'entendre bien la définition de ce mot, n'auraient pas lieu s'il était clairement défini et compris dans le même sens par tous ceux qui l'emploient.

Les vices dont les chevaux sont susceptibles d'être atteints, quoique nombreux, sont pour la plupart trop bien connus pour exiger qu'il en soit donné une description détaillée. Mordre et ruer sont les plus communs et les plus dangereux; bien souvent ils sont réunis, et peuvent être le résultat d'une éducation mal dirigée ou d'un mauvais caractère. Si on les trouve chez un cheval courageux, ils sont particulièrement dangereux et difficiles à extirper; mais si le cheval n'a fait qu'apprendre ces défauts par suite de taquineries d'un groom désœuvré, comme cela a lieu généra-

lement, on peut bien plus facilement triompher de ces mauvaises habitudes. Le défaut de soumission, ou la désobéissance, se remarque le plus souvent chez les chevaux très-hardis ou très-paresseux. La plupart du temps, ces vices ne se manifestent que dans des circonstances particulières, comme dans le pansage et le fenage ; dans d'autres moments, ces animaux sont parfaitement tranquilles. C'est ainsi que l'on en voit qui ne désobéissent qu'à certains grooms, et qui ne tentent de mordre ou de frapper que des personnes qui leur sont étrangères ; tandis que, dans d'autres circonstances, ils se montrent parfaitement dociles et doux. Mais aussi il y en a d'autres qui se montrent dangereux et vicieux toutes les fois qu'il leur arrive de trouver l'occasion de faire mal ; bien qu'ils soient généralement plus hostiles aux étrangers, cependant ils n'épargnent pas ceux auxquels ils sont le plus accoutumés ; un caractère aussi détestable sera toujours aisément découvert.

A l'aide d'un examen attentif à l'écurie, il est facile de reconnaître le cheval qui mord et qui rue ;

les autres vices ne se reconnaissent le plus souvent qu'après la vente, lorsque le cheval se trouve placé dans les circonstances qui les provoquent. Quelques marchands ne se montrent pas disposés à admettre l'acheteur dans l'écurie; mais c'est là une chose sur laquelle celui-ci doit insister, et si l'on refuse de céder à une demande aussi juste, le meilleur parti que pourra prendre l'acheteur sera de chercher ailleurs; le mystère est un indice d'imposture. Il faut que celui qui veut se procurer un cheval entre dans l'écurie en même temps que celui qui est chargé de le lui montrer dehors; il verra de quelle manière il s'en approche, le panse, le bride, et le conduit devant la porte. Si c'est une bête dangereuse, le groom parle haut et d'un ton menaçant; il s'approche prudemment, évite de pénétrer dans la stalle avant que le cheval ne se soit rangé; alors, se tenant à une distance respectueuse et décrivant un large circuit, il se glisse à ses côtés en faisant de longues et rapides enjambées et tenant les yeux fixés sur les talons de l'animal. Parfois le cheval tourne rapidement son arrière-main du côté du groom au

moment où ce dernier a atteint le fond de la stalle; d'autres fois, il lance des ruades, faisant voir du premier coup ses mauvais desseins et sa détermination de les exécuter, quelquefois il ne donne aucun signe d'indocilité ni de méchanceté; dans ce cas, il faut pousser l'examen plus loin; laissez le groom enlever les couvertures, ôter la poussière sur tout le corps, peigner la crinière et la queue; examinez attentivement la conduite de l'homme et du cheval pendant cette opération; après avoir remarqué la manière dont le cheval se laisse panser, l'acheteur demandera à voir l'intérieur des pieds de devant et de derrière, et la manière dont la bête permet au groom de les lever lui indiquera jusqu'à un certain point s'il est ou non difficile à ferrer, à être pansé, et s'il se laisse facilement nettoyer les jambes et les talons. Si le cheval mord, la tête sera attachée au râtelier par le licol, afin qu'il ait peu de liberté; quelquefois aussi le groom se munira d'une canne avant d'entrer dans la stalle, et tandis qu'il découvre la bête, il tient ses yeux fixés sur sa tête ou il a soin de se tenir à distance; si le cheval est bridé, il

tiendra les rênes très-près du mords et il s'éloignera de toute la distance d'un bras. Ces signes sont des signes infaillibles de vice.

Quelquefois un groom peureux ou bavard criera et jurera quand il n'aura rien à craindre; dans ce cas, la tête est souvent attachée au râtelier dans le seul but d'empêcher le cheval de se coucher. Quelques chevaux font semblant de mordre ou de ruer, mais seulement pour jouer et sans aucune intention de faire du mal.

Il y a encore d'autres signes que l'on doit examiner: généralement on considère les yeux et les oreilles comme pouvant donner quelques indications sur la docilité du cheval. Beaucoup de chevaux vicieux ont l'œil saillant, avec une portion considérable de blanc visible, et sans tourner la tête, ils savent tourner leur œil en arrière pour diriger leurs coups; dans ce cas, tout le poids du corps est soutenu par une des jambes postérieures, tandis que l'autre est prête à lancer une ruade au moment propice. Souvent aussi les oreilles sont couchées sur la nuque, et dans cette position ils font apparaître une contenance sournoise et

refrognée. Mais ces signes sont moins certains que les précédents; bien souvent ils indiquent l'existence d'un vice, et cependant, dans beaucoup de cas aussi, ils ne signifient rien; néanmoins il se trouve peu de chevaux vicieux qui n'en témoignent pas quelques-uns; le seul moyen de s'en assurer, est de placer le cheval dans les diverses circonstances dans lesquelles il fait montre de ses vices. C'est la chose difficile, mais lorsque l'occasion s'en présente, il ne faut pas la négliger; bien qu'un essai complet ne puisse pas souvent être obtenu, il faudra ne négliger aucune observation isolée; cela vaudra toujours mieux que de n'en avoir aucune.

Peut-on dissimuler les vices? On dit généralement qu'au moyen de drogues administrées à propos, ils peuvent momentanément être dissimulés. J'ai entendu préconiser diverses médecines que l'on donne pour produire une docilité temporaire; mais, à l'exception de l'opium donné à jeun, aucune ne me semble de nature à atteindre le but désiré, et il est même douteux que l'opium ait toute l'efficacité qu'on lui attribue; il

est certain qu'il y en a d'autres plus efficaces que les marchands sans doute ne connaissent pas, et il est probable qu'ils ont plutôt recours aux privations et aux fatigues pour obtenir la docilité.

L'acheteur ne doit point négliger de se faire donner une garantie contre les vices. Si l'acheteur doit se faire délivrer une garantie de santé, il doit aussi à coup sûr recevoir une garantie que le cheval est exempt de vices. Un cheval vicieux est bien souvent une plus mauvaise acquisition qu'un cheval en mauvaise santé. Mais, si sa docilité n'a pas été spécialement garantie, il ne donne lieu à aucune rédhibition; même avec une garantie écrite, il est très-difficile de faire reprendre un cheval à cause de vices, parce qu'il n'est pas très-facile de prouver qu'il était vicieux avant la vente : il ne suffit pas de prouver qu'il mord, rue, ou qu'il refuse de tirer; il faut aussi prouver qu'il avait ces défauts pendant qu'il était la propriété du vendeur. Beaucoup de chevaux deviennent vicieux, obstinés et indomptables, en passant dans des mains étrangères, et dans ce cas, le vendeur ne peut en être responsable :

c'est ainsi que la loi décide la question. Quelques chevaux, qui au premier abord paraissent vicieux, deviennent dociles en s'accoutumant à leur nouvelle habitation et aux personnes qui les entourent; c'est une qualité plutôt qu'un vice dans ce dernier cas; mais je ne vois pas de quelle manière il est possible de distinguer ce caractère, si ce n'est par un certain laps de temps, lorsque l'effet des bons traitements s'est fait sentir.

ÉDUCATION

Par le mot éducation nous entendons, chez le cheval, le degré de dressage au travail qui lui a été donné. Le but de l'éducation n'est pas seulement d'exercer une influence sur les qualités et les vices dont nous avons déjà parlé, mais encore de rendre le travail facile au cheval et d'obtenir de lui une obéissance prompte et absolue. Il y a parmi les chevaux autant de degrés de perfection et de capacité que parmi les hommes. Les uns accomplissent leur travail avec une nonchalance et une maladresse qui exigent une surveillance continuelle, tandis que d'autres se plient aisément à toutes les circonstances, comprennent parfaitement leur maître, ils semblent pouvoir faire la distinction entre le bien et le mal dès qu'une fois il a pu juger de la différence ; parmi

les chevaux de trait, cette différence se laisse apercevoir seulement en les observant quand ils passent sur une route mal entretenue et qu'ils sont lourdement chargés. Le cheval intelligent et bien dressé choisit la place où il veut mettre les pieds, évite les plus mauvaises parties de la route, se met sur le côté pour laisser passer d'autres attelages et semble peu s'émouvoir des secousses et des cahots qui menaceraient à chaque instant le cheval maladroit ou mal dressé d'être jeté à terre; ce dernier ne peut avancer dans des routes rabotteuses sans être constamment dirigé, parce qu'il n'a pas appris à choisir lui-même la route la meilleure, ou à comprendre les ordres du conducteur (1). Chez le cheval de selle, l'éducation, en modifiant l'action, le rend plus propre au travail, et lui enseigne à obéir au mors, à l'éperon et à la cravache. Les connaisseurs de chevaux savent apprécier la valeur de ce qu'un cavalier nomme une bonne bouche, qui est celle

(1) En Écosse, les chevaux de trait sont principalement guidés par la voix des charretiers; en Angleterre, c'est surtout par le fouet que les ordres leur sont donnés.

qui n'est pas trop sensible, mais suffisamment dure pour supporter une secousse de la bride, et en même temps pour produire une obéissance complète et instantanée. Cette soumission dépend aussi en grande partie des dispositions naturelles du cheval pour complaire à son cavalier. Avant que la bouche soit formée, ou que le cheval ait été habitué à la bride, il est inévitablement maladroit ; son encolure est raide, et au lieu de tourner son corps à droite ou à gauche, selon que la rêne est tirée, il ne fait que tourner la tête, parce qu'il n'a pas encore appris à distinguer ce que le cavalier lui demande; c'est là un signe certain qu'il n'a pas encore été assez dressé, et qu'il peut, selon toute probabilité, progresser encore beaucoup dans son éducation. Quant à l'éducation du cheval de chasse, il faut faire remarquer, que c'est seulement sur le terrain que l'on peut juger de ses progrès et s'il a appris à sauter convenablement.

L'éducation du cheval exerce une influence considérable sur son prix ; jusqu'à ce qu'il ait été dressé, il est pour ainsi dire impossible de pré-

dire s'il tournera bien ou mal; les dépenses de ce dressage pendant plusieurs semaines, doivent nécessairement être ajoutées au prix primitif, qui, comparativement, sera toujours inférieur à celui de son éducation. Néanmoins aucun animal n'est aussi facile à dresser, que le cheval : en général il est très-obéissant, dès qu'une fois il a compris ce qu'on lui veut; et après les premières leçons, pendant lesquelles il exige un peu de patience et d'indulgence, il aura bientôt acquis par la pratique toute l'expérience et l'intelligence dont il est susceptible.

TARES

On entend par tare toute modification défectueuse dans une partie quelconque du cheval dans sa condition primitive, par laquelle l'apparence de l'animal est plus ou moins viciée, sans cependant influer sur ses capacités au travail. Les tares de la peau consistent principalement dans l'absence des poils, et sont la plupart du temps produites par des brûlures, des vésicatoires, l'application du feu ou des blessures. Les excroissances, appelées verrues ou poreaux, quelquefois en grand nombre, d'autres fois isolées, sont de simples tares ; elles blessent la vue, mais rarement elles rendent l'animal moins propre au travail ; si elles exercent quelque influence sur ses capacités au travail, on peut dire que le cheval n'est pas dans une bonne condition de santé. Quoi qu'il en soit, l'acheteur

ne doit pas accepter un cheval qui a des verrues, comme une bête qui remplit toutes les conditions désirables; quoique beaucoup de marchands affirment que c'est le signe d'une bonne et solide constitution, assertion au moins très-contestable, souvent il arrive que le volume de ses verrues s'accroît, que leur nombre s'augmente, et qu'elles ne restent pas stationnaires, mais quelles changent de place. D'ailleurs il est nécessaire de les faire disparaître, et à chaque opération il faut que le cheval reste pendant quelques jours sans travailler ce qui occasionne une dépense et une perte de temps.

La tare qui se rencontre le plus souvent est celle du genou, elle est occasionnée par des chutes; dans ce cas on dit que le cheval est couronné. Cette tare exerce une grande influence sur le prix des meilleurs chevaux de selle et sur les poneys, bien que le cheval soit aussi propre au travail que précédemment; mais l'opinion générale est contraire, et cette tare est un sérieux obstacle à un prix élevé. Un cheval de bonne taille peut encore être vendu à un prix assez

élevé pour le service des diligences et des voitures de louage, mais celui qui n'est propre qu'à la selle et les poneys perdent considérablement de leur valeur; celui qui est disposé à payer un prix élevé pour un cheval de selle, ne le fera certainement pas pour un cheval couronné.

HABITUDES

On entend par habitudes des particularités de conduite peu nuisibles, telles que de se balancer dans l'écurie, de battre le pavé du pied, de déchirer les couvertures, de déranger le collier, d'éparpiller le foin, de se rouler dans l'écurie. Quelquefois ce mot a un sens plus étendu, et comprend des habitudes vicieuses; mais il est préférable de n'y attacher qu'une signification plus restreinte, ces mots vice et habitudes ne sont donc pas synonymes; le dernier peut comprendre, il est vrai, des tendances vicieuses, ou autres qui ne le sont pas; c'est pourquoi il faut, quand on s'en sert, y joindre un adjectif qui détermine bien exactement le sens que l'on y attache; sans quoi

l'on ne serait pas bien fixé sur la valeur de la garantie qui serait donnée.

Les habitudes que nous venons d'énumérer, sont rarement découvertes avant l'achat, et souvent on ne s'en aperçoit que lorsque le cheval a été essayé. Dans beaucoup de cas on peut remédier aux petits inconvénients qui en résultent, ou les prévenir aussitôt qu'on les découvre ; la plupart des désagréments qu'elles produisent se font sentir, ordinairement, avant que l'on se soit aperçu de leur existence. Le cheval qui a l'habitude de se détacher la nuit, par exemple, peut être d'un voisinage singulièrement désagréable ; mais, dès que l'on a reconnu qu'il a cette habitude, il n'est pas difficile d'apporter un remède ; il peut en être dit autant de beaucoup d'autres habitudes, mais aucunes d'elles ne sont comprises dans les cas rédhibitoires, à moins que le cheval n'ait été imprudemment garanti exempt de toutes fautes et imperfections.

On entend par fautes ou imperfections, tout défaut de forme, de couleur, d'âge, de caractère, d'action, et de toute autre qualité. Le sens de ce

mot est très-large, et on ne devrait jamais l'employer dans une garantie écrite ; il n'existe pas de cheval qui ne laisse rien à désirer, sous quelque rapport, quelque parfait qu'il puisse être sous tous les autres.

SANTÉ

De tous les mots employés par les hommes de chevaux, il n'y en a pas un qui soit aussi vaguement défini que celui de santé; bien peu de personnes y attachent le même sens. Quelques-uns reconnaissent un cheval en bonne santé lorsqu'il n'est ni morveux, ni boiteux; d'autres disent qu'il suffit qu'il ne soit pas boiteux; mais bien peu considèrent un cheval sain et un cheval parfait comme étant un même individu. Selon ceux-ci, un cheval est malsain du moment qu'il a quelque défaut de quelque nature qu'il puisse être, et peu importe, quelque soit ce défaut. Les hommes de loi et les vétérinaires se sont efforcés, sans trop de succès, de déterminer d'une manière précise le mot santé pour un cheval; mais en compulsant tout ce qu'ils ont dit et écrit sur ce sujet,

on regrette de reconnaître qu'il y a très-peu d'unanimité dans toutes leurs opinions; ce qui fixe l'attention des uns, les autres le négligent, et ce qui dans un cas est reconnu comme un point de doctrine, est reconnu dans un autre comme une hérésie.

Les hommes de loi, en général, sont ignorants dans toutes les affaires qui concernent les chevaux; nous ne pouvons nous attendre qu'ils nous aident, aussi on n'en doit point faire l'essai. Le vétérinaire est la personne le plus au fait pour décrire les infirmités des chevaux, et si en le faisant, il commettait des erreurs, il est probable qu'elles seraient moins nombreuses et moins importantes que si cette tâche était confiée à quelqu'un qui serait étranger à la structure, à la puissance et aux susceptibilités de l'objet qu'il doit décrire, c'est-à-dire le cheval.

Toute la difficulté, dans la définition pour le cas qui nous occupe, provient d'abord du grand nombre de circonstances qui établissent que le cheval est sain, ensuite de la difficulté de constater les circonstances en peu de mots; et enfin, du sens

différent attaché à chaque mot employé dans cette définition, laquelle doit être courte et précise.

Un cheval est sain, lorsqu'il n'a pas de maladie, ni aucune suite de maladie, qui pourrait le rendre, ou qui serait sujette à le rendre dans un temps futur, moins capable de rendre service que s'il en était exempt. Il est donc nécessaire de définir ce que l'on entend par maladies : tout changement, dans la condition de l'animal, soit général soit partiel, dont il pourrait souffrir, qui occasionnerait un dérangement dans ses fonctions animales, ou un inconvénient de quelque genre que ce puisse être, est maladie. Je ne puis maintenant admettre aucune déviation de l'état de santé, en tout ou en parties, qui ne doive point être comprise dans cette définition. Probablement il n'y a pas de maladie, ou certainement il y en a très-peu qui n'aient point quelques-uns des signes caractéristiques, compris dans la définition.

Cependant aucune des personnes qui ne sont pas du métier, en général, et fort peu de vétérinaires ont l'habitude d'employer le mot maladie

dans un sens aussi compréhensible ; les premiers l'emploient rarement si ce n'est pour exprimer une perte générale de santé, soit fièvre, soit une maladie dangereuse ; tandis que quelques vétérinaires, et peut-être la majorité d'entre eux, ne veulent donner à entendre par là qu'une agitation interne, ou bien quelque chose qui va de mal en pire, ou qui réclame un traitement médical pour s'en débarrasser, ou en diminuer l'effet ou le guérir. Chez eux, une fois la maladie reconnue, tout ce qui en est la suite est appelé effets de la maladie. Ainsi, par exemple, l'inflammation de l'œil est une maladie qui peut mener à la destruction totale de cet organe ; mais, après que l'inflammation est passée, ils ne diront plus qu'il y a maladie, mais seulement l'effet de la maladie, quoique le cheval soit devenu complétement aveugle. Mais ce n'est pas ici le moment de discuter les propriétés de cette distinction ; nous nous bornerons seulement à faire observer que cette dénomination ne paraît pas devoir être adoptée, et que, si réellement elle est utile, il faudrait encore introduire à côté du mot effets, quelques termes

généraux, qui dénoteraient les parties qui ne sont ni malades, ni saines. Mais il faut ajouter aussi que la définition ci-dessus du mot santé, a été seulement rapportée avec préméditation, pour embrasser le sens limité et illimité du mot maladie, tel qu'il est employé par les gens du métier ; en ce qui concerne les personnes qui n'appartiennent pas à la profession médicale, il faut qu'elles consentent à considérer cet état comme dénotant toute altération nuisible, soit grave ou de peu d'importance, dans la structure ou les fonctions d'une partie quelconque de l'animal. Cette signification plus étendue ne rendra pas la définition du mot santé plus difficile dans l'application, car il est bien entendu que, pour qu'il y ait maladie, il faut que le cheval soit dans un état à ne pouvoir rendre les mêmes services que lorsqu'il est en parfaite santé, et la différence qui peut exister à cet égard est ce qui doit faire l'objet de l'attention de celui qui l'examine.

Un cheval peut, d'après cela, avoir quelque maladie et cependant être sain ; tout au moins il pourra se ressentir de quelques suites de mala-

dies, il pourra avoir un suros, une tumeur calleuse, une verrue, une tache sur l'œil, une cicatrice, n'importe sur quelle partie du corps, et cependant être considéré comme un cheval sain. L'examen d'un cheval, pour juger de sa santé, est plutôt un examen fait des choses qui altèrent la santé, et nous jugeons de sa santé par l'absence de toute affection maladive; c'est une évidence négative, mais c'est là toute celle que nous pouvons nous procurer. Il peut avoir quelques maladies cachées et qui ne peuvent être découvertes même après avoir été inspecté avec le plus grand soin par un homme du métier; aussi peu de vétérinaires consentent à donner un certificat constatant positivement que le cheval est sain; la plupart affirment seulement qu'ils n'ont point trouvé de traces de maladies, et c'est bien assez. Dans quelques pays, par exemple en Irlande, plus que partout ailleurs, existe la coutume de faire examiner le cheval par un chirurgien vétérinaire, immédiatement avant ou après la vente; c'est une excellente méthode. Ordinairement l'acheteur et le vendeur payent les frais en commun, si

le cheval est reconnu sain; dans le cas contraire, le vendeur supporte seul cette dépense; mais c'est une erreur de supposer qu'une fois le cheval examiné de cette manière et déclaré sain, il ne puisse pas être rendu au vendeur si l'on venait à découvrir plus tard qu'il est malade; la loi n'en décide pas ainsi, et ce serait une grande folie, car il y a quelques maux, tels que le vertigo, qui ne peuvent être découverts par un examen aussi superficiel que celui auquel les vétérinaires se livrent d'ordinaire dans ces circonstances, et l'acheteur sera peut-être en possession du cheval pendant des semaines ou des mois entiers avant qu'une circonstance inopinée viennent à éveiller ses soupçons.

Le vétérinaire, pour faire cet examen et donner un certificat de santé, s'il est demandé, se fait payer dix schelling six pences (fr. 13, 12 c.), dans le cas où on lui conduit le cheval à l'examen dans son laboratoire.

DES CHEVAUX MALSAINS

Après ce qui vient d'être dit, il serait à peine nécessaire d'expliquer ce que l'on entend par chevaux malsains ; mais en considération de l'importance du sujet, il ne faut laisser aucune question dans le doute. Un cheval est malsain lorsqu'il a quelque maladie ou suite de maladie qui le rend actuellement moins utile qu'il ne le serait s'il était dans son état normal, ou qui est de nature à le rendre moins utile à une époque plus ou moins éloignée ; en d'autres termes, un cheval, pour être malsain, doit avoir une maladie ou suite de maladie d'un caractère tel que, d'après l'opinion de juges experts et compétents, elle le rend ou le rendra moins utile qu'il ne le serait s'il n'était pas dans cet état, et il est nécessaire de se rappeler ici tout ce qui a été dit du mot maladie.

Parmi les autorités légales, il y a eu quelque divergence d'opinion sur le point de savoir si une maladie curable, ou une blessure temporaire, peut faire qualifier un cheval du nom de malsain. Dans une cause de ce genre, un juge très-érudit, ayant à la décider, dit, en s'adressant au jury : « un cheval atteint d'une blessure ou d'un mal temporaire, susceptible d'être promptement guéri ou enlevé, ne peut être considéré comme un cheval malsain dans le sens de la garantie. » Mais dans la pratique cette doctrine n'est pas applicable dans les diverses circonstances; il est impossible de prédire les résultats d'une blessure ou d'une maladie, et de prévoir si elles seront radicalement guéries, et l'acheteur alors court de grands risques. Plus tard, Lord Ellenborough décida que pour qu'un cheval puisse être reconnu malsain, il n'est pas essentiel que l'infirmité soit d'une nature permanente; il suffit qu'actuellement elle rende le cheval incapable de service; comme une toux qui, pour le présent, nuit à son utilité; et qui peut ultérieurement lui devenir fatale; mais, dans cette doctrine, il y a aussi de

l'ambiguité, en disant : pour le présent, il y a beaucoup de maladies avec lesquelles le cheval peut parfaitement convenir à un usage actuel, et qui sont de nature cependant à diminuer plus tard sa valeur, ou même à le ruiner complétement. Un cheval qui a un éparvin, ou un suros, ou la gale, pourra faire sa besogne passablement pendant un certain temps ; mais tôt ou tard ses forces l'abandonneront, et il est bien reconnu que beaucoup de chevaux glandés travaillent pendant une période indéfinie avant que leur vigueur commence à décliner.

Une sentence plus explicite, exprimée par Lord Fenterden dans un procès récent, porte « qu'un cheval qui ne peut accomplir le même travail que celui dont il était capable avant l'existence du défaut ou de l'imperfection dont il est reconnu atteint, ou le supporter avec la même facilité et aisance, doit être reconnu comme un cheval malsain. » Ces divergences d'opinion doivent faire reconnaître que les hommes de loi connaissent trop peu le cheval et ses maladies pour arriver à une définition nette et utile de ce qui

doit être reconnu sain ou malsain; néanmoins beaucoup de questions de cette catégorie seront encore probablement décidées comme elles l'ont été déjà; mais il faut avouer qu'aujourd'hui, dans les tribunaux anglais, on attache beaucoup d'importance à la déclaration des vétérinaires.

Pour plusieurs motifs, il serait désirable d'avoir une classification des maladies, et le mode le plus utile serait de les ranger d'après l'influence qu'elles peuvent exercer sur le plus ou moins de valeur qui peut être attribué au cheval; de les ranger et diviser par maladies qui lui enlèvent un dixième, un quinzième, un vingtième, etc., de sa valeur; mais beaucoup d'années s'écouleront encore sans doute et beaucoup de progrès sont encore à faire dans la science vétérinaire, avant qu'une classification de ce genre puisse être établie. Il serait absurde de le tenter avant qu'une liste complète des maladies qui font considérer le cheval comme malsain ait été dressée et approuvée ; et après cela même, la partie la plus difficile de la tâche restera à accomplir; ce sera celle de fixer les différents degrés des diverses maladies,

qui devront établir que la maladie existe réellement.

Les marchands, en parlant de la santé de l'haleine et de celle des membres, disent qu'un cheval est sain d'haleine et de membres, un vétérinaire très-savant (M. W. Percival, auteur de plusieurs ouvrages vétérinaires très-estimés) fait la classification de la maladie de constitution et de celle d'action; mais elle nous paraît tout à fait inutile. La santé de constitution, si cette phrase est appliquée telle qu'elle doit l'être, ou si elle est même susceptible d'une application quelconque, ne peut signifier autre chose si ce n'est l'état du corps, dans lequel il peut y avoir maladie, mais de telle nature qu'elle ne puisse nuire à la puissance des organes dont la bonne condition est nécessaire à la vigueur : en d'autres termes, l'absence de santé de constitution signifie manque général de santé, et cet état est tel, que point ou bien peu de chevaux pourraient être mis en vente tant que leur santé générale est dans une condition aussi précaire. L'absence de santé d'action ne peut signifier que difficulté

dans les mouvements, ou douleur en marchant, qui serait l'effet ou la suite d'une maladie, les deux définitions n'embrassent pas tous les cas qui peuvent faire considérer le cheval comme malsain, et l'on doit en conclure que la classification est défectueuse et que toute autre fondée sur de pareilles bases ou sur des bases similaires ne serait pas plus utile.

L'examen du cheval pour reconnaître son état de santé se fait presque toujours avec beaucoup de négligence; les hommes de la profession y mettent bien moins de régularité et d'attention que l'on devrait s'y attendre; les marchands de chevaux font pire encore, ils s'occupent beaucoup plus des formes extérieures que de la santé du cheval : mais les particuliers, quand ils achètent un cheval, ont bien soin de s'appuyer sur toutes les règles et systèmes pour s'éclairer; il est vrai qu'ils examinent le cheval, mais ils ne savent pas très-bien dans quel but. La plupart ne font attention qu'à des maladies dont ils ont quelque souvenir. Si un homme a eu à se plaindre d'un cheval fourbu il examine scrupuleusement

les pieds ; cet autre, qui a été désagréablement ennuyé par un cheval à éparvins, met beaucoup de soins à examiner les jarrets ; d'autres encore, qui ont plus d'expérience, examineront l'haleine, les yeux, les pieds, les tendons et les jarrets : mais aucun, sur dix mille, n'examine dans un cheval à vendre, les causes apparentes de maladie, où il n'y connaît rien, quand bien même il les a sous les yeux. L'on a vu plus d'un marchand, que l'on devait supposer au fait de ces choses, acheter avec garantie un cheval malsain, tandis qu'à dix mètres de distance de ce cheval tout homme un peu expérimenté aurait pu s'en apercevoir.

Pour examiner un cheval avec soin, l'examinateur devrait toujours commencer par un certain point, et avancer pas à pas jusqu'à ce qu'il ait scrupuleusement visité chaque partie où il y a lieu de rencontrer quelque défectuosité ; pour en agir ainsi, il est nécessaire qu'il ait quelque habitude, et qu'il soit hardi et prudent. Car il y a toujours quelque danger à craindre en examinant très-minutieusement un cheval que l'on ne connaît pas ; mais le risque augmente de beau-

coup si l'examinateur est timide ou peureux; cette opération exige aussi l'œil d'un homme de cheval depuis longtemps familiarisé avec l'apparence de santé de toutes les parties; la pratique donne l'habileté.

Le tableau suivant est une simple liste des parties qui doivent être examinées, avec les noms des maladies dont chacune est susceptible d'être affectée : il pourra servir à indiquer l'ordre dans lequel l'administrateur doit procéder; il mentionne aussi certaines imperfections, qui, bien que ne constituant pas l'état d'un cheval malsain, doivent néanmoins être prises en considération, parce quelles diminuent la valeur du cheval; telles sont les molettes et les genoux couronnés. Les explications à la suite du tableau contiennent quelques détails sur la nature de chaque défaut, autant qu'il constitue une maladie ou une simple tare ; on y verra aussi les signes au moyen desquels pourront être reconnus les défauts, et, dans quelques cas, le degré auquel ils nuisent à l'utilité du cheval.

LISTE DES PARTIES A EXAMINER ET DANS QUEL BUT.

Les *yeux* doivent être examinés pour les taches, l'inflammation, la cataracte et l'amaurose.

Les *naseaux*, pour les tumeurs, la morve, la gonorrhée et l'écoulement qui accompagne les rhumes ordinaires.

Les *glandes* entre les branches de la mâchoire inférieure, pour l'engorgement.

La *gorge*, pour la marque de la courroie que l'on met aux chevaux tiqueurs, et sa sensibilité par suite d'un rhume récent.

Les *dents*, pour l'âge et les traces de tiquage.

Les *veines* de l'encolure de chaque côté, pour voir si elles sont bien découvertes.

Le *garrot*, s'il est exempt de meurtrissures.

Les *épaules*, pour les tumeurs ou marques de sétons, et cicatrices de vésicatoires.

La *poitrine*, pour marques pareilles.

Les *coudes*, pour les tumeurs.

Les *genoux*, pour des cicatrices et des roideurs dans la jointure.

Les *canons*, pour des atteintes, des suros et des entorses.

Les *boulets*, pour engorgement, molettes, coupures et affaiblissement.

Les *paturons*, pour leur forme.

Les *pieds*, pour seimes, desséchement de la corne, contractions, irrégularité dans l'aplomb, chancre, oignons, la sole plate et suite de fourbure.

Le *fer*, pour y trouver des marques de coupure et forgeage.

La partie *derrière les coudes*, pour marques de setons ou vésicatoires.

L'*os de la hanche*, pour fracture.

La *pointe de la cuisse*, pour engorgement de la rotule.

L'*aîne*, pour rupture.

Les *testicules*, pour gonflement.

Le *jarret*, pour le capelet, la courbe, le vesigon, l'éparvin calleux et celui de bœuf.

L'*action*, pour le boitement, l'encastelure, l'éparvin sec, différentes espèces de paralysie, le vertigo,

L'*haleine*, pour s'assurer qu'elle n'est ni entrecoupée ni bruyante.

Dans l'écurie, il faut examiner le cheval, ou, pour mieux dire, observer s'il n'est ni tiqueur sur la crèche, ni tiqueur au vent, s'il n'a pas le tic de l'ours ni de toux chronique.

DES CAUSES DES MALADIES

Les *yeux*. — Il n'est pas donné à toute personne de pouvoir examiner les yeux; il faut, pour le faire avec fruit, posséder quelques connaissances anatomiques sur leur structure.

La maladie, bien souvent, existe de manière à être évidente pour chacun ; d'autres fois il faut, pour la découvrir, toutes les aptitudes dont sont doués les vétérinaires. Tout homme de cheval sait reconnaître quand la vue est entièrement perdue; mais il y a des cas où la vue devient mauvaise longtemps avant que le cheval devienne complétement aveugle.

Les taches sur l'iris de l'œil sont, la plupart du temps, le résultat d'un coup ; très-petites et rapprochées du bord de la cornée, elles ne nuisent pas à la vision, et l'on ne peut pas dire que

le cheval est malsain; si, au contraire, elles sont grandes et placées plus près du centre ou au centre même, elle produisent un trouble dans la vision et rendent le cheval ombrageux; dans ce cas il est malsain. Ces taches sont blanches, très-visibles, ordinairement solitaires; elles paraissent tout à coup, mais rarement il y en a plus d'une.

L'*inflammation* de l'œil se trahit par la rougeur, l'écoulement, l'opacité partielle ou complète de la prunelle, et l'irritabilité. L'œil du cheval est sujet à deux inflammations distinctes : l'une résultat d'un mal externe, d'un coup, et de l'introduction d'un corps étranger irritant. Cette inflammation disparaît complétement par un traitement convenable, sans laisser de traces, si ce n'est ces petites taches dont nous venons de parler; l'autre, qui provient ordinairement d'une cause inconnue, se termine le plus souvent par la cataracte et la cécité. On l'appelle ophthalmie spécifique; elle se déclare tout à coup; l'œil s'enflamme légèrement ou avec intensité, et au bout de quelques jours l'inflammation diminue, l'écoulement cesse, la rougeur disparaît, l'œil s'é-

claircit et le cheval commence à l'ouvrir. Mais, après un délai plus ou moins long, les mêmes symptômes reparaissent de nouveau, et peut-être comme la première fois disparaissent encore; mais, à la fin, ces attaques successives finissent par dégénérer en une autre maladie, et bientôt l'œil malade est entièrement perdu. Un cheval mis en vente peut avoir subi l'une de ces attaques d'inflammation de l'œil, et la nature de la maladie prouve assez de quelle importance il est pour l'acheteur de savoir s'il a déjà éprouvé quelques atteintes de cette nature. Quelquefois, mais rarement, l'œil recouvre son apparence de santé primitive si complétement, qu'il est impossible de constater que la maladie ait jamais existé. Mais, dans la plupart des cas, la guérison temporaire n'est pas radicale; pendant des semaines et quelquefois plusieurs mois, l'œil reste faible; il paraît être plus petit que l'autre; les paupières ne sont pas tout à fait ouvertes, l'œil ne peut supporter la même intensité de lumière; la partie transparente extérieure n'a pas son brillant primitif, elle est trouble, paraît fumer, et prend une

couleur grisâtre ; la pupile aussi est plus petite et extrêmement sensible à la lumière.

Une attaque d'ophthalmie spécifique rend le cheval malsain, mais il peut être difficile de prouver que la maladie a existé avant la vente ; elle peut se déclarer en une seule nuit et le vétérinaire sera incapable d'affirmer si cette attaque est la première, ou si le cheval en a été atteint précédemment, ou même si le cheval en a souffert vingt-quatre heures auparavant. Dans ce cas, il n'y a pour l'acheteur d'autres ressources que les informations qu'il pourra se procurer auprès des personnes qui ont connu le cheval depuis longtemps. Les yeux, en tous cas, devront être examinés avec le plus grand soin : on appelle quelquefois cette inflammation de l'œil, aveuglement lunaire, à cause de sa tendance à paraître et à disparaître à certaines périodes.

La *cataracte* consiste dans une opacité complète ou partielle d'une grande partie de l'œil, précédemment transparente. Ce n'est d'abord qu'une petite tache blanche, ressemblant à une perle, et située non à la surface, mais vers le fond

de l'œil; cette tache se développe lentement ou rapidement, selon les circonstances, jusqu'à ce qu'elle intercepte complétement la lumière; arrivée à ce point, elle est très-visible; on l'aperçoit alors sous l'aspect d'une boule blanche, placée très-près du centre de la prunelle. La surface extérieure peut être parfaitement transparente et exempte de la plus légère imperfection, mais en y regardant de plus près, on y voit une boule opaque qui obstrue l'orifice de la pupille. Quand l'œil est exposé à une très-vive lumière, ce corps opaque paraît souvent diminuer de volume, mais cette diminution n'est pas réelle, la cataracte est alors en partie cachée par la concentration de l'iris qui l'entoure, et qui est comme un rideau qui le voile. Si l'on place le cheval à l'ombre, la cataracte devient de nouveau visible. Si elle est très-petite, elle pourra échapper à l'observation de ceux qui n'ont pas fait une étude spéciale de ces maladies; mais, en tous cas, c'est à l'ombre qu'il faut en faire l'examen; la tête du cheval sera placée de manière qu'une lumière modérée tombe sur l'œil et que

l'examinateur soit à l'ombre, s'il n'y a pas de fenêtres derrière ou sur le côté, ses yeux peuvent être très-bien examinés tandis qu'il est encore dans l'écurie, et que l'examinateur se tient sur le seuil de la porte, c'est là la place que l'on choisit d'ordinaire pour faire cet examen : en faisant avancer ou reculer le cheval on peut obtenir la quantité de lumière que l'on désire pour le placer dans la position la plus avantageuse; s'il y a trop de lumière, la pupille se contracte, et il est impossible de voir clairement dans l'intérieur de l'œil; lorsque la lumière vient de côté ou par derrière, elle embarrasse l'examinateur; les rayons se jouent entre ses yeux et ceux du cheval et l'empêchent de voir distinctement.

On doit se garder de confondre la cataracte avec la réflexion produite par un corps blanc opposé à l'œil, tel par exemple qu'un mur blanchi, un chapeau blanc, une veste ou une cravate dont la réflexion dans l'œil pourrait faire croire à une véritable cataracte; on peut s'en rendre raison en posant un objet de couleur noire devant l'œil

tel que le fond d'un chapeau noir, et si l'on voit alors la tache que l'on a remarquée, disparaître, c'est une preuve qu'elle n'était que l'effet du reflet de l'objet blanc.

La cataracte, petite ou grande, qu'elle attaque un œil ou les deux yeux, rend le cheval malsain. Il est possible que le cheval ne devienne pas aveugle par leur présence, mais dans le plus grand nombre de cas, la maladie progresse jusqu'à ce que la cécité soit complète. On ignore en combien de temps une cataracte peut acquérir un développement suffisant pour la rendre visible, et les hommes de l'art, doutent qu'elle paraisse jamais sans avoir été précédée par l'ophthalmie spécifique. Récemment encore, on supposait que cette dernière maladie était la seule cause de la cataracte, et que celle-ci ne guérissait jamais, mais des investigations postérieures ont jeté quelque doute sur la vérité de ces deux assertions. Quelques praticiens anglais affirment que la cataracte peut se former sans attaque préalable d'ophthalmie spécifique, et qu'elle peut se guérir; mais cette opinion a encore besoin d'investiga-

tions ultérieures; en tous cas, il est juste de considérer la cataracte comme donnant au cheval la dénomination de malsain; et la probabilité que tôt ou tard la vue sera détruite ne peut pas être mise en balance avec la possibilité qu'elle ne le sera pas un jour.

L'*amaurose* ou *goutte sereine* consiste dans la perte définitive de la vue par l'un ou par les deux yeux, sans désorganisation apparente dans la structure de ces organes, l'homme de cheval pourra découvrir que l'animal est presque ou entièrement aveugle, mais il ne pourra remarquer dans les yeux aucune trace de maladie; cependant le praticien oculiste découvrira qu'il s'y est passé quelque chose d'extraordinaire; les pupilles sont très-grandes et ne varient pas de grandeur comme dans l'état normal, selon l'intensité de lumière qui y est projetée; les yeux ont une teinte verdâtre et ne se fixent sur aucun objet. Lorsqu'un homme regarde plusieurs objets il n'est pas difficile de s'apercevoir quel est celui qui attire particulièrement ses regards; il y a dans l'œil quelque chose qui nous indique ce qu'il regarde,

et cette particularité, qu'on ne saurait expliquer, existe également dans l'œil du cheval. Pour être bref, nous l'appellerons le point de mire de l'œil; or, dans le cheval aveugle, il fait défaut; de là sans doute le terme d'œil vitreux. Cette maladie peut se déclarer tout à coup; une chute ou un coup sur la tête suffira pour la produire instantanément; mais d'autres fois elle se montre insensiblement et graduellement. Par un simple examen de l'œil, et sans renseignement sur l'état antérieur du cheval, il est impossible de dire s'il a cette maladie depuis deux jours ou depuis deux ans.

En général, le cheval aveugle lève les pieds très-haut, et les pose comme s'il voulait tâter le terrain, avant de s'y appuyer de tout son poids; aussi le voit-on obéir à la bride extrêmement promptement. Celui qui ne possède pas une grande expérience en matière de chevaux ne sera pas longtemps à découvrir une cécité complète en conduisant le cheval vers quelque obstacle, et en observant s'il s'arrête ou s'il veut continuer de s'avancer; que la cécité provienne de cataracte ou

d'un accident, que le cheval ne soit que borgne ou qu'il soit aveugle, il sera en tous cas considéré comme un cheval malsain. Les vétérinaires, aussi bien que le public, sont d'accord sur ce point, qu'il est hors de doute que le cheval qui se trouve dans une de ces conditions ne peut être livré comme un cheval sain.

Cependant, dans beaucoup de circonstances, un cheval aveugle peut rendre autant de services qu'un autre. Attelés à des diligences, il y en a qui font parfaitement leur besogne, et pour divers genres de travaux la perte d'un œil seulement est fort peu préjudiciable ; on a même vu à la chasse des chevaux borgnes, sauter avec autant de précision que si leur vue était parfaite. Aussi l'acheteur ne doit point rebuter un bon cheval borgne, s'il peut l'acheter à bas prix ; ce cheval lui fera sa besogne aussi bien qu'un autre. Mais un cheval aveugle n'est pas sûr la nuit, lorsque le conducteur ou le cavalier ne peut voir clairement la route ; en outre, on ne peut pas le mettre au pâturage, et dans beaucoup de circonstances, il est exposé à des accidents.

Les naseaux. — Les naseaux doivent être examinés pour des tumeurs, pour les symptômes de morve, pour la gonorrhée, et pour l'écoulement qui accompagne le rhume ou catarrhe.

Les *tumeurs*, en termes chirurgicaux, *polypes*, se trouvent quelquefois dans l'un des naseaux; si elles sont petites et placées profondément, elles échapperont parfaitement à l'investigation; mais si elles sont grandes, on les reconnaît par une certaine difficulté dans la respiration et par la différence bien visible entre le volume d'air qui s'échappe du naseau où il réside et de celui qui est resté libre; en comprimant successivement chacun des naseaux de manière à forcer le cheval, à ne respirer que par un seul à la fois, il sera facile de s'assurer de l'état des passages intérieurs; quelquefois aussi on pourra reconnaître le polype en regardant, même à l'œil nu, dans l'intérieur du nez, en tous cas, quelque petit que puisse être le polype qui se trouve placé dans cet endroit, il rend toujours le cheval malsain; car son volume s'accroît jusqu'à ce qu'il ferme complétement le passage à l'air, et s'il n'est pas possible de l'ex-

tirper, il finit par rendre le cheval incapable de services, heureusement ces tumeurs sont peu communes.

La *morve*. — Il est assez rare que des chevaux morveux soient mis en vente; les symptômes principaux de cette maladie sont des ulcères dans les naseaux et un écoulement; puis l'engorgement des glandes dans la ganache; le plus souvent l'écoulement n'a lieu que par un seul naseau, la matière est épaisse, blanche ou jaune, et très-adhérente. Cet écoulement pourra être caché par le vendeur, qui, dans ce cas, sera forcé de l'essuyer souvent avec un mouchoir; il pourra aussi l'arrêter en faisant faire au cheval un temps de galop, pour lui nettoyer les naseaux, et puis y injecter quelque liqueur astringente pour arrêter l'écoulement; il y enfoncera ensuite un morceau d'éponge ou tout autre objet étranger pour arrêter l'écoulement dans le naseau affecté. Il est hors de doute que si quelques-unes de ces abominables manœuvres ont été pratiquées, elles produisent toujours quelque ulcération intérieure qui se manifestera le plus souvent dans la partie qui sé-

pare les naseaux ; pour pouvoir s'en convaincre, il faudra placer la tête du cheval au soleil, ouvrir les naseaux, afin d'y pouvoir regarder aussi profondément que possible ; on pourra s'assurer de la présence dans les naseaux d'une éponge ou de tout autre corps étranger en comprimant attentivement les deux naseaux comme il a été expliqué à propos du polype, et si l'on redoutait quelque mal, il faut absolument renoncer à l'achat du cheval. Quelquefois aussi il y a certaines tumeurs ou ulcères sur les différentes parties du corps ; on les appelle boutons de farcin, et s'ils sont en combinaison avec l'écoulement par le nez, il n'y a plus de doute que le cheval est morveux. La morve étant un vice redhibitoire, un cheval morveux peut être rendu au vendeur, quelque minime qu'ait été le prix de vente.

Gonorrhée. — Le cheval a souvent un écoulement par un des naseaux, ou par tous les deux, sans qu'il soit possible de déterminer s'il est atteint de la morve ; cet écoulement peut être clair, adhérent ou blanchâtre ; il peut également être épais, jaune, coagulé ; couler constamment ou

par intervalles; il peut adhérer aux bords des naseaux, ou non; être accompagné d'un engorgement des glandes de la ganache, ou ne se combiner avec aucun autre symptôme. Quand l'écoulement n'est pas continu, il paraît après que le cheval a bu, ou pendant qu'il boit, ou après qu'il est sorti de l'écurie; souvent, lorsqu'il a été enrhumé pendant quelque temps, et lorsque la tête est mise en liberté, une grande quantité de matière s'écoule par les naseaux. Quand il est parfaitement reconnu que, malgré ces symptômes, le cheval n'est pas morveux, on dit qu'il est affecté d'une gonorrhée nasale. Mais un écoulement accompagné de tous ces signes doit toujours exciter la défiance, peut-être n'est-il produit que par un catarrhe, et dans ce cas il disparaîtra spontanément, ou par le secours de la médecine, mais il est possible aussi qu'il se change en morve.

Lorsqu'il est évident que le mal n'a pour cause qu'un rhume et que l'on connaît bien tout ce qui a pu arriver au cheval précédemment, on peut regarder le cheval comme n'étant pas morveux;

mais, bien souvent, il est difficile de connaître l'histoire du cheval, et de savoir s'il n'y a pas d'autres symptômes de maladie que l'écoulement ci-dessus décrit, soit qu'il soit ou non accompagné d'un engorgement de glandes ; dans ce cas, l'acheteur est en droit de rendre le cheval au vendeur, quoique les vétérinaires ne donneraient pas un certificat positif que le cheval a la morve. Cependant, il ne serait pas prudent, si l'on s'aperçoit de cette affection, de courir la chance de vouloir l'acheter; car, tant que l'écoulement n'a pas cessé, personne n'est en état de pouvoir prédire que la morve ne s'ensuivra pas, et ce n'est qu'après qu'il est guéri, ou que l'écoulement a disparu de lui-même, que l'on peut reconnaître que cette affection n'était qu'une gonorrhée nasale.

L'opinion générale parmi les vétérinaires, quoiqu'elle ne soit pas sans quelques exceptions, est que la morve est incurable, d'où suit que tout écoulement par les naseaux, dès qu'il peut être guéri, ne peut pas être considéré comme étant véritablement la maladie nommée morve; quoi

qu'il en soit, un cheval atteint de gonorrhée doit être titré de malsain. Bien que son appétit soit bon et qu'il puisse exécuter les travaux les plus rudes; néanmoins il ne pourra résister à un travail continu et très-fort, sans bientôt maigrir, et sans que l'écoulement n'augmente, et bientôt il deviendra si faible qu'il faudra absolument le mettre à la réforme. Tout ceci, il est vrai, n'arrive que lorsque le cheval est soumis à un travail très-rude et continu, qu'il pouvait, sans trop de fatigue exécuter étant en bonne santé; mais en tous cas, cette affection le place dans la catégorie des chevaux malsains.

Rhume. — Le mal de gorge, dont il va être question, est aussi nommé rhume, toux, catarrhe, ou refroidissement. Les chevaux qui voyagent de foire en foire, sont très-sujets à cette indisposition, et ne manquent pas d'avoir des écoulements par les naseaux, de tousser, d'avoir des maux de gorge, ceux surtout que l'on transporte par mer, principalement ceux qui arrivent d'Irlande et qui sont envoyés à Glascow; ils souffrent beaucoup pendant le trajet sur les bateaux

à vapeur, soit de l'air frais de la mer, soit de la chaleur du foyer de la machine; mais, dans la plupart des cas, ces accidents sont de peu d'importance, un peu de soin et des ménagements rendent bientôt la santé à l'animal, cependant il y en a qui réclament des soins médicaux et peuvent devenir dangereux, s'ils sont négligés. Les signes précurseurs sont la toux, quelque sensibilité de la gorge lorsqu'on la presse avec la main, et un écoulement léger et clair par les naseaux. Cette indisposition est si commune parmi les chevaux qui ont voyagé de cette manière et principalement parmi les jeunes chevaux ou ceux qui ont été mal logés pendant la route, que peu d'acheteurs y font la moindre attention; ce n'est pas cependant une chose à négliger, car il arrive quelquefois que jamais les chevaux ne se refont entièrement, et que des toux permanentes leur restent, et aussi que l'inflammation du gosier s'étend jusqu'aux poumons et finit par occasionner la mort. En tous cas, il ne faut pas considérer un tel cheval et l'employer comme s'il jouissait d'une santé parfaite.

Un cheval qui a un rhume est en tous cas un cheval malsain : le vendeur pourra en effet le garantir sain, et dire que la toux n'est d'aucune conséquence ; mais si l'acheteur veut se garantir de toute conséquence fâcheuse, il devra se faire donner une garantie spéciale pour le rhume, ou plutôt ne prendre aucune garantie. La loi en Europe exige que le cheval soit rendu aussitôt que l'on découvre qu'il n'est pas sain ; si le vendeur peut prouver que l'acheteur a su au moment du marché que le cheval toussait, s'il n'a pas offert à son vendeur de lui restituer dans la même journée, et qu'il ne le fasse que plusieurs jours après, dans ce cas, il est possible qu'il soit tenu de garder le cheval tel qu'il est. En Angleterre la loi diffère, l'acheteur est en droit d'essayer s'il peut guérir le cheval, et s'il meurt, il suffit qu'il puisse prouver qu'il avait le rhume auquel il a succombé au moment où il l'a acheté.

Quoiqu'un catarrhe soit un état malsain, cependant, comme bien rarement il produit des inconvénients permanents, fort peu de personnes y attachent une grande importance, et dans le fait,

il peut y être remédié en très-peu de temps et par un traitement des plus simples; lorsque la maladie prend un caractère plus sérieux, bien souvent il faut l'attribuer à un traitement inintelligent plutôt qu'à la maladie elle-même, et bien souvent aussi, tout le secret provient de ce que l'on a traité le cheval comme s'il se portait parfaitement bien. Tous les symptômes d'un rhume peuvent se déclarer dans une seule nuit, et il n'y a pas de signes qui indiquent depuis combien de temps le cheval en a été atteint, de sorte que si l'acheteur veut rendre le cheval pour un rhume, il fera très-bien de le faire immédiatement, car, après quarante-huit heures, le vétérinaire sera dans l'impossibilité de déclarer si le rhume existait avant ou après le moment de la vente, et la seule preuve qui reste est le témoignage de ceux qui ont connu le cheval précédemment, et surtout peu de jours avant la vente. Les témoignages de ce genre sont difficilement admis sans conteste, et en général il est impossible qu'ils mènent à faire connaître l'exacte vérité, envers tous ceux qui ont intérêt à la cacher, auxquels il faut

presque toujours avoir recours pour les obtenir.

Les glandes placées dans l'auge de la ganache, adhérentes au côté intérieur de l'os de la mâchoire, se gonflent dans la gourme, la morve, et quelquefois aussi pendant un rhume invétéré, lorsque les naseaux sont très-enflammés; si ce gonflement est le résultat de la gourme, ce qui est le cas le moins fréquent, il est sans la moindre importance; mais le plus souvent, quoique ce gonflement, par lui-même, ne rende pas le cheval malsain, il est toujours l'indice de maux plus graves.

TIC

La nuque, à la jonction de la tête, porte quelquefois la marque de la courroie que l'on met aux chevaux tiqueurs : cette marque se reconnaît en ce qu'il s'y trouve une légère dépression d'environ 8 centimètres de largeur, tout autour de la nuque; dans cette partie, le poil est plus court et plus couché que partout ailleurs; elle est produite par l'application fréquente ou habituelle d'une courroie serrée en cet endroit pour empêcher le cheval de tiquer sur la mangeoire; mais on ne peut reconnaître cette marque, que lorsque le cheval a porté cette courroie pendant un temps assez long, au moins une année. Les uns ont donné à ce tic le nom de maladie, les autres celui de vice; d'autres encore ne le regardent que comme une habitude plus ou moins fâcheuse;

d'où s'est élevée la question de savoir si ce tic constitue une condition qui rend le cheval malsain. La majeure partie des vétérinaires de profession sont d'avis de considérer ce tic comme rendant le cheval malsain; d'autres prétendent que ce n'est qu'une cause de maladie, et d'autres encore que c'en est l'effet. Les marchands de chevaux aussi ont des opinions très-partagées à cet égard; mais tous, cependant, sont d'accord sur ce point, que ce tic déprécie la valeur du cheval, et qu'il doit, autant que possible, être caché à l'acheteur. Néanmoins, un grand nombre d'amateurs attachent peu d'importance à ce tic, s'il n'est pas poussé à l'excès; mais ils ne doivent point oublier qu'il augmente peu à peu, et que le cheval finit par devenir un tiqueur déterminé. Quoi qu'il en soit, ceux mêmes qui y attachent peu d'importance ont soin de l'empêcher, en serrant une courroie autour de la gorge. On a vu, il est vrai, des chevaux tiqueurs devenir très-vieux, sans paraître en rien souffrir par suite de cette habitude; mais c'était pour la plupart des chevaux dont on n'exigeait qu'un travail lent.

Il est bien reconnu que la majorité de ces tiqueurs se remplissent d'air l'estomac et les entrailles, au point de nuire à la digestion, d'altérer la respiration et d'occasionner de fréquentes coliques. Les vieux chevaux tiqueurs, qui travaillent beaucoup, sont ordinairement maigres, et ont un poil sec et hérissé. Les tribunaux d'Écosse ont décidé que les chevaux tiqueurs sont malsains; et en Angleterre, un cheval garanti sain et exempt de tous vices, peut être restitué à son vendeur, s'il est tiqueur. On sait que le tic sur la mangeoire consiste en ce que le cheval avale de l'air; l'animal appuie avec ses dents de devant sur la mangeoire, ou sur tout autre corps fixe; il dilate alors la partie supérieure du gosier, et absorbe l'air en faisant entendre un bruit semblable à un grognement; pendant qu'il tique, l'animal rapproche ses quatre pieds, et tient le corps légèrement arqué. Pour s'assurer de l'existence de ce tic, il faut surveiller le cheval à l'écurie, et examiner avant l'achat, les dents et la nuque. Chez les vieux tiqueurs, les dents incisives sont usées à la partie tranchante extérieure, et de petits morceaux en

sont enlevés par le frottement contre la mangeoire.

Les chevaux ne deviennent pas tout à coup des tiqueurs consommés : cette habitude se développe chez les uns beaucoup plus rapidement que chez les autres; il n'y a point de signe qui puisse indiquer l'origine exacte de son existence; mais l'on peut supposer que ceux qui tiquent cinq ou six fois par jour, l'ont contractée depuis plusieurs semaines.

Le tic au vent est une habitude qui produit à peu près les mêmes effets que celui sur la mangeoire. Dans les deux cas, le cheval absorbe l'air, il n'y a de différence que dans la manière dont il s'y prend; le tiqueur au vent ne saisit point un corps fixe entre les dents; il fait un bruit particulier avec sa bouche pour avaler l'air; il laisse pendre sa lèvre inférieure, qu'il fait mouvoir continuellement, et agite sa tête, dont il règle les mouvements sur ceux de sa lèvre. Cette habitude se trahit surtout lorsque le cheval est laissé en liberté; mais, comme la crainte d'une correction l'empêche parfois de s'y abandonner, quand on a

l'œil sur lui, il faut le surveiller avec attention dans l'écurie.

A proprement parler, l'on ne pourrait admettre que le tic au vent ou sur l'appui, puisse être considéré comme rendant le cheval malsain; il faut, avant tout, prouver qu'il y ait maladie dans l'espèce, et il ne peut y avoir de preuve d'existence de maladie pendant les premières périodes de ces tics. Plus tard, il est vrai, on doit croire que l'estomac, et peut-être quelques autres organes perdent une partie de leur énergie; mais, quoique des recherches futures puissent démontrer qu'il n'existe point réellement de maladie dans l'habitude de tiquer sur la mangeoire ou au vent, néanmoins il est probable que ces tics continueront à être considérés comme des maladies, aussi longtemps qu'elles seront, comme à présent, sujettes à être des vices redhibitoires.

VEINES DE L'ENCOLURE

Les veines de l'encolure doivent être examinées : il arrive quelquefois que la veine jugulaire est en partie oblitérée, par suite d'une inflammation résultant de saignées. Une telle défectuosité peut être aisément découverte, en plaçant le doigt sur la partie inférieure de l'encolure, et en pressant la veine suffisamment pour empêcher le passage du sang; si la veine était entière, on la verrait se gonfler depuis l'endroit où elle serait pressée, jusqu'à la tête, et si elle n'est plus entière, elle ne se gonfle que jusqu'à peu près à moitié de l'encolure. La perte d'une veine constitue un état malsain. Cependant, ce n'est pas l'opinion générale de tous les praticiens. Il est certain que, si elle est perdue depuis longtemps, d'autres veines ont eu le temps

d'augmenter assez en volume pour qu'elles puissent faire le service de celle qui n'existe plus; mais, pendant un mois ou deux après que la veine a été oblitérée, les yeux sont sujets à éprouver des inflammations; la tête gonfle, principalement si le cheval est mis au vert, ou s'il est obligé de manger par terre; dans cet état, il est exposé au vertige et à l'apoplexie, résultats ordinaires de l'accumulation du sang dans la tête. Mais, lorsque les autres veines se sont élargies suffisamment, ces accidents ne sont plus à craindre.

Cependant, si, avant cette époque, par quel qu'accident fortuit, l'autre veine jugulaire venait à s'enflammer, la vie du cheval serait en danger. Mais il y a des maladies plus dangereuses que la perte d'une veine et si le cheval ne doit pas être mis au vert, l'acheteur pourra très-bien en courir les chances, moyennant toutefois une diminution sur le prix.

ÉPAULES

Les épaules sont rarement sujettes à des maladies autres que celles qui produisent une boiterie; on y trouve souvent, il est vrai, des humeurs calleuses produites par le collier, mais très-rarement, pour ne pas dire jamais, elles ne sont cause que le cheval boite. Si le cheval est acheté pour l'attelage, et que ces tumeurs soient placées de manière à le rendre impropre à porter le collier, dans ce cas elles constituent un état malsain; chez le cheval destiné pour la selle, elles ne sont que des tares. Quelquefois les parties intérieures de l'épaule sont attaquées, et alors le cheval boite; cette infirmité est si sujette à reparaître, même alors qu'elle a été guérie par l'application de vésicatoires et d'autres remèdes, que la plupart du temps, le cheval est vendu

aussitôt qu'il est remis de sa boiterie, car le propriétaire préfère s'en défaire que de courir la chance d'une rechute en remettant le cheval au travail.

Lorsque le cheval est atteint d'une boiterie de l'épaule immédiatement après avoir été acheté, il est généralement difficile et souvent impossible de reconnaître si la cause du mal remonte à une époque antérieure à la vente; si la peau porte des marques de sétons ou de vésicatoires, il est très-probable que le cheval avait déjà boité, ou du moins qu'il avait déjà été traité pour une maladie de l'épaule. Il arrive rarement qu'une maladie dont le siége est profond produise quelque altération dans l'apparence extérieure; néanmoins, dans quelques cas où un ou plusieurs muscles se rétrécissent et sont mis hors de services, cette défectuosité devient apparente et suffit pour prouver que le cheval n'était plus sain depuis un temps assez considérable.

Marques de sétons et de vésicatoires. Un séton, une plaie de sonde, ou un cautère, laissent à peu près les mêmes marques ; mais ces marques sont

quelquefois si petites, qu'il faut écarter le poil pour les apercevoir ; quelquefois aussi le séton laisse une petite tumeur tuberculeuse que l'on peut facilement apercevoir et que l'on peut parfois reconnaître au toucher en passant la main sur l'épaule.

Les vésicatoires, lorsqu'ils sont convenablement appliqués, ne laissent pas de traces permanentes; mais, dans la plupart des cas, un œil expérimenté peut encore longtemps après reconnaître la place ou le vésicatoire a été appliqué : le poil est plus hérissé et plus court, et il lui manque le brillant qui se voit sur le reste de la peau; quelquefois même, il n'est pas exactement de la même couleur que les autres parties du corps, la nuance est plus claire ou plus foncée. Les signes sont plus facilement perceptibles lorsque l'on a opéré plusieurs fois de suite, ou que l'opération est récente, et surtout si c'est sur les jambes que les vésicatoires ont été appliqués : sur le corps et sur les épaules, quoique les traces soient à peu près les mêmes, il faut cependant de meilleurs yeux pour les découvrir. Il n'est pas rare

que les traces ou marques de l'application de vésicatoires disparaissent entièrement après la saison de la mue; mais quelquefois aussi le poil sur ces places ne tombe pas, tandis que tous les autres changent, ce qui fait reconnaître une différence marquante dans la couleur du poil; si, au contraire, le vésicatoire a été mal appliqué, dans ce cas il laisse souvent de larges cicatrices dépourvues de poil, et celui qui est resté est mince, hérissé et posé irrégulièrement.

Les marques du feu aux jambes sont bien connues. Ce sont des cicatrices longitudinales, calleuses, à bords relevés, dépourvues de poil; mais quelquefois elles disparaissent aussi comme les autres au bout d'un certain temps.

COUDE

La pointe du coude est quelquefois le siége d'une grande tumeur, occasionnée par des meurtrissures répétées du fer ou du sabot, lorsque le cheval se couche avec sa jambe sous lui ; quoique ce soit une tare défectueuse, je n'ai jamais pu remarquer que cette tumeur ait altéré l'action d'un cheval, et je crois qu'elle ne doit être considérée que comme une simple tare ; c'est d'ailleurs l'opinion de la majorité des vétérinaires.

GENOU

Le genou doit être examiné avec le plus grand soin par l'acheteur qui a quelque connaissance du cheval. Si le poil est usé, ou si la peau qui couvre la rotule est dépourvue de poil, c'est un signe que le cheval est tombé à une époque plus ou moins reculée et qu'il a endommagé le genou. On croit généralement, quoiqu'à tort, que le cheval qui est tombé une première fois est sujet à tomber encore ; ce qui a pu faire naître cette erreur et la propager, c'est la remarque que l'on a faite que quelques chevaux tombent fréquemment : mais cette disposition à faire des faux pas et à s'abattre, tient à une conformation défectueuse ou à une faiblesse qui ne peut aucunement être attribuée à l'influence d'une chute précédente. Le cheval peut être trop droit sur

ses jambes de devant, ou il peut avoir les genoux arqués, ou les paturons trop droits; il peut avoir le garrot trop bas ou l'épaule trop verticale; l'un ou l'autre de ces défauts ou certaines maladies des pieds de devant le rendent très-sujet à broncher; aucune de ces défectuosités, excepté la dernière, ne peut ranger le cheval dans la catégorie des chevaux malsains. Toute trace quelconque de blessure au genou fait donner au cheval le nom de couronné.

La *raideur des jointures* du genou se produit ordinairement à la suite d'une chute grave, ou de chutes répétées. Tant que le genou peut se plier de manière que le sabot puisse toucher la pointe du coude sans causer de la souffrance à l'animal, on peut en conclure qu'il n'y a pas de raideur; si on ne peut le plier autant sans effort, on peut dire qu'il y a raideur dans la jointure du genou, et le cheval est malsain, puisqu'il est incapable de faire un travail prompt, et qu'il est sujet de tomber à chaque instant, s'il doit marcher sur un terrain raboteux ou trop mou. Cette incapacité augmente en proportion du degré de rai-

deur dont le genou est affecté; mais la moindre raideur suffit pour faire déclarer le cheval malsain. Quelques-uns de ces chevaux atteints de raideur du genou peuvent travailler pendant des mois et des années sans être incapables de faire leur besogne; mais rarement ce mal reste stationnaire, et la probabilité qu'il augmentera est plus grande, que celle qu'il diminuera. Une raideur de genou ne peut prendre tout son développement en quelques jours, la maladie progresse lentement, et finit par rendre le cheval boiteux et incapable de services.

CANON

La partie du canon qui se trouve immédiatement au-dessous du genou est quelquefois écorchée à l'intérieur de la jambe, et l'os est gonflé à la même place; cela provient de coups répétés du pied opposé, lorsque le cheval à haute action trotte très-vite; si ces atteintes ne rendent pas le cheval boiteux, on ne peut pas dire qu'il soit malsain; mais en général cela indique une action défectueuse.

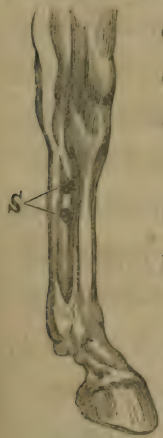


Fig. 7.

Les *suros*, fig. 7, sont de petites tumeurs osseuses, situées la plupart du temps à la partie interne des membres antérieurs, mais quelquefois aussi à la partie extérieure, entre le genou et les boulets; ils se trouvent parfois à égale distance de

ces deux points, mais généralement un peu plus haut vers le genou. Ils varient de volume et sont ordinairement le partage exclusif de chevaux qui exécutent un travail de vitesse ; fort peu en sont exempts parmi ceux qui sont depuis quelques mois assujettis à un travail sur le pavé des villes ou sur des routes rocailleuses. Dans le principe, les suros rendent le cheval plus ou moins boiteux ; mais le temps et un traitement convenable font disparaître cette infirmité et le suros ne présente plus alors d'inconvénient sérieux pour le travail. Si le cheval est négligé ou accablé de travail, le suros peut devenir très-grand, et l'on dit même qu'il peut nuire aux mouvements des tendons ; mais cela arrive très-rarement. En supposant même que le cas puisse se présenter, le suros sans boitement ne rend pas le cheval malsain ; mais si, peu de temps après la vente, le cheval devient boiteux par suite du suros, il peut dans ce cas être rendu au vendeur. Toute boiterie provenant d'une cause existant au moment de la vente rend un cheval malsain, et la boiterie qui précède la formation du suros peut se produire

tout à coup, tandis qu'il faut plusieurs semaines et des mois quelquefois, avant que le suros devienne visible; le temps qu'il met à se former dépend beaucoup de la rapidité du travail auquel le cheval est soumis.



Fig. 8.

Le *nerf-foulure ou entorse*, fig. 8, est une atteinte, ou la suite d'un coup sur les tendons à la partie supérieure de la jambe située entre le pli du genou et le boulet; lorsqu'une telle lésion est récente, elle est toujours accompagnée de claudication plus ou moins grande, souvent de gonflement, de douleur, de pression et de chaleur. Le temps et un bon traitement peuvent faire disparaître ce mal, mais bien souvent aussi le gonflement reste quand tous les autres symptômes du mal ont disparu, le gonflement du tendon dénote l'existence d'un mal permanent, et la claudication peut ne plus reparaître, quoique l'expérience ait démontré qu'elle aura lieu de nouveau si le cheval est soumis à un exercice trop violent.

En examinant les tendons, et plusieurs autres parties de la jambe, il ne suffit pas toujours de les regarder et de les tâter, il faut encore les comparer aux autres parties analogues de l'autre jambe, et, pour cet examen, il faut que l'œil et la main soient simultanément employés, car il est rare que les deux jambes aient éprouvé les mêmes lésions en même temps, et quand bien même elles auraient été attaquées toutes deux, il n'est pas probable qu'elles l'aient été de la même manière; l'une aura sans doute été atteinte plus fortement que l'autre, et l'on pourra remarquer ainsi qu'elles ne sont pas dans leur état normal. Bien souvent en comparant le tendon d'une jambe antérieure ou postérieure à ceux de ses boulets, l'œil est incapable de reconnaître s'il y a lésion; elle n'est visible que lorsque l'engorgement est considérable. Dans ce cas, la main est le meilleur guide; le moyen le plus sûr consiste à passer lentement le pouce et les deux premiers doigts, en longeant le tendon du haut en bas, sur les tendons de chaque membre alternativement. Tout gonflement dans cette partie rend le cheval malsain, même

lorsqu'il ne boite pas; car ces parties ont tant à faire, qu'il n'est pas rare qu'elles perdent de leur force primitive. Quelque minime qu'elle puisse être, toute marque de feu ou de vésicatoire indiquant un traitement antérieur d'un mal réel ou supposé, doit rendre l'acheteur très-attentif.

BOULET

Les jointures du boulet sont fréquemment le siége de gonflements osseux ou tendineux, qui presque toujours rendent le cheval malsain, même lorsqu'il n'y a pas de claudication apparente, ces jointures sont aussi sujettes à des gonflements qui ne sont ni osseux, ni tendineux, et qui n'ont guère d'importance ; les molettes et les callosités produites par des coups ne sont que de simples tares qui ne rendent pas le cheval malsain.

Les *mollettes* sont des petites tumeurs enflées, non douloureuses, placées de chaque côté du boulet, souvent aux jointures des jambes antérieures et postérieures; ce sont de petites bourses contenant un fluide lubrifiant, provenant du frottement de deux parties l'une sur l'autre, et un excès de ce fluide qui se forme en boursouflures

et les font paraître, est tout le mal que causent ces mollettes. Il est rare que des chevaux de grande vitesse en soient exempts; elles démontrent que le cheval a travaillé, mais à moins qu'elles ne soient très-grandes, elles ne rendent pas le cheval malsain.

Le *forgeage* provient de ce que le cheval heurte en courant le boulet des jambes antérieures avec le pied des postérieures, s'il a l'habitude de toucher ses boulets des jambes de devant avec le pied de l'autre jambe, on dit qu'il se coupe; par cette manière de marcher, il enlève la peau de la partie inférieure du boulet, mais cette défectuosité ne rend pas le cheval malsain, à moins que les parties osseuses ou tendineuses ne soient attaquées, cas assez rare; néanmoins cette habitude est une objection sérieuse pour l'achat; dans quelques cas, il peut avoir la faiblesse pour cause; quelquefois c'est le résultat d'un ferrage mal fait, mais plus généralement c'est l'effet d'une conformation vicieuse ou d'une mauvaise marche.

On peut reconnaître qu'un cheval se coupe, en

examinant les boulets et le pied, entre le gonflement que l'on peut remarquer au boulet et l'écorchure de la peau, on peut s'en apercevoir par la manière particulière du ferrage que l'on adopte pour les chevaux qui se coupent; s'ils le font beaucoup, la branche intérieure du fer est dans ce cas beaucoup plus épaisse que l'autre, et les clous sont tous enfoncés dans la pince et la branche extérieure. A ceux qui ne le font pas autant, les clous sont posés à la manière ordinaire, mais les têtes des clous et les bords du fer sont très-bien polis à la lime, et le fer ne dépasse pas le sabot. Quelques maréchaux même font en sorte que la corne du sabot dépasse le fer. En tous cas, l'habitude du cheval de se couper ne peut lui mériter la dénomination de malsain; chez les chevaux de charrette, on ne remarque guère cette défectuosité, à moins que le pied ne soit placé avec la pince très en dehors; pour les chevaux de vitesse, c'est un grand désagrément, car en touchant le boulet quelquefois ils éprouvent une telle douleur qu'on les voit pendant quelques pas marcher sur trois jambes, et même se laisser tomber.

La *névrotomie*. — Des nerfs de chaque côté des boulets des membres antérieurs sont quelquefois coupés pour amortir des sensations douloureuses du pied. Cette opération se fait par des hommes de l'art pour porter remède aux souffrances qui accompagnent une maladie incurable. On parvient à obtenir que le cheval ne boite plus; mais la maladie suit sa marche. Il pourra, après cette opération, travailler pendant des mois et même des années; mais, si le pied est blessé, il se forme une accumulation de matières qui s'étend dans toutes les directions et finit par détruire entièrement le pied.

Ces effets désastreux se produisent parce qu'aucun signe n'indique que le cheval a besoin de soins et de ménagements, et qu'on le laisse travailler jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour arrêter un mal qui, dans son origine, aurait pu être arrêté par quelques soins ; mais, le cheval n'ayant pas boité, on n'en a pas eu connaissance. Outre cette éventualité de destruction d'un pied rendu insensible par suite d'un mal externe, il y a beaucoup de probabilités que la maladie origi-

nelle, suivant son cours, ne manquera pas de produire les mêmes effets.

L'opération de la névrotomie se fait quelquefois sur les deux pieds, l'incision laisse toujours des traces qui indiquent qu'elle a eu lieu ; il faudra rechercher sur chaque côté du boulet s'il s'y rencontre des cicatrices qui l'indiquent ; généralement, on les découvre à la partie inférieure de la jointure, mais quelquefois à la partie supérieure du boulet. A partir de la cicatrice, la peau est tout à fait ou presque tout à fait insensible.

La section des nerfs par cette opération rend le cheval malsain ; mais, avec le temps, ces nerfs se rejoignent, et, selon toute apparence, les sensations redeviennent aussi complètes qu'auparavant au moins en apparence, et, en ce qui concerne l'effet de l'opération, le cheval peut être considéré comme sain. En pratiquant une légère piqûre dans la peau, il est facile de s'assurer si elle est sensible ou non ; dans le cas affirmatif, le cheval ne peut pas avec justice être rendu à son vendeur, quand bien même il serait prouvé qu'à une époque antérieure il a subi l'opération de la

section des nerfs. Ces observations sont nécessaires parce que certains empiriques opèrent parfois la section des nerfs sans nécessité pour des maladies qui eussent pu être guéries par un traitement ordinaire, et on a vu qu'ils y ont parfois recours en cas de chancres, qui souvent sont guérissables; mais presque toujours on n'y a recours que pour des maladies incurables, et dans ce cas le cheval est vraiment malsain, par les effets de la maladie primitive, que les nerfs se soient ou non réunis.

Il est rare que l'on veuille donner un prix élevé pour un cheval qui a été soumis à l'opération de la section des nerfs, même lorsque la cause qui a nécessité l'opération a disparu; car, jusqu'à ce que les nerfs se soient réunis, les circonstances les plus insignifiantes peuvent mettre le pied en danger d'être détruit. Pour préserver le cheval de ce mal, il faut qu'il soit constamment surveillé par une personne qui soit à même de le reconnaître par des signes autres que par la claudication et avant que le mal soit devenu irréparable.

PATURONS

Les *paturons* sont l'espace compris entre la jointure du boulet et le sommet du sabot. Ils sont parfois le siége d'une tumeur osseuse nommée *forme*, qui tend toujours à entourer le paturon et dont le volume varie beaucoup dans différents chevaux ; on peut la reconnaître par sa proéminence, et en comparant un paturon aux autres. Chez les chevaux dont on n'exige qu'un travail lent, ses formes peuvent exister depuis des années, et atteindre un volume considérable, sans pour cela rendre le cheval boiteux d'une manière perceptible ; quelques-uns ne boitent ou n'en souffrent que lorsqu'ils doivent trotter, et d'autres seulement lorsqu'ils courent sur le pavé. Mais beaucoup d'autres, avec des formes bien moins prononcées, sont boiteux dans toutes les

circonstances, ou le deviennent quand ils sont obligés de courir sur le pavé des villes ; fort peu de chevaux de poste marchent bien quand ils en sont affectés. Dans tous les cas, quelles qu'elles soient, petites ou grandes, les formes rendent un cheval malsain ; un cheval peut ne pas boiter quoiqu'il ait des formes, mais personne ne peut prédire combien de temps il continuera à marcher sans boiter.

PIED

Le *pied* est sujet à un grand nombre de maladies, dont plusieurs font toujours boiter, et la constatation de ces dernières n'offre aucune difficulté, à cause du symptôme par lequel elles se trahissent : la maladie dite de la jointure naviculaire est dans ce cas, et c'est principalement pour la reconnaître que le pied doit être soumis à un examen sérieux, car d'autres maladies ne sont pas toujours accompagnées de la claudication, qui n'apparaît que lorsque le cheval est soumis au travail.

Immédiatement au-dessus du sabot, de chaque côté du talon, et séparé par le creux du paturon, se trouvent deux corps élastiques que les anatomistes nomment les cartilages latéraux. Dans l'état normal, ces cartilages cèdent à la pression

du pouce et de l'index ; mais ils sont sujets à une maladie qui leur ôte partiellement ou complétement leur élasticité et qui les rend alors assez proéminents pour attirer l'attention. Dans ce cas, ces cartilages finissent par s'ossifier, ce qui constitue une maladie que les hommes de cheval nomment atteintes et que les vétérinaires désignent sous le nom d'ossification des cartilages latéraux ; quelquefois aussi on lui donne le nom générique de formes.

Les membres postérieurs sont rarement sujets à être affectés de ce mal, mais il arrive assez souvent qu'aux membres antérieurs un des cartilages, ou même tous les deux s'ossifient. Les chevaux de trait y sont plus sujets que ceux qui n'ont à transporter que des poids légers. Cette maladie se déclare lentement, et une ossification à peine sensible met plusieurs semaines à se former ; quoi qu'il en soit, le cheval qui est attaqué de ce mal est dit malsain. Cependant cette maladie n'amène pas toujours la boiterie, mais un travail continu sur les routes empierrées, rend le cheval souvent très-délicat et sensible, s'il ne de-

vient pas véritablement boiteux; peu de chevaux de vitesse atteints de ce mal conservent la liberté d'action qu'ils avaient avant; mais, si le terrain est doux, et que la marche est lente, le cheval peut rendre encore de bons services pendant plusieurs années.



Fig. 9.

La *seime*, fig. 9, est une fissure dans le sabot, une séparation partielle ou complète des fibres dont il est composé. Cette fissure se trouve généralement sur le devant ou à la partie intérieure du sabot; elle varie en longueur depuis un centimètre de profondeur jusqu'en travers de toute la corne jusqu'à la chair vive; lorsque la fissure traverse toute la matière cornée, le cheval devient boiteux. Une seime rend toujours le cheval malsain; souvent elle s'agrandit ou devient plus profonde, et toujours elle exige un mode particulier de ferrage; quelquefois le mal se déclare instantanément, et à moins que le sabot ne porte quelques marques de couteau ou de rape qui dénote que le pied a déjà été soumis à un traitement, il est impossible de

savoir si elle existe depuis longtemps. Si la seime est saignante et ne laisse apercevoir aucune de ces traces, c'est qu'elle est récente, et dans ce cas le cheval boite.



Fig. 10.

Le pied est *encastelé*, fig. 10, lorsqu'il manque de largeur, c'est-à-dire que la largeur naturelle est contractée, et que l'étendue de gauche à droite entre les quartiers est moins grande que de la pince au talon de la fourchette; les pieds antérieurs n'y sont jamais sujets. En général, on regarde le pied encastelé comme un grand défaut, et souvent il arrive que des gens qui expriment cette opinion ont dans leur écurie un cheval dont le pied est trop étroit, sans qu'il s'en doutent. Cette observation suffit pour établir que le mal n'est pas aussi sérieux qu'on le pense communément : fort peu de chevaux légers dépassent l'âge de sept ans que leurs pieds ne soient plus ou moins contractés ; et malgré cela on peut dire qu'ils sont parfaitement sains. En réalité l'encastelure n'est pas une maladie, quoique longtemps on ait

cru qu'elle suffisait pour rendre un cheval boiteux; mais M. Turnez de Londres nous a démontré très-clairement que la claudication provenait d'une autre cause, sans laquelle l'encastelure n'a aucune importance. Si l'encastelure se déclare petit à petit, les parties à l'intérieur du pied ont le temps de se conformer à l'exiguité de l'espace qui leur est réservé, et dans aucun cas le sabot ne peut être assez soudainement contracté pour que cette diminution du volume du sabot puisse être apparente à l'œil. Tout ce qui entrave les mouvements naturels des pieds ou qui empêche le cheval de faire supporter à chacun d'eux la partie proportionnée du poids de son corps, produira naturellement l'encastelure dans un temps plus ou moins prolongé.

Une souffrance dont le siége serait dans le pied ou dans la jambe peut la produire aussi, et l'encastelure est alors la conséquence et non la cause de la boiterie; l'encastelure par elle-même ne rend donc pas le cheval malsain, et s'il y a claudication il faut rechercher le mal ailleurs, et refuser le cheval pour une autre cause que l'encas-

telure. Il serait aussi absurde de vouloir rendre un cheval boiteux pour le motif qu'il est encastelé, que de vouloir rendre un cheval à moitié aveugle pour le motif qu'il serait ombrageux. Il faut remarquer cependant qu'il y a des vétérinaires qui ne sont pas de cette opinion, et qui prétendent que l'encastelure est un défaut suffisant pour autoriser la restitution d'un cheval comme malsain, car il se trouve des hommes qui ne veulent point admettre un principe reconnu, et qui rejettent sans examen tous les progrès de la science acquise par leurs confrères. Lorsque ces hommes sont dans les écoles, ils y acquièrent un certain degré de science ; mais, une fois qu'ils en sont sortis, ils ne progressent plus, et s'ils admettent les résultats de leur propre expérience, ils rejettent sans examen tous ceux des autres. Une différence dans la forme d'un pied doit exciter plus de soupçons que des pieds très-petits qui seraient égaux ; quand l'un est plus petit que l'autre, c'est une preuve que le premier a souffert, ou que la jambe a éprouvé des douleurs pendant assez longtemps, et dans ce cas, il est prudent de

s'informer quelles ont pu être les causes de ces douleurs et si la souffrance a disparu entièrement, ou si elle n'a pas occasionné un mal permanent.



Fig. 11.

Le *chancre de la fourchette*, fig. 11, est une maladie qui attaque cette partie triangulaire et spongieuse qui se trouve au centre de la sole et s'étend jusqu'au talon en formant protubérance entre cette partie postérieure et la pince, très-souvent cette maladie attaque aussi bien les pieds de devant que ceux de derrière; mais elle est plus commune dans les derniers. Elle se manifeste à des degrés très-différents; parfois elle consiste seulement dans un écoulement d'une petite quantité d'une matière fétide de la fente de la fourchette, sans altérer la texture, ni détruire la forme de cette partie du pied; parfois aussi, celle-ci se rétrécit, la corne devient spongieuse et se corrompt. Quand cette affection est négligée, elle arrive ordinairement à cette période, et toute la fourchette et même les parties environnantes pourrissent et deviennent

cancéreuses; mais, si l'on a le soin de la soumettre à un traitement dès son apparition, dans ce cas, elle se guérit infailliblement et facilement; plus tard, la guérison est souvent impossible, toujours lente et coûteuse.

Un chancre rend le cheval malsain; néanmoins quelques vétérinaires sont d'un avis contraire; ceux-ci et le vendeur prétendent que cette maladie, dans la plupart des cas, est une chose insignifiante; qu'elle ne rend point le cheval boiteux, qu'on peut la guérir en deux ou trois pansements, et qu'étant très-commune, il serait injuste de condamner un cheval pour une cause aussi légère, si de tout autre côté il est irréprochable. Tout cela est vrai, mais ces mêmes hommes admettent cependant qu'un chancre arrivé à un certain degré rend le cheval malsain; or, il est impossible de préciser à quelle période la maladie aura pris exactement le degré voulu pour rendre le cheval malsain; la difficulté est donc de déterminer les cas où il ne peut la considérer que comme une affection de peu d'importance, ou comme une véritable maladie, et, dans

cette hypothèse, il faut se borner à dire, comme dans plusieurs autres maladies, qu'elle peut ou non rendre le cheval malsain. Si le chancre est sans importance pour l'acheteur, comme le prétend le vendeur, dans ce cas ce dernier ferait très-bien, pour n'éprouver aucune difficulté dans le marché, de le guérir avant de mettre le cheval en vente, la guérison pouvant s'effectuer si aisément et si promptement ; s'il ne le fait pas, il peut être accusé de négligence, et de s'être attiré par sa faute les conséquences désagréables qu'il peut en éprouver ; si l'acheteur, se basant sur l'existence de cette maladie, veut rendre le cheval, c'est une juste punition que le vendeur doit supporter pour sa négligence.

Cependant, ne perdons pas de vue qu'un chancre, quel qu'il soit, ne peut jamais être dit n'avoir aucune importance ; outre sa tendance à augmenter et à devenir une maladie grave, en tout temps c'est une affection capable de faire tomber un cheval de vitesse ; la fourchette malade, bien que sensible à la pression, n'occasionnera pas la claudication sur un terrain uni, parce

qu'elle se trouve garantie du contact sur le sol par l'épaisseur du fer au talon; mais, si elle rencontre un caillou, la souffrance qu'en éprouve le cheval, est si grande qu'il chancelle et qu'il devient boiteux pendant quelques pas, et que quelquefois il tombe en faisant un effort soudain pour relever le pied, au moment où il devrait le placer avec fermeté sur le terrain, pour supporter une partie du poids de son corps. Malgré ce désagrément possible, et même probable, il ne faut pas cependant rejeter absolument tout cheval indistinctement attaqué d'un chancre. L'acheteur peut courir tous les risques moyennant une diminution dans le prix, suffisante pour couvrir tous les frais de traitement et du mode particulier de ferrage au moyen duquel on diminuera les dangers d'une chute.

Néanmoins, tout bien considéré, il me paraît qu'il serait convenable que les vétérinaires s'accordassent tous pour considérer un chancre, dans toutes ses périodes, suffisant pour déclarer un cheval malsain ; sans doute l'unanimité sur ce point pourrait forcer parfois un vendeur à re-

prendre un cheval sous prétexte d'un chancre, quand la cause réelle serait un défaut pour lequel un cheval ne peut être légalement rendu ; tel, par exemple, qu'une conformation défectueuse, un manque d'énergie, ou toute autre imperfection reconnue seulement après la vente, et qui ne serait pas de nature à rendre un cheval malsain ; le chancre alors serait un prétexte suffisant pour l'acheteur qui forcerait ainsi le vendeur à reprendre le cheval ; mais c'est là un cas qui probablement ne se présentera pas souvent, et de cette manière on éviterait l'inconvénient d'une divergence d'opinion entre les hommes de l'art, si souvent constatée dans les procès concernant les transactions ayant pour objet la vente de chevaux.

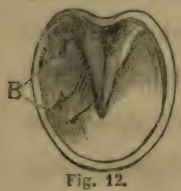


Fig. 12.

La *bleime et oignon*, fig. 12, est une meurtrissure au talon de l'un des pieds de devant ; ceux de derrière y sont si peu sujets qu'il est inutile de s'en occuper ici. On le trouve plus souvent dans la partie intérieure du talon que dans l'extérieure, et on le reconnaît par une certaine dé-

coloration ou rougeur de la corne. C'est le résultat de la meurtrissure, qui survit parfois longtemps après que la guérison a été parfaite, c'est-à-dire après qu'il n'y a plus ni boiterie ni inflammation. Cette affection peut être produite par un seul ferrage et guéri par un autre. Si le pied est bon et que le cheval ne boite pas, il serait injuste de dire que le cheval est malsain à cause de la simple décoloration de la corne, résultat d'un accident qui n'est plus à même de pouvoir produire un effet fâcheux ; mais si le talon est bas, faible, mince, ou sensible, qu'il réclame plus de soins que d'autres pour les ferrages, une telle affection peut rendre réellement le cheval malsain. Souvent les chevaux se meurtrissent dans différentes parties de la sole, par suite de cailloux qui s'introduisent et s'attachent dans le pied, et pendant des semaines et des mois après cet accident, la corne qui recouvre les parties contusionnées conserve une couleur rougeâtre, occasionnée par le sang qui s'est répandu dans les pores au moment où il a été comprimé par la meurtrissure ; s'il n'y a plus de boiterie, per-

sonne ne pourra dire que cela rende le cheval malsain, et cependant il y a des hommes qui rejettent un cheval bon et utile parce qu'il a une bleime ou oignon, ou une meurtrissure quelconque au talon. Ils ne font point de distinction entre l'animal qui, par suite de la construction du pied, sera sujet à avoir souvent de telles affections, et celui qui ne les aura que par une cause accidentelle, ou par suite d'un mauvais ferrage. Dans ce dernier cas, c'est au maréchal à enlever avec son couteau la partie de la corne qui a été décolorée, pour qu'il n'en reste plus de traces; tandis que, dans le premier cas, la corne est rouge depuis la surface jusqu'à la chair vive, et le pied est formé de manière que, pour empêcher le cheval de boiter, il faut que ses fers soient fréquemment enlevés et replacés avec le plus grand soin.

La *sole plate* se rencontre chez les chevaux dont le pied est mal fait; chez ceux qui ont de bons pieds, la sole est concave, et elle l'est plus chez les chevaux légers que chez les autres.

La sole plate est souvent un vice de conformation : dans ce cas, comme il n'y a pas eu de ma-

ladie, le cheval ne peut être dit malsain; mais tout maréchal n'est pas apte à le ferrer convenablement et aussi bien que celui dont la sole est concave. Le cheval ne peut, pour ce vice de conformation, être refusé aussi bien que pour tout autre; mais il ne peut pas le moins du monde être rendu au vendeur sous prétexte qu'il n'est pas sain. Le grand inconvénient des pieds plats, c'est le danger qu'il ne puisse gagner une sole convexe, par suite de fourbure, et il est plus sujet qu'un autre à être atteint de ce mal, comme le cheval à coffre étroit est plus sujet que les autres à des inflammations d'intestins.

Outre la sole plate provenant de la nature, il y en a une autre qui est occasionnée par la fourbure et par une inflammation dans le pied. Tout cheval peut gagner cette maladie et en être parfaitement guéri; mais il peut arriver que le traitement ait été mauvais, ou que la maladie soit d'une nature obstinée, et alors le pied en demeure plus ou moins affecté. Si la fourbure a altéré la structure du pied, la marche du cheval prend une allure particulière; il pose le pied en ap-

puyant d'abord les talons, de sorte qu'ils touchent le sol un instant avant la pince, et avec le temps la forme du pied est altérée, la sole devient moins concave, tout à fait plate, et à la fin elle se bombe en dessous; elle est alors convexe, c'est ce qui se nomme pied comble. Il est rare que les chevaux atteints de cette défectuosité soient encore propres à faire beaucoup de travail; rarement les pieds s'améliorent, mais bien plutôt ils empirent, et ils sont en danger de devenir tout à fait incurables; ils réclament une attention constante et toute spéciale, et beaucoup de talent pour être ferrés; même dans les cas les plus favorables, il n'est plus possible de soumettre le cheval à un travail de vitesse. Cependant, si on ne lui demande que des allures modérées, il peut encore rendre des services pendant des années, si l'on a soin de ne pas trop le charger à dos; mais tout cela dépend principalement de l'adresse de l'ouvrier chargé de le ferrer, et l'on peut dire que des chevaux dans un tel état sont malsains. Les soles plates et bombées par la fourbure sont aussi extrêmement rares dans les pieds de derrière.

GARROT

Le *garrot*. — Souvent le garrot est meurtri par la selle, et tant qu'il y a inflammation, douleur ou gonflement, le cheval ne peut être employé : cependant on a vu des acheteurs n'y faire aucune attention, quoique aussi longtemps qu'il est incapable de porter la selle, le cheval soit vraiment malsain.

POITRAIL

Le *poitrail* doit être également bien examiné sur les deux côtés et entre les jambes derrière les coudes, pour voir si l'on ne trouve pas des marques de sétons, vésicatoires, etc. ; toute cicatrice de ce genre indique que le cheval a eu une maladie de poitrine ou d'épaule, ou toute autre affection dans cette partie. Il est possible que, dans ce cas, la maladie ait occasionné quelque mal permanent ; et, pour se rendre compte si les poumons ne sont pas attaqués, il faut soumettre le cheval à un galop soutenu, soit avant de l'acheter, soit immédiatement après.

Il faut aussi examiner la partie comprise entre les deux jambes antérieures pour y découvrir les mêmes cicatrices, quoiqu'on y place souvent des sétons sans la moindre nécessité et sous le ridi-

cule prétexte d'enlever les humeurs; mais en tous cas aucune de ces marques ne rend le cheval malsain; elles indiquent seulement la préexistence d'un mal plus ou moins grave, ou plutôt celle d'un traitement dans cette partie du corps.

LES HANCHES

Les *hanches*. — Par suite d'accident, une esquille de l'os de la hanche d'un volume plus ou moins grand est détachée de l'un de ces os; un des côtés est alors moins proéminent que l'autre, ce qui ne peut bien s'apercevoir par l'examinateur que s'il se place à quelques pas derrière le cheval; il arrive quelquefois qu'une esquille détachée soit assez grande, sans cependant occasionner aucune conséquence sérieuse, sauf la difformité, si elle est assez apparente pour être désagréable à l'œil; mais en dehors de cela, à moins qu'elle ne nuise à l'action du cheval, il est probable que les vétérinaires seraient d'accord pour rayer cette défectuosité de la liste de celles qui rendent le cheval malsain.

La *rotule* ou *grasset*, est rarement sujette à des maladies; mais tout gonflement osseux ou tendineux de cette importante jointure est de nature à rendre le cheval malsain.

L'AINE

L'*aine* est parfois le siége d'une tumeur tendre et élastique, qui varie en volume, de trois à quatorze pouces en diamètre (5 à 35 cent.). Ce gonflement est occasionné par une partie des intestins qui s'est échappée du ventre. Cette affection est analogue à celle appelée hernie chez l'homme. Les étalons y sont plus sujets que les autres et elle est en forme de bourse comme celle des testicules; mais cette maladie est tellement rare que bien souvent on se dispense d'y regarder, quoique sans aucun doute elle rende le cheval malsain.

TESTICULES

Quant aux testicules, il faut les examiner s'il s'agit d'acheter un étalon ; quelquefois il arrive que l'un d'eux fait défaut par suite de maladie, et il est toujours prudent de faire examiner cette partie par un homme de l'art.

JARRET

Le *jarret*. — On dit souvent que les pieds de devant et les jarrets du derrière sont plus sujets à des maladies que tout le reste du corps; c'est là une observation fondée sur l'expérience et l'acheteur fera bien de ne pas la perdre de vue.



Fig. 13.

Le *capelet*, fig. 13, est un gonflement de la pointe du jarret; souvent elle est le résultat de l'habitude prise par certains chevaux de donner des coups de pied soit dans l'écurie, soit quand ils sont attelés. Lorsque l'inflammation qui accompagne cette maladie à son origine a disparu, le cheval cesse de boiter et il ne peut être considéré comme

malsain; seulement il est taré, et c'est une tare de la plus mauvaise espèce, parce que les amateurs savent généralement qu'elle appartient à un cheval vicieux. Les deux jarrets sont ordinairement attaqués en même temps. Il y a un autre genre de capelet, qui est extérieur, et dont le gonflement est peu différent du précédent; mais le siége de la marche de ce dernier est plus profond, et il est accompagné de plus ou moins de boiterie. Si on touche cette partie, on voit que le cheval souffre; mais, dans ce cas un seul jarret est ordinairement attaqué; le cheval qui souffre d'un tel capelet est un cheval qui n'est pas sain; cependant, il peut malgré cela faire beaucoup de travail, soit vite, soit lentement, et souvent il ne boite plus dès qu'il s'est échauffé en marchant.



Fig. 14.

La *courbe*, fig. 14, est un gonflement longitudinal qui se trouve derrière la jambe postérieure à 8 ou 10 centimètres au-dessous du jarret. Où on peut le mieux la

voir, c'est lorsque le cheval est sorti de l'écurie, et qu'on se tient à un ou deux mètres sur le côté. Le gonflement est ordinairement tendineux par suite du développement anormal qui se produit dans cet endroit; parfois c'est simplement le résultat d'un engorgement des fluides qui lucubrifient les tendons dans cette partie de la jambe postérieure. Dans l'un et l'autre cas, à l'apparition de cette affection, le cheval boite; mais, lorsqu'un traitement convenable et un temps assez long écoulé ont fait disparaître l'infirmité, la courbe paraît ne plus occasionner aucun inconvénient sérieux, bien que le gonflement se maintienne. Les vétérinaires ne sont pas d'accord sur cette affection : quelques-uns prétendent que c'est une véritable maladie qui rend le cheval malsain; d'autres au contraire soutiennent qu'elle ne le rend malsain que lors qu'elle le fait boiter. Il est bien reconnu que les chevaux qui, par la forme de leurs jarrets, sont prédisposés à la courbe, sont presque certains d'avoir cette maladie et de devenir boiteux peu de temps après avoir été mis au travail. Cepen-

dant, après une première attaque convenablement soignée, il est rare qu'ils restent boiteux, et cette première attaque paraît rendre le cheval moins susceptible d'attaques subséquentes. On sait aussi que les chevaux qui ont eu une courbe peuvent travailler aussi bien et aussi vite qu'auparavant, de sorte que l'acheteur ne courera pas de grands risques; mais, d'un autre côté, il y a des chevaux qui deviennent boiteux par suite d'une seconde attaque ou d'une inflammation dans la partie gonflée de la courbe; la cause en est que le cheval a été mis trop vite au travail, et avant que la guérison ait été parfaite, ou qu'il aura été mis à un exercice qui aura occasionné la courbe qu'il en ait ou non déjà précédemment été atteint. Si l'acheteur peut être informé que le cheval a été mis au travail, et qu'il l'a pu exécuter sans boiter pendant un mois ou deux, ou même seulement pendant quinze jours, il ne devra pas refuser ce cheval pour le motif qu'il lui a connu une courbe; et, s'il voit que l'animal fait sans souffrance le travail auquel il l'assujettit pendant trois semaines, il peut être persuadé qu'il

ne deviendra plus boiteux par l'effet de la courbe.



Fig. 15.

Vessigon. — C'est une tumeur, fig. 15, de la même nature que la molette. Elle est placée sur chaque côté de la jointure du jarret, à quinze centimètres environ au-dessus du centre du mouvement; peu de chevaux en sont exempts, et probablement aucun de ceux qui ont fait du travail. A moins que la tumeur ne soit fort grande et n'indique une lésion de la jointure ou une rupture du sac synovial, ou ne nuise à l'action, le cheval n'est point malsain. C'est aux vétérinaires à décider si le mal est de nature à produire les résultats signalés plus haut.



Fig. 16.

Éparvin calleux, fig. 16. — Il est fréquent chez les chevaux de vitesse, c'est une maladie des petits os et jointures du jarret. A son apparition, le jarret s'enflamme, le cheval boite et sa démarche offre

un mouvement particulier, plus tard une petite tumeur osseuse paraît à la partie interne du jarret; alors la boiterie cesse, mais il reste de la raideur dans le mouvement. C'est toujours alors qu'on le met en vente; mais il est probable que la boiterie reparaîtra dès que le cheval sera soumis à un peu de travail. Des hommes de cheval n'admettent l'existence de l'éparvin que lorsqu'ils peuvent constater un gonflement externe appréciable soit à l'œil soit au toucher; mais il n'en est pas moins vrai que les causes en existaient longtemps avant que l'éparvin soit devenu apparent, et elles n'ont fait que croître de plus en plus jusqu'à ce qu'elles aient rendu l'éparvin visible.

Auparavant, les seuls signes de l'existence d'un éparvin sont la boiterie, la chaleur dans le jarret, et une particularité dans la marche, qui consiste d'ordinaire à traîner la pince du pied contre le sol; ce qui fait que la pointe du sabot ou du fer est usée chez les chevaux atteints de cette maladie. Mais la boiterie passe ordinairement lorsque le cheval a été un peu échauffé par

une course, et l'acheteur pourrait s'y laisser tromper, s'il n'a pas examiné les mouvements de l'animal avant qu'il ait été terrifié et excité par le fouet et les cris des grooms du marchand. Après que l'éparvin calleux, dit aussi éparvin sec, aura fait son apparition, la boiterie sera moins visible, mais le gonflement sera reconnu, si l'on compare la partie intérieure du jarret à celle de l'autre jambe. Pour mieux apercevoir l'existence de ce gonflement, il faut passer la main alternativement sur chacun des deux jarrets ; on peut aussi s'en rendre compte en se mettant derrière le cheval, ou par devant, en les regardant entre les jambes antérieures. Dans tous les cas, l'éparvin calleux rend le cheval malsain, bien que l'on en ait vu, atteints de ce mal, accomplir pendant de longues années un travail fatiguant, sans boiter; ils sont ordinairement un peu raides, principalement au départ, mais il y en a peu qui, avec des éparvins d'un volume considérable, ne soient pas boiteux ou raides. Il est impossible d'affirmer combien de temps ils demeureront dans cet état, ni de distinguer quels

éparvins occasionneront ou non la claudication. Si l'on a mis le cheval pendant quelque temps à un travail rude et permanent depuis que l'on a pu reconnaître qu'il avait un éparvin et qu'il ne soit pas devenu boiteux, il y a tout lieu de croire qu'il continuera à se maintenir dans cet état; cependant il n'y en a aucune certitude.

L'*éparvin de bœuf* est un gonflement qui se produit dans la partie interne du jarret; il est de la même nature que les mollettes et les vésigons, et il convient de ne pas y attacher plus d'importance qu'à ces deux autres affections, qui sont toutes des indices de fatigues excessives. S'il y a inflammation dans cette partie, ou que le cheval boite, il est reconnu malsain, quelque petit que puisse être cet éparvin.

Éparvin de sang. — Sur le milieu de la tumeur qui constitue l'éparvin de bœuf, passe une veine que la distension de la boursouflure inférieure rend plus apparente qu'avant l'apparition de l'éparvin : on lui donne le nom d'éparvin de sang. Cependant l'examen le plus attentif, la dissection et le mesurage le plus exact, ne peuvent y recon-

naître une maladie, et en remplissant de cire cette veine chez un sujet mort, on ne peut pas reconnaître qu'elle soit plus volumineuse que chez un autre cheval qui n'a ni éparvin de bœuf ni éparvin de sang. Dans quelques publications modernes, l'éparvin a reçu le nom d'*éparvin de sang*, mais les auteurs plus anciens et ceux actuels prétendent que ces affections sont entièrement distinctes.

Il est prudent d'examiner la jambe au-dessous de la jointure du jarret, et de s'assurer s'il n'y existe pas de gonflement des tendons postérieurs, et si les boulets sont exempts de mollettes, les paturons de formes, les pieds de suros, de chancres et de seimes. Quant aux autres maladies appartenant spécialement aux membres antérieurs, il est très-rare de les rencontrer dans les postérieurs; on peut même dire qu'on ne les y découvre jamais.

L'ACTION, INDICE DE L'ÉTAT DE MALADIE

Il n'y a qu'une ou deux affections rendant malsains les chevaux qu'elles attaquent, dont le principal et l'unique symptôme soit une défectuosité dans l'action ; néanmoins il est nécessaire de reconnaître si elles existent, il faut que le cheval soit mis en mouvement pour en juger.

De la claudication. — Pour que le cheval puisse être considéré comme boiteux, il faut la combinaison de trois circonstances : il doit y avoir douleur, que cette douleur s'aggrave par le mouvement, et que l'allure du cheval indique qu'il cherche à prévenir cette augmentation de souffrance. Si l'on reconnaît la dernière, on peut supposer l'existence des deux premières, car jamais le cheval ne feint d'éprouver ce qu'il ne ressent point. Lorsqu'il boite d'une des jambes de devant,

la tête se lève et se baisse alternativement; lorsque le poids est jeté sur le membre malade, il lève la tête, et il la baisse dès que le poids est reporté sur l'autre jambe, laquelle est mise en avant beaucoup plus lestement que l'autre, de façon que le poids du corps repose aussi peu que possible sur le membre attaqué. Si la douleur réside dans une partie de la jambe de derrière, le mouvement de haut en bas de la tête est peu sensible; mais la jambe attaquée se meut plus lentement que l'autre; laquelle est jetée en avant par un effort rapide et convulsif, et l'on voit aussi le corps qui se soulève un peu lorsque le poids passe sur la jambe malade. Lorsque la boiterie réside dans les deux jambes de devant, ou dans les deux jambes de derrière, on ne peut s'en apercevoir aussi facilement, principalement si la douleur est égale, ou a peu près égale dans les deux jambes; mais le pas est alors peu allongé, plus incertain, et le pied se place timidement et avec défiance sur le sol.

Il existe une maladie dans les jointures du pied, qui très-souvent rend le cheval boiteux des deux

jambes, ce qui rend la boiterie moins évidente que si la douleur n'existait que dans un seul pied. Dans cette affection, les chevaux ont une action toute particulière; elle est basse et limitée, leurs pas sont peu allongés, le pied rase le terrain, se pose avec précaution et la pince la première; outre la boiterie, on peut s'en rendre compte par un degré de chaleur surnaturelle qui existe dans le sabot; aussi le voit-on plus serré. Cette boiterie, que l'on nomme ordinairement *groggy samaness*, est assez commune, et souvent incurable : les chevaux de vitesse y sont plus sujets que les autres, et la maladie n'attaque jamais que les pieds de devant. Beaucoup continuent de travailler, et on les voit assez souvent attelés aux voitures publiques; mais il est pénible de les voir marcher.

Ruses des marchands. — La boiterie est plus ou moins apparente selon le lieu ou le cheval est présenté et le terrain sur lequel on le fait marcher. Dans les écuries de certains marchands de bas étage, le cheval boiteux est soumis à des cruautés qui font frissonner seulement en y pensant.

Il est fouetté à un tel point qu'il perd pour ainsi dire la sensibilité du mal qu'il éprouve dans les jambes; quelquefois ils prennent des vauriens à gage pour exercer ces fustigations cruelles sur le pauvre cheval, et c'est aussi le seul moyen qui leur reste pour infliger ces tortures, car un palfrenier honnête s'y refuserait sans doute. Mais la correction ne finit pas toujours dans l'écurie, on la répète lorsque le cheval est mis dehors et qu'il est présenté à l'acheteur, on lui applique quelques coups de fouet, et le cheval, heureux d'échapper à ses bourreaux, part au trot sans se préoccuper de la sensibilité occasionnée par son mal, et alors le boitement est beaucoup moins visible que lorsque le cheval n'est point sous l'empire de la terreur des coups qu'il vient de recevoir. C'est surtout aux ventes aux enchères que ces honteux moyens sont mis en pratique. On serait tenté de croire que si les spectateurs avaient connaissance de cette ruse, ils s'empresseraient d'en témoigner toute leur indignation; mais il n'en est rien; un grand nombre d'entre eux cependant n'ignorent ni la correction ni le motif de son

application, mais ils gardent le silence ; que leur importe ? Le cheval n'est pas à eux, et ils n'ont point l'intention de l'acheter, et parmi tous ceux qui l'entourent, il ne s'en trouve pas un seul qui demande grâce pour le pauvre animal, dont le regard terrifié et les membres tremblants semblent implorer assistance et sympathie.

Ce moyen n'est pas le seul mis en usage pour cacher les boiteries, ou les rendre moins visibles ; la tête est soutenue avec tant de fermeté, que le mouvement de va-et-vient, qui trahirait le boitement des pieds de devant, est beaucoup diminué. Nous n'avons rien à dire contre ce dernier expédient, qui peut tromper l'acheteur, mais qui n'est pas accompagné de cruauté envers l'animal. L'amateur peut exiger du groom qui le présente, qu'il lui laisse la tête libre en lui rendant la main. Le cheval boiteux mis en vente est continuellement mis en mouvement : il ne lui est pas permis de rester immobile un seul instant ; le groom qui le monte feint de chercher à le calmer ; mais, en réalité, il l'excite par diverses manœuvres du fouet ou de la bride.

Quand le mal attaque seulement un membre, le vendeur s'efforce parfois de faire boiter au même degré la jambe correspondante. Cette ruse se pratique surtout sur les membres antérieurs, rarement sur les postérieurs, et souvent elle obtient un succès complet, lorsque l'un des pieds de devant est attaqué. Dans cette circonstance, avant de le conduire au marché ou de le mettre en vente publique, on enlève les fers des pieds du cheval, on panse convenablement, et les fers sont replacés avec soin, après que la sole du pied sain a été préalablement parée, jusqu'à ce qu'elle cède à la pression du pouce. Le pied ainsi préparé, le marchand prend un morceau de bois taillé en pointe, ou, de préférence, un petit caillou, qu'il introduit sous le fer, de manière à le faire presser sur la sole, du côté de la pince; il l'enfonce avec des tenailles, jusqu'à ce que le pied sain soit aussi douloureux que l'autre. Alors, en marchant, le cheval jette le poids de son corps également sur les deux membres; la pression est augmentée petit à petit, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée au point voulu, et l'allure que l'on obtient

de cette manière est bien nommée balançoire, quoiqu'elle rende la boiterie moins sensible. Cependant un homme de cheval s'apercevra facilement que le cheval a les pieds douloureux; car, outre le mouvement dont il vient d'être parlé, on verra que le cheval, auquel on permettra de rester tranquille, s'efforcera, à chaque moment, de jeter le poids de son corps tantôt sur un pied, tantôt sur un autre; et, pour se laisser tromper à pareille ruse, il faut n'avoir aucune connaissance du cheval et être trop ignorant dans la matière pour acheter des chevaux.

Dans beaucoup de circonstances, un léger boitement ne se trahit pas sur un terrain mou, au pas, ou lorsque le cheval est peu chargé. Aussi, quand il le peut, le vendeur choisit-il ordinairement un terrain mou pour monter le cheval, et cela autant pour l'empêcher de glisser que pour cacher des infirmités; mais l'acheteur, s'il veut s'assurer de l'intégrité des membres, doit exiger que le cheval soit conduit sur un terrain dur, et mieux encore sur le pavé.

Si l'on veut bien se rendre compte des allures

et de l'état des membres d'un cheval, il faut commencer par le faire marcher au pas, puis le faire trotter à la main, à deux ou trois reprises, toujours en commençant très-lentement; ensuite on le fera monter, et le même exercice sera répété. Ceci sera très-suffisant pour pouvoir juger de l'état de santé des membres. On fera ensuite trotter le cheval plus rapidement, et même on lui fera prendre le galop, pour juger de sa vitesse et de son action. Lorsque l'acheteur se sera rendu compte de l'état des jambes, il suivra le cheval que l'on conduira sur un terrain mou, où il pourra être lancé à fond de train, sans danger qu'il ne glisse. C'est après cet exercice forcé, qu'il sera le plus facile à l'acheteur de se rendre compte de l'état de son haleine; mais, avant de pousser l'examen aussi loin, il faut avoir la conviction que les membres postérieurs n'ont point été atteints de paralysie, suite de vertigo, d'éparvin sec, ou qu'il n'y a point de trace de fourbure.

Éparvin sec, fig. 17. — Le cheval atteint de cette maladie, dont la cause et le siége sont inconnus, lève les pieds de derrière, et plus sou-



Fig. 17.

vent un seulement, à une hauteur anormale, et par secousses convulsives, en jetant la jambe en dehors, ce que l'on nomme *harper*. C'est au départ et lorsque le cheval tourne, que ce défaut est le plus visible. Presque toujours, il disparaît complétement, quand le cheval est échauffé par la marche. Nous n'avons aucune preuve qu'une partie du membre soit altérée ou malade, et les hommes de chevaux, et beaucoup d'autres, sont d'avis que cette affection ne fait aucun tort à l'état du cheval. Quoique quelques-uns soutiennent que le cheval qui est atteint de cette affection, soit malsain, la majorité est d'une opinion opposée. Certainement, c'est une tare qui est désagréable à la vue, et ceux-mêmes qui y reconnaissent un pronostic de persistance, ne sont pas flattés d'avoir un cheval de cette espèce. Dans quelques parties de l'Écosse, cette affection se nomme *click spavin* (éparvin pendule).

Paralysie partielle. — On entend par paralysie, une incapacité complète ou partielle de contrac-

ter certains muscles. Un coup donné sur les reins, quelquefois une blessure à la tête, peut rendre le cheval incapable d'exercer son action habituelle sur les muscles qui font mouvoir les membres postérieurs; alors son train de derrière se balance, et, lorsqu'il est obligé de reculer ou de se retourner tout à coup, il est exposé à tomber. Dans tous les cas, le cheval atteint de cette maladie n'est pas sain. Peu d'entre ceux qui sont atteints de paralysie, même partielle, sont propres au travail, et ils peuvent difficilement gagner leur nourriture. Ces chevaux se couchent rarement, et se relèvent difficilement sans aide. Le mal qui a produit la paralysie peut se déclarer en un instant, et si les reins portent des marques de vésicatoires ou de sétons, on doit supposer qu'elle est d'ancienne date et que le cheval a déjà subi un traitement. Les hommes de cheval les nomment échinés.

Frisson. — Cette maladie est très-rare; elle consiste dans un tremblement ou frisson dans les jambes postérieures. Lorsque l'on veut faire reculer le cheval, il s'y refuse, et lorsqu'il s'y voit

forcé, il ne lève les jambes qu'avec la plus grande répugnance; alors les membres postérieurs commencent à trembler au moment où il doit les lever, et avant que les pieds quittent le sol; dans toute autre circonstance on ne remarque rien qui puisse faire croire qu'il manque quelque chose à l'animal. Les uns supposent que cette maladie a son siége dans la tête; les autres la placent dans la jointure ou rotule de la cuisse; mais rien n'est connu avec certitude à cet égard. En général, on regarde comme malsain le cheval qui est atteint de cette affection; mais on ne connaît pas encore suffisamment l'étendue du mal que produit cette affection nerveuse.

Le *vertigo*. — Les chevaux sont quelquefois sujets à une espèce d'apoplexie que les hommes d'écurie nomment le vertigo. Ils tombent tout à coup sans sentiment et sans mouvement, mais ils reprennent leurs sens au bout de quelques instants. Un cheval qui a eu une fois une telle attaque est très-prédisposé à en avoir de subséquentes. Si le cheval a une de ces attaques peu de temps après avoir été acheté, il est dif-

ficile, sinon impossible, de dire si c'est une première attaque, et la seule preuve que l'on puisse se procurer est le témoignage des personnes qui l'ont connu avant la vente.

Nimrod, dans ses remarques sur la condition des chevaux, fait allusion à un symptôme qui est peu commun et peu connu. Il dit que les chevaux qui ont eu une maladie du cerveau le font reconnaître par un certain mouvement de la tête indiquant qu'il existe un mal permanent. « J'ai vu, dit-il, la semaine dernière une jument dont le cerveau avait été violemment attaqué; je la fis sortir pour l'examiner; j'admirai beaucoup son action, et si je n'avais eu connaissance de la maladie dont elle avait été atteinte, peut-être ne me serais-je pas aperçu d'un mouvement convulsif de la tête parfaitement régulier qui reparaissait presque à chaque dix pas qu'elle faisait au trot. » Ailleurs il dit en parlant de la même affection : « j'ai eu en ma possession un cheval de chasse qui avait eu une légère affection du cerveau; mais je l'ignorais à cette époque; il agitait la tête de la même manière que la jument dont j'ai

parlé ; c'était d'ailleurs la seule trace qu'eût laissée la maladie, et sous tous les rapports c'était un cheval de chasse admirable. Je l'achetai trente livres sterling, et, après l'avoir convenablement soigné, je le vendis à M. Balhury pour la somme de cent trente livres (pages 282 et 283, seconde édition, 1834).

Je n'ai vu ce mouvement de tête constaté par aucune autre autorité. Il est certain qu'on ne le remarque pas chez tous les chevaux qui ont eu le vertigo, ni même chez tous ceux qui en ont eu des attaques fréquentes.

Il est à remarquer que la construction de la tête est un indice qui peut mener à connaître si le cheval est sujet au vertigo : le front étroit, où le cerveau est resserré, tel qu'on le voit dans les têtes busquées, prête plus que toute autre conformation à des attaques de vertigo.

Il est douteux qu'un seul accès de vertigo rende le cheval malsain ; souvent une première attaque n'a pas de suite ; mais une seconde est presque toujours suivie d'une troisième, celle-ci d'une quatrième, et ainsi de suite jusqu'à ce

qu'un jour de grande chaleur, l'animal tombe pour ne plus se relever. Si, après la première apparition du mal, le cheval continue à travailler pendant deux ou trois mois, sans que le vertigo reparaisse, le vendeur peut sans hésitation le garantir sain ; mais si, après la vente, une seconde attaque avait lieu, l'acheteur aurait le droit de rompre le marché en prouvant l'existence antérieure d'un accès du même mal. Dès la première attaque, il se produit dans le cerveau un état particulier qui, au dire des hommes de l'art, le prédispose aux suites ordinairement funestes de cette maladie.

MALADIES INTERNES

Le cheval est sujet à beaucoup de maladies internes, dont quelques-unes ne peuvent se découvrir que par un examen continu pendant deux ou trois jours. Ces maladies sont de celles qui procèdent lentement, et qui n'influent pas directement sur la santé générale du cheval. L'animal peut avoir une pierre dans la vessie, une maladie des rognons, du foie, des intestins, des poumons, des vaisseaux sanguins, du cœur ou d'autres parties, et ne trahir son état que dans des circonstances particulières qui produisent des symptômes si marqués, qu'un homme de cheval ne peut manquer de les apercevoir. Dans les cas de cette espèce, un vétérinaire doit être consulté ; c'est à lui de découvrir la nature de la maladie et de donner son opinion sur l'époque de son appa-

rition. Il existe cependant une ou deux maladies internes dont l'existence peut être constatée avant l'achat. Les voies respiratoires sont très-sujettes à des maladies chez les chevaux de vitesse ; on peut, jusqu'à un certain point, juger du bon état de ces organes par l'aisance et la régularité avec lesquelles le cheval respire. La respiration peut devenir plus rapide par un temps de galop, mais on doit se rappeler qu'un cheval gras, qui n'a été soumis qu'à un travail lent, ou qui n'a pas travaillé, est très-vite épuisé, un exercice un peu violent le fait souffler comme s'il manquait d'haleine ; mais cet état ne doit être attribué qu'à son manque de préparation au travail et non à une maladie.

La *pousse*. — On suppose que cette maladie réside dans les poumons ; elle est caractérisée par une particularité dans la respiration et par le son dans la toux. Chez un cheval en bonne santé, le flanc s'élève et s'abaisse alternativement et dans un temps presque égal ; mais chez celui qui est poussif, il se soulève à demi, reste un moment stationnaire ; puis continue à s'élever, et tout d'un

coup il retombe comme attiré par une force puissante, et, dans cet abaissement, le flanc retombe en moitié moins de temps qu'il a mis à se relever. L'expiration s'accomplit avec un effort double et prolongé, l'inspiration par un mouvement rapide et convulsif. Tels sont les principaux symptômes de la pousse. Dans la plupart des cas, on la découvre lorsque le cheval est au repos; mais elle est en général plus visible, lorsqu'il est seulement échauffé par le travail. Il y a encore un autre symptôme : c'est une toux particulière, sèche, sourde, fréquente, ressemblant à celle d'un asthmatique vieux et affaibli; ce n'est point la toux claire et sonore d'un animal en bonne santé; lorsqu'on l'a entendue une fois, il est facile de la reconnaître. En général, on peut déterminer la toux chez un cheval en comprimant le sommet de la trachée-artère entre le pouce et l'index; mais il est certains chevaux sains ou poussifs qu'il est impossible de faire tousser par cette manière; quand on y réussit, il faut examiner attentivement le mouvement des flancs. Il arrive parfois que l'on parvient plus facilement

à faire tousser le cheval, lorsque sa respiration est rendue plus rapide par un peu d'exercice. La plupart des chevaux poussifs sont atteints d'une toux permanente; mais quelques-uns ne toussent pas du tout. La pousse est un état qui rend le cheval malsain : il n'y a pas de divergence d'opinion sur ce point; mais il peut être parfois difficile d'établir depuis combien de temps cette maladie existe; quelques-uns prétendent qu'elle se déclare subitement; que le cheval en parfaite santé le matin, peut être poussif le soir. Quoique, dans certaines circonstances, il puisse en être ainsi, il est vrai de dire que ce n'est pas l'ordinaire; d'habitude le cheval a, depuis longtemps déjà, l'haleine affectée avant que la pousse ne se dévoile; mais, dans l'espace de deux ou trois jours, elle fait alors des progrès rapides, et l'existence de la maladie devient évidente à tous les yeux.

Cette maladie ne rend pas le cheval tout à fait inutile; même dans les cas les plus graves, il est encore capable d'exécuter quelque travail. Celui qui n'est atteint que légèrement, peut même suivre encore les chiens avec assez de vigueur,

et pendant longtemps encore faire le service des diligences; mais il doit être traité avec beaucoup de ménagements; et souvent, en dépit des plus grands soins, il est, à certains jours, tout à fait incapable d'un travail de vitesse; il ne résiste jamais longtemps à la fatigue, et généralement il maigrit beaucoup par le travail.

Avant de mettre en vente les chevaux atteints de pousse, on leur donne parfois des remèdes pour cacher cette affection, en rendant leur respiration plus calme et plus régulière; mais les effets n'en sont pas de longue durée, et il n'existe aucun moyen de prévenir la toux.

Le *cornage*. — Quelquefois, l'extrémité de la trachée-artère est contractée ou malade, et l'ouverture à travers laquelle passe l'air est rétrécie; dans cette circonstance, l'air étant obligé de traverser ce passage étroit, rend un son plus ou moins bruyant, selon le degré d'obstruction. Si la distorsion est grande, le bruit est perçant et peut être comparé au son d'une trompe; dans ce cas, on dit que le cheval est *cornard*, et quand l'obstruction de la trachée-artère est plus consi-

dérable, le bruit prend le son d'un sifflet, et le cheval est dit *siffleur*.

Cette obstruction est rarement assez grande pour occasionner un bruit quelconque, quand le cheval est au repos ; mais, chez quelques-uns, il se manifeste aussitôt que le cheval est mis au trot ; chez la plupart, le bruit ne se manifeste que lorsque la respiration est rendue plus rapide par un exercice violent. Pour s'assurer si le cheval est affecté de cornage, il faut le monter et le pousser au galop en montant une colline ou dans un terrain mou, ou lui faire franchir un espace assez long pour que la respiration soit très-accélérée. Si l'acheteur ne monte pas lui-même le cheval qu'il soupçonne cornard, il doit, à l'arrivée, se tenir tout proche de la tête. Quand le vendeur cherche à cacher le bruit du cornage, il conduit le cheval au pas, assez loin de l'amateur, avant de le mettre au galop ; et, au retour, il lui fait prendre le pas, de manière que la respiration est devenue calme avant que le cheval ne soit revenu près de l'examinateur.

Il y a encore d'autres maladies dans lesquelles

le cheval fait du bruit en respirant. Le souffleur respire avec difficulté et lourdement; il fait quelque bruit, en effet, mais ce bruit est sourd et peu criard. Cependant, il augmente par l'agitation, et alors on l'entend même lorsque le cheval est au repos. Cette affection est le résultat de certaine altération dans la trachée-artère, soit dans la forme ou le calibre. Il y a une autre variété de cette maladie qui diffère peu de la précédente: le cheval respire avec difficulté; il est promptement fatigué; ses flancs se soulèvent beaucoup et avec une grande rapidité; ils doivent principalement attirer l'attention par l'agitation qu'on y remarque.

Chez d'autres, le son est bruyant et irrégulier, il ressemble parfois au bruit d'un soufflet de forge, et on l'entend à une assez grande distance; si l'on approche du cheval, on voit qu'il a les narrines très-dilatées; mais, dans les chevaux atteints de cette affection, les symptômes ne sont pas toujours les mêmes; il y a des jours où le bruit est à peine sensible, et où il disparaît entièrement quand le cheval est échauffé. Dans cette

catégorie il serait possible que l'affection provînt de spasmes en rapport avec le sommet de la trachée-artère, et quelques hommes du métier sont d'opinion que l'intermittence du bruit est occasionnée par une obstruction dans les naseaux, où que, dans quelques cas, il provient d'un mouvement particulier dans les muscles des naseaux. Toujours est-il qu'on ne l'entend que lorsque le cheval est soumis à un exercice rapide.

Le cheval cornard est considéré comme malsain, que ce soit dans l'une ou l'autre des hypothèses ci-dessus mentionnées. Le professeur Coleman, dans ses Lectures, parle d'un cheval qui est devenu cornard en dix jours, et Nimrod, dans ses Lettres sur cette affection, nous raconte qu'un autre cheval avait été atteint de la même maladie pour avoir été laissé dans une écurie exposée à des gelées continues.

Le *grognement* se fait entendre par quelques chevaux lorsqu'ils sont subitement frappés du fouet ou atteints de l'éperon, ce bruit ressemble beaucoup au grognement du pourceau. Les marchands s'en méfient et le regardent comme ren-

dant le cheval malsain. Jusqu'ici l'on connaît fort peu les causes et les conséquences de ce bruit, et les vétérinaires hésitent à déclarer que ce bruit puisse rendre le cheval malsain. Souvent c'est un symptôme de maladie, mais on le rencontre aussi chez certains chevaux de l'état de santé desquels on ne peut douter : néanmoins l'acheteur prudent évitera d'acheter un cheval sujet à ce grognement. On peut déterminer ce bruit en frappant ou feignant de frapper le cheval sur le côté ; mais il faut qu'il voie venir le coup dont il est menacé, et que ce coup l'atteigne subitement.

EXAMEN APRÈS L'ACHAT

Quand le cheval a été acheté et remis entre les mains de son nouveau propriétaire, il convient de lui faire subir un examen plus minutieux qu'il n'est possible de faire avant l'achat. C'est le moment de juger de sa rapidité, de sa force, de sa docilité, de son éducation et de son état de santé ; et l'animal peut être mis à ces épreuves avec beaucoup plus de facilité que lorsqu'il était encore entre les mains du marchand. Si le cheval est vicieux ou malsain, ou s'il est affligé de n'importe quel défaut qui, d'après les termes de la garantie, autorise l'acheteur à le rendre, celui-ci les découvrira nécessairement dans un temps plus ou moins long ; mais plus tôt il s'en apercevra et voudra le rendre, moins il courra la chance de voir contester le fait de la

préexistence de l'imperfection ou du défaut.

Un examen attentif depuis les avis donnés dans les pages précédentes, trahira souvent des défauts qui auraient pu échapper, pendant des semaines et des mois, à des remarques fortuites; et après un laps de temps aussi long, il devient impossible de prouver que le cheval était atteint de ce mal avant la vente. De plus, le cheval n'est ordinairement payé que quelques jours après avoir été livré, et comme il peut être difficile de rentrer dans l'argent donné comme prix de vente, même lorsqu'il est prouvé à l'évidence que le cheval était malsain avant l'achat, l'acheteur fera toujours sagement de retarder le payement du prix du cheval, jusqu'à ce qu'il ait acquis la connaissance la plus complète de l'état de l'animal; pendant l'intervalle, il pourra, dans ce cas, soumettre le cheval à un examen dans des circonstances qui lui donneront occasion de découvrir ses vices; le palfrenier pourra recevoir des instructions pour qu'il donne immédiaiement des informations sur les particularités qu'il pourrait observer, soit qu'elles aient rapport à des boi-

teries, tics ou vices quelconques, ou qu'elles soient relatives au tiquage sur la mangeoire ou au vent, qu'il est souvent très-difficile de reconnaître avant la vente ; c'est le groom qui soigne le cheval et qui est fréquemment dans l'écurie, qui se trouve dans la meilleure position pour pouvoir faire un rapport signalant les imperfections qui ont échappé à l'examen fait avant la vente.

Parmi les affections qui sont rarement découvertes avant la conclusion du marché, il faut placer la toux chronique ; souvent elle ne se trahit que plusieurs jours après que le cheval est entré dans sa nouvelle écurie ; il pourra se faire qu'il tousse une ou deux fois, sans que pour cela le cheval soit malsain, la toux peut dans ce cas provenir d'un refroidissement, d'un rhume ; quant à la toux chronique, elle ne peut se reconnaître qu'à sa fréquence ; elle est rude, sèche, prolongée, et quand le cheval est sérieusement atteint, il tousse souvent pendant plusieurs minutes, à tout rompre ; le plus souvent ces accès le prennent quand il rentre à l'écurie, ou au moment où il en

sort, ou après qu'il a mangé ou bu. Beaucoup de chevaux atteints de toux chronique, supportent longtemps de rudes travaux sans paraître se ressentir de la maladie dont ils sont attaqués; mais souvent aussi ils ne tardent pas à devenir poussifs, ce qui suffit pour que la toux chronique les fasse considérer comme malsains.

RENSEIGNEMENTS

POUR L'ACHAT ET LA VENTE DES CHEVAUX

Pour acheter comme pour vendre, il est nécessaire de bien connaître les cas rédhibitoires, énoncés dans la loi du 20 mai 1838, cas qui peuvent annuler la vente et forcer le vendeur à reprendre l'animal vendu.

Afin que nos lecteurs soient complétement renseignés sur leurs droits, nous allons transcrire le chapitre IV, titre 6, section 3, livre III du Code Napoléon et la loi du 20 mai.

ARTICLE 1625.

La garantie que le vendeur doit à l'acquéreur a deux objets : le premier est la possession paisible de la chose vendue; le second, les défauts cachés de cette chose ou les vices rédhibitoires.

SECTION II. — *De la garantie des défauts de la chose vendue.*

ARTICLE 1641.

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

ARTICLE 1642.

Le vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même.

ARTICLE 1643.

Il est tenu des vices cachés quand même il ne les aurait pas connus, à moins que, dans ce cas, il ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie.

ARTICLE 1644.

Dans le cas des art. 1641 et 1648, l'acheteur a le droit de rendre la chose et de se faire restituer le prix, telle qu'elle sera arbitrée par experts.

ARTICLE 1645.

Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur.

ARTICLE 1646.

Si le vendeur ignore les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente.

ARTICLE 1647.

Si la chose qui avait des vices a péri par suite de sa mauvaise qualité, la perte est pour le vendeur, qui sera tenu envers l'acheteur à la restitution du prix et autres dédommagements expliqués dans les deux articles précédents ; mais la perte arrivée par cas fortuits sera pour le compte de l'acheteur.

ARTICLE 1648.

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur, dans un bref délai, suivant la nature des vices rédhibitoires et l'usage du lieu où la vente a été faite.

ARTICLE 1649.

Elle n'a pas lieu dans les ventes faites par autorité de justice.

Loi du 20 mai 1838

ARTICLE 1er.

Sont réputés vices rédhibitoires et donneront seuls ouverture à l'action résultant de l'art. 1641 du Code civil, dans les ventes ou échanges des animaux domestiques ci-dessous dénommés, sans distinction des localités où les ventes et échanges auront eu lieu, les maladies ou défauts ci-après, savoir,

Pour le cheval, l'âne ou le mulet :

La fluxion périodique des yeux,
L'épilepsie ou le mal caduc,
La morve,
Le farcin,
Les maladies anciennes de poitrine ou vieilles courbatures,
L'immobilité,

La pousse,

Le cornage chronique,

Le tic sans usure des dents,

Les hernies inguinales intermittentes,

La boiterie intermittente pour cause de vieux mal.

ARTICLE 2.

L'action en réduction du prix, autorisée par l'article 1644 du Code civil, ne pourra être exercée dans les ventes et échanges d'animaux énoncés dans l'article 1er ci-dessus.

ARTICLE 3.

Le délai pour intenter l'action rédhibitoire sera, non compris le jour fixé pour la livraison :

De trente jours pour le cas de fluxion périodique des yeux et d'épilepsie ou mal caduc ;

De neuf jours pour tous les autres cas.

ARTICLE 4.

Si la livraison de l'animal a été effectuée ou s'il a été conduit, dans les délais ci-dessus, hors du lieu du domicile du vendeur, les délais seront augmentés

d'un jour par cinq myriamètres de distance du domicile du vendeur au lieu où l'animal se trouve.

ARTICLE 5.

Dans tous les cas, l'acheteur, à peine d'être non recevable, sera tenu de provoquer, dans les délais de l'article 3, la nomination d'experts chargés de dresser procès-verbal; la requête sera présentée au juge de paix du lieu où se trouvera l'animal.

Ce juge nommera immédiatement, suivant l'exigence des cas, un ou trois experts, qui devront opérer dans le plus bref délai.

ARTICLE 6.

La demande sera dispensée du préliminaire de conciliation, et l'affaire instruite et jugée comme matière sommaire.

ARTICLE 7.

Si pendant la durée des délais fixés par l'article 3, l'animal vient à périr, le vendeur ne sera pas tenu de la garantie, à moins que l'acheteur ne prouve que la perte de l'animal provient de l'une des maladies spécifiées dans l'article 1er.

ARTICLE 8.

Le vendeur sera dispensé de la garantie résultant de la morve et du farcin pour le cheval, l'âne et le mulet, s'il prouve que l'animal, depuis la livraison, a été mis en contact avec des animaux atteints de ces maladies.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION. . . . . pag. 5

CONFORMATION EXTÉRIEURE.

DÉFINITION. 21
La nuque 28
L'encolure. 29
Le garrot. 31
Les épaules. 33
Le poitrail. 34
Les jambes de devant. 35
Le coude. 36
Les genoux 38
Le canon 39
Le boulet. 41
Le paturon 41
Le pied 45
La poitrine 46
Le coffre. 50
Le dos. 52
Les reins. 53
La croupe. 55
Les fesses 57
Les jambes de derrière 59
Le jarret 60

Proportions. 65
Robes. 71
Sexe 75
Age. 77
Fourberies des maquignons. 92
Condition. 97
Mauvais soins donnés par l'acheteur. 99
Paresse et énergie. 107
Ruses des marchands de chevaux. 114
Action 117
Bonne action 117
Mauvaise action. 118
Haute action. 119
Action étendue. 122
Action limitée. 122
Action précise. 123
Action désordonnée. 124
Courage, timidité et peur. 129
Vices. 135
Peut-on dissimuler les vices. 141
Éducation 145
Tares 149
Habitudes. 153
Santé. 157
Des chevaux malsains. 165
Liste des parties à examiner et dans quel but. . . 173
Des causes des maladies. 177
LES YEUX. 177
Inflammation 178
La cataracte. 180
L'amaurose ou *goutte sereine.* 184
LES NASEAUX. 187
Les tumeurs. 187
La morve 188
La gonorrhée. 189
GORGE. — *Rhume* 192

NUQUE. — *Tic*. 197
VEINES DE L'ENCOLURE. 203
ÉPAULES. 205
Marques de sétons et de vésicatoires. 206
COUDE. 209
GENOU. 211
Raideur des jointures. 212
CANON. 215
Les suros. 215
Le nerf-foulure ou *entorse*. 217
BOULET. 221
Les mollettes. 221
Le forgeage. 222
La névrotomie. 224
PATURONS. 227
PIED. 229
La seime. 231
Encastelure. 232
Chancre de la fourchette. 235
La bleime et oignon. 239
La sole plate. 241
GARROT. 245
POITRAIL. 247
HANCHES. 249
AINE. 251
TESTICULES. 253
JARRET. 255
Le capelet. 255
La courbe. 256
Vessigon. 259
Eparvin calleux. 259
Eparvin de bœuf. 262
Eparvin de sang. 262
L'action, indice de l'état de maladie. 265
De la claudication. 265
Ruses des marchands. 267

Éparvin sec 272
Paralysie partielle 273
Frisson 274
Vertigo 275
MALADIES INTERNES 279
La pousse 280
Le cornage 283
Le grognement 286
EXAMEN APRÈS L'ACHAT 289
RENSEIGNEMENTS pour l'achat et la vente des chevaux. 293
Loi du 20 mai 1838 296

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — IMP. V. GOUPY ET Ce, RUE GARANCIÈRE, 5.

140

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 077123781